

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2010

Agence de l'eau Artois-Picardie



Direction Administrative et Financière

SOMMAIRE

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Page 5

2010 : Des décisions majeures pour l'Agence

Page 9

Finalisation de l'engagement pour la station d'épuration de Marquette.....	page 9
Le déploiement du Programme Eau et Agriculture (PEA) en 2010	page 11
Les Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité : une action phare en 2010.....	page 13
Le Programme de Mesures, bras armé de la mise en oeuvre de la DCE.....	page 14

Le déploiement des politiques du 9ème Programme

Page 16

Un niveau d'engagement très élevé pour 2010	page 16
La gestion de la solidarité urbain - rural	page 19
La lutte contre la pollution d'origine domestique	page 20
La lutte contre la pollution d'origine industrielle	page 28
La lutte contre la pollution d'origine agricole	page 32
L'avancement des SAGE	page 34
La connaissance et la surveillance des milieux aquatiques	page 35
La protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	page 41
L'action internationale	page 53

Les interventions de l'année 2010 à l'échelle des territoires de SAGE

Page 56

Les interventions de l'année 2010 sur les territoires de SAGE	page 56
---	---------

Les redevances

Page 58

Le prix des services de l'eau sur le bassin

Page 61

Pour un fonctionnement efficace et responsable

Page 62

Le personnel, sur le terrain, au coeur de l'action	page 62
La formation	page 62
La communication, l'information et la sensibilisation dans le domaine de l'eau	page 63
La documentation	page 65
Vers un fonctionnement exemplaire	page 66
Le système d'information au coeur de la mutualisation	page 69
La dématérialisation des procédures et des documents	page 70

Le bilan financier

Page 71

Annexe 2010 à l'échelle des régions et départements

Page 75

L'Agence de l'eau Artois-Picardie

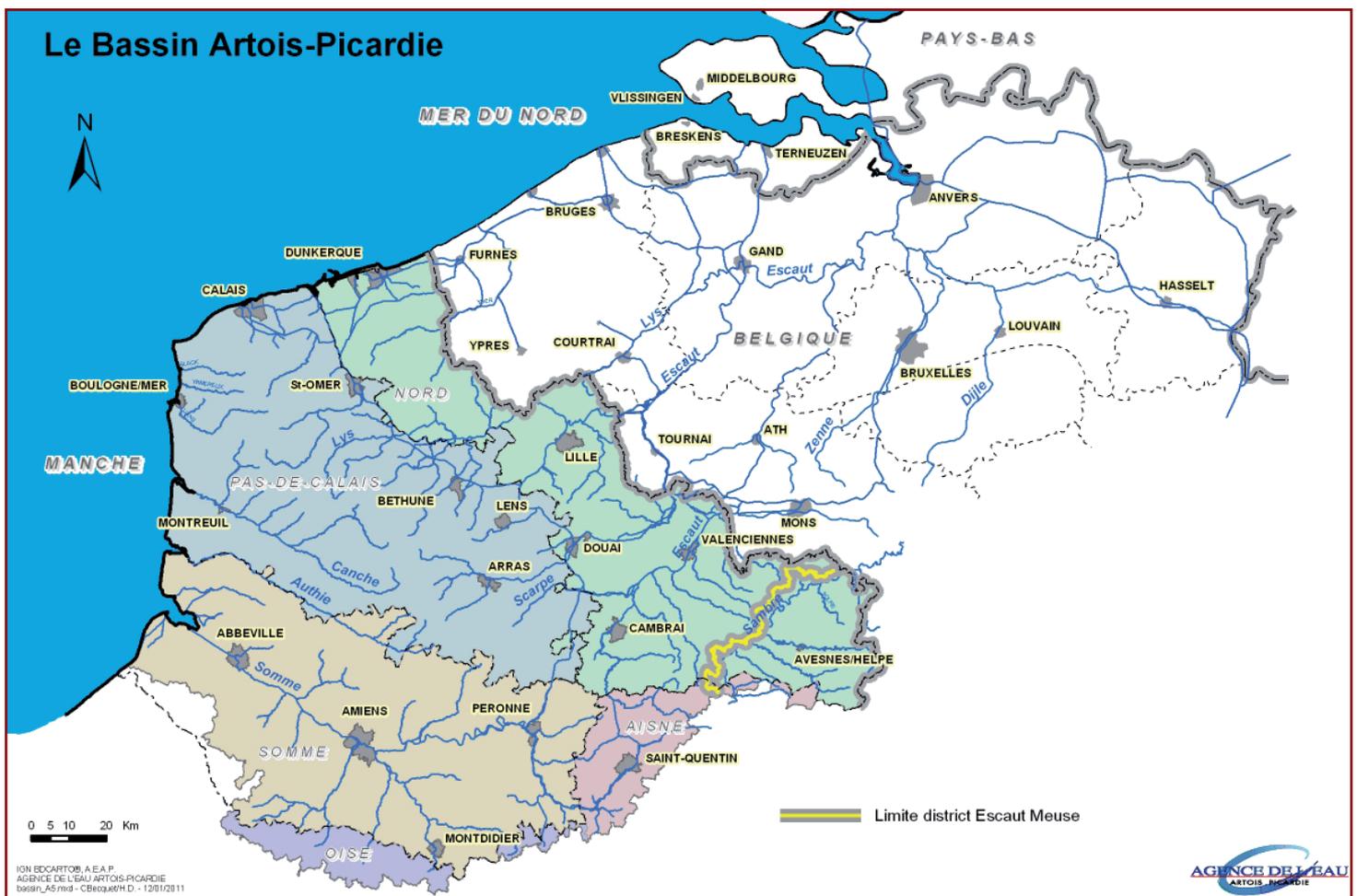
► Un Bassin bien spécifique

Le territoire du Bassin Artois-Picardie est situé à l'amont de deux districts hydrographiques internationaux :

- l'Escaut qui prend sa source au nord de Saint Quentin (Aisne), traverse Cambrai, Valenciennes pour rejoindre la Belgique avant de se jeter en Mer du Nord aux Pays-Bas ;
- la Meuse dont la Sambre est un affluent.

Bien qu'il soit le plus petit en surface des 6 bassins hydrographiques, le Bassin Artois-Picardie a une densité moyenne de population deux fois plus importante que la moyenne nationale, et présente de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales.

Le Bassin Artois-Picardie couvre l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et partiellement la Somme (735 communes soit 96 % des habitants), l'Aisne (115 communes soit 24 % des habitants) et l'Oise (89 communes soit 4 % des habitants).



Historiquement marqué par un passé industriel important, le Bassin a toutefois subi des restructurations et des crises industrielles durant ces 30 dernières années : il reste un passif important, à la fois environnemental (friches industrielles contaminées ou non, sédiments toxiques dans les cours d'eau, affaissement minier...) et économique (taux de chômage élevé, potentiel fiscal faible...). Les efforts conjugués des collectivités territoriales et de l'Etat contribuent à redynamiser le territoire, et à côté des emplois industriels existants, se développe une activité touristique en croissance forte.

Quelques chiffres du Bassin Artois-Picardie

- ◆ 2485 communes
- ◆ Superficie : 20 000 km²
(8 000 km de cours d'eau, 270 km de côtes)
- ◆ 4,7 Millions d'habitants
Rural : 1,23 Millions d'habitants (26 %)
Urbain : 3,47 Millions d'habitants (74 %)
Densité moyenne : 235 habitants/km²
(2,2 fois la densité nationale)
- ◆ 350 Millions de m³ d'eau potable produite par an
dont 95 % d'origine souterraine (1100 forages)

► Un établissement public de l'Etat, dont le Directeur Général a changé en 2010

Créées par la loi du 16 décembre 1964, les Agences de l'Eau ont vu leur rôle essentiel confirmé par la loi du 3 janvier 1992 et plus récemment le 30 décembre 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Etablissements publics administratifs de l'Etat, les Agences traduisent au niveau local les orientations prises par les instances décisionnelles des bassins hydrographiques (les Comités de Bassin) pour la mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau, en respect avec les spécificités environnementales et socio-économiques de chaque Bassin.

Les compétences des Agences sont mises au service de la protection, de la préservation et de la lutte contre la pollution de la ressource en eau et de l'ensemble des milieux aquatiques. L'action des Agences se fait en étroite concertation avec les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 17 mai 2010, Monsieur Olivier Thibault, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, a été nommé Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à compter du 1er juin 2010, en remplacement de Monsieur Alain Strébelle.



Dans le cadre normal de l'expiration de son mandat, coïncidant avec son départ en retraite, Monsieur Alain Strébelle, Ingénieur Général des Mines, a cessé le 1er juin 2010 ses fonctions de Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie après 9 ans d'activités à la tête de l'établissement, de juillet 2001 à mai 2010.

Monsieur Alain Strébelle a débuté sa carrière professionnelle en 1971 à la DRIRE Nord - Pas-de-Calais où il a occupé plusieurs postes, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement industriel et technologique.

En 1994, après avoir intégré le Corps des Ingénieurs des Mines par la voie de l'examen professionnel, il poursuit sa carrière au Ministère chargé de l'Environnement, d'abord au bureau de la pollution des sols et de l'énergie (1994-1996), puis comme Sous-directeur des produits chimiques et des déchets (1996-2001).

Sous son impulsion, pendant les neuf années où il en fut le Directeur Général, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a occupé une place importante en tant qu'acteur de la politique de l'eau, au niveau national par une participation active aux différents groupes de travail décisionnels de mise en oeuvre de la politique de l'eau en France (groupes de travail relatifs à la DCE, la LEMA, la RGPP, l'instruction de programme, les contrats d'objectifs, ..), ainsi qu'au niveau international, tout en continuant d'honorer activement son rôle d'acteur local de la politique de l'eau.

Né en mars 1973, ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Monsieur Olivier Thibault a exercé de nombreuses responsabilités dans le domaine de l'eau et de la concertation :

- Chef du service Equipement rural et aménagement foncier à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ain (1999-2002), en parallèle, il a été également chargé d'une mission d'évaluation pour un projet de construction de station de traitement d'eau potable au Caire (2000)

- Président du groupe « pollutions domestiques » à la Commission internationale de protection des eaux du Léman (2001-2002).

- Chef du service environnement à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Savoie et Chef de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) (2002-2005).

- Chef du bureau des services déconcentrés et de la police de l'eau à la direction de l'eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (2005-2007).

- Conseiller technique au Cabinet de Monsieur Jean Louis Borloo au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (2007-2009).

- Conseiller environnement au Cabinet de Monsieur Jean Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (2009- mai 2010).

L'arrivée de Monsieur Thibault s'est inscrite dans une période où de nombreux chantiers sont en cours, qu'ils soient à concevoir, à poursuivre, à finaliser ou à mettre en oeuvre : le Xème Programme d'Intervention, la Révision Générale des Politiques Publiques, le Programme De Mesures, le Programme Eau et Agriculture, en sont quelques exemples.

► Le cadre organisationnel de la gouvernance de l'eau

► **le Comité de Bassin** représente les collectivités territoriales, les usagers et les administrations concernées. Il est chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), définit les orientations locales de la politique de l'eau et donne un avis conforme sur le Programme d'Intervention.

► **le Conseil d'Administration**, constitué de membres issus du Comité de Bassin, est l'instance exécutive du Comité de Bassin ; il décide du Programme Pluriannuel d'Intervention (la fixation des taux des redevances, des enveloppes financières et la définition des modalités d'intervention), du Budget annuel de l'Agence et de l'attribution des participations financières.

► **le SDAGE**, créé par la Loi sur l'Eau de 1992, est un document de planification qui fixe pour chaque Bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée (en quantité et en qualité) de la ressource en eau et de son environnement. Il est élaboré par les Comités de Bassin, en relation avec les Agences de l'eau et les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Voté en 2009, un nouveau SDAGE portant sur la période, 2010 - 2015, a été élaboré pour prendre

en compte la transcription de la Directive Cadre sur l'Eau du 21 avril 2004, et plus récemment les spécificités des lois issues du Grenelle de l'environnement.

► **les SAGE** : chacun des 15 périmètres hydrographiques cohérents du bassin peut se doter d'un document de planification spécifique, prévu par la Loi sur l'Eau de 1992, et élaboré de manière collective. Ce document fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE du Bassin hydrographique. Il est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les différents acteurs du territoire concerné ; il est soumis à enquête publique et approuvé par le Préfet.

► **le Programme d'Intervention** : outil de planification de l'action de l'Agence, le 9ème Programme d'Intervention (2007 - 2012) est établi après une longue concertation, permettant de décliner en fonction des spécificités du Bassin les orientations nationales de la politique de l'eau. Il fixe les objectifs, définit les priorités d'actions et précise les modalités d'intervention de l'Agence ainsi que le cadre financier du système de redevances.

► Le fonctionnement institutionnel

Les instances de bassin ont été réunies 16 fois durant l'année 2010 : 4 séances du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence, 2 séances du Comité de Bassin (CB), et 10 séances des commissions rattachées au CA ou au CB : 3 pour la Commission Permanente des Interventions (CPI), 1 pour la Commission Permanente Programme (CPP), 3 pour la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable (CPAIDD), 1 pour la Commission Permanente Eau et Agriculture (CPEA), et 2 pour la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification (CPMNAP).

Les débats menés en 2010 au sein de ces instances ont été particulièrement riches et ont permis l'adoption de nombreux projets.

► Les principaux projets adoptés en 2010

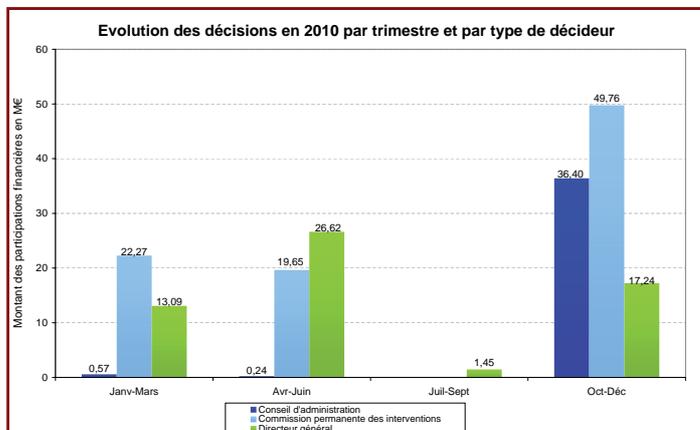
Le CB a approuvé, suite à l'avis favorable de la CPMNAP, les nouvelles dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Canche, Somme Aval et Sambre.

Le CA a procédé à l'adaptation du Programme d'Intervention de l'Agence et l'ouverture du second volet de financement pour la station d'épuration de Lille Métropole Nord Ouest (station d'épuration de Marquette - lez - Lille).

Au total, le CA et la CPI ont décidé l'engagement de 128,887 M€ de participations financières représentant près de 69% des décisions d'intervention de l'année ; le reste des décisions a été pris, par délégation, par le Directeur Général.

Dans le cadre de la politique nationale de rationalisation du fonctionnement des services publics, le CA a aussi validé les mesures proposées par l'Agence pour mettre en oeuvre le Plan Administration Exemple (PAE), le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et les actions de mutualisation entre les 6 Agences et l'ONEMA.

L'année 2010 a par ailleurs été marquée par plusieurs dossiers agricoles importants, débattus et validés par la CPEA: poursuite des travaux entrepris sur l'outil informatique de gestion des épandages (SYCLOE); définition des critères de priorité pour les interventions financières de l'Agence dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH); point d'étape sur le lancement du Programme Eau et Agriculture (PEA) 2010-2012.



► Un évènement majeur en 2010 : la première séance décentralisée du Comité de Bassin

Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin et Monsieur Jean-Michel BÉRARD, Préfet Coordinateur de Bassin et Président du CA de l'Agence avaient souhaité conjointement lancer la pratique régulière de séances décentralisées du comité dans les territoires du Bassin.

C'est Saint-Quentin qui a accueilli le 26 novembre 2010 la première réunion hors le siège douaisien du Comité, le Bassin Artois - Picardie s'étendant, comme l'a rappelé Monsieur le Président POHER, au-delà des deux premiers départements que sont le Nord et le Pas-de-Calais.



Ouverture de la séance par M. Hervé POHER et M. Jean-Michel BÉRARD, entourés de M. Olivier THIBAULT, de Mme Claire GRISEZ, Commissaire du Gouvernement, et de M. Michel PASCAL, DREAL de bassin

Mais la tenue de séances décentralisées du Comité de Bassin n'est pas que symbolique; elle s'inscrit dans un nouvel esprit de gouvernance reposant sur plus de proximité et d'association avec le terrain, plus d'implication des instances de bassin en amont et en impulsion des politiques publiques de l'eau, et une meilleure information des décideurs et acteurs locaux sur les actions du Comité et celles de l'Agence.



M. Olivier THIBAULT, Directeur Général de l'Agence, présentant à la salle les enjeux du débat sur la gouvernance en matière de risques littoraux et marins

Deux points importants ont été débattus le 26 novembre 2010: l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre, dossier porté par le Sénateur Maire de Le Quesnoy, Monsieur Paul RAOULT, 1er Vice - Président du CA de l'Agence; le lancement de la réflexion sur le rôle des instances de bassin en matière de gestion des risques littoraux dans le domaine des inondations et, au-delà, des risques marins, préoccupations rappelées par Monsieur le Préfet BÉRARD.

Ainsi, pour cette première en terre picarde, cette réunion a été marquée par une richesse de débats et de perspectives que n'a pas démentie Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, qui accueillait la manifestation en tant que Maire de Saint-Quentin et a participé à la conférence de presse qui suivait la réunion du Comité de Bassin.



MM. Paul RAOULT, Xavier BERTRAND, Hervé POHER et Jean-Michel BÉRARD répondant aux questions des journalistes lors de la conférence de presse

La prochaine séance décentralisée du Comité de Bassin aura lieu le vendredi 2 décembre 2011: le lieu reste à déterminer.

2010 : des décisions majeures pour l'Agence

► Finalisation de l'engagement pour la station d'épuration de Marquette



La situation actuelle

- La plus importante station d'épuration du Bassin en capacité : 750 000 EH
- Mise en service en 1969 : beaucoup d'équipements sont obsolètes
- 2 files « eau » : File biologique : 1,75 m³/s, File pluviale : 1,75 m³/s
- Pas de traitements spécifiques de l'azote ni du phosphore. Les obligations vis-à-vis du respect de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et l'arrêté du 12 janvier 2006 classant le Bassin en totalité en zone sensible à l'eutrophisation imposent une mise en conformité, pour le traitement de l'Azote et du Phosphore, de la station d'épuration de Marquette pour février 2013

- Valorisation des boues en agriculture
- Qualité de la Deûle : classe 5 (mauvaise qualité). Le rejet s'effectue dans la masse d'eau « Deûle » dont l'atteinte du bon état sur les paramètres physico-chimiques et biologiques est requise par dérogation pour 2027.

Le projet

- Une station d'épuration d'une capacité de 620 000 EH (diminution de la capacité totale en raison de l'évolution du tissu industriel)

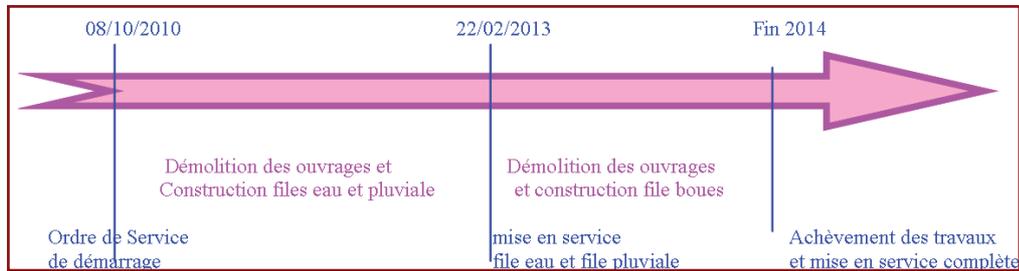
- 2 files de traitement :

File biologique de 2,8 m³/s : 4 décanteurs lamellaires assureront le traitement primaire ; un procédé de traitement biologique, fondé sur le principe d'un biofilm actif sur support plastique en suspension, complétera l'épuration.

File pluviale de 5,3 m³/s : première du genre sur le bassin, réduction par 5 du nombre de déversements pollués par temps de pluie :

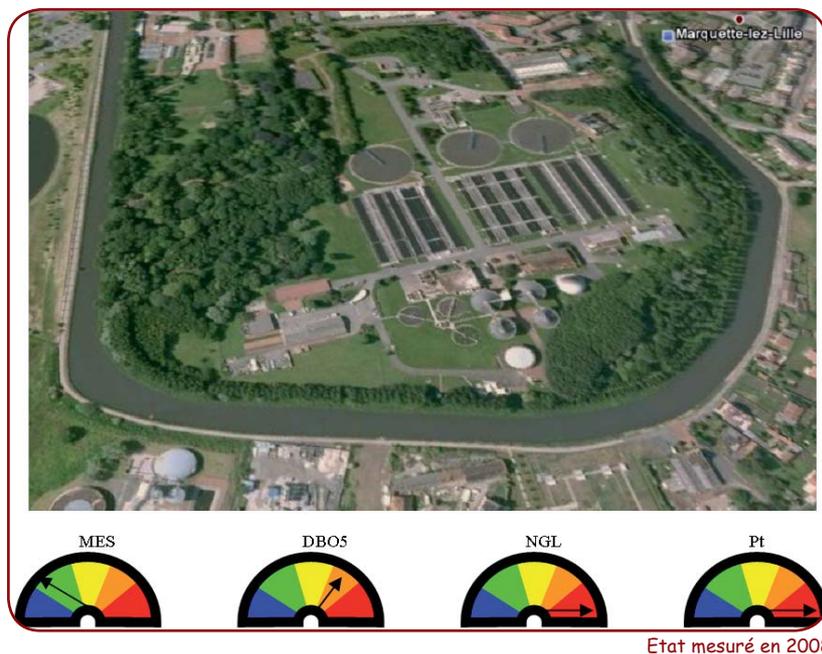
- Traitement MES, DCO, DBO, N et P
- Digestion des boues couplée avec une valorisation biogaz d'où une valorisation en multi filières

Planning prévisionnel

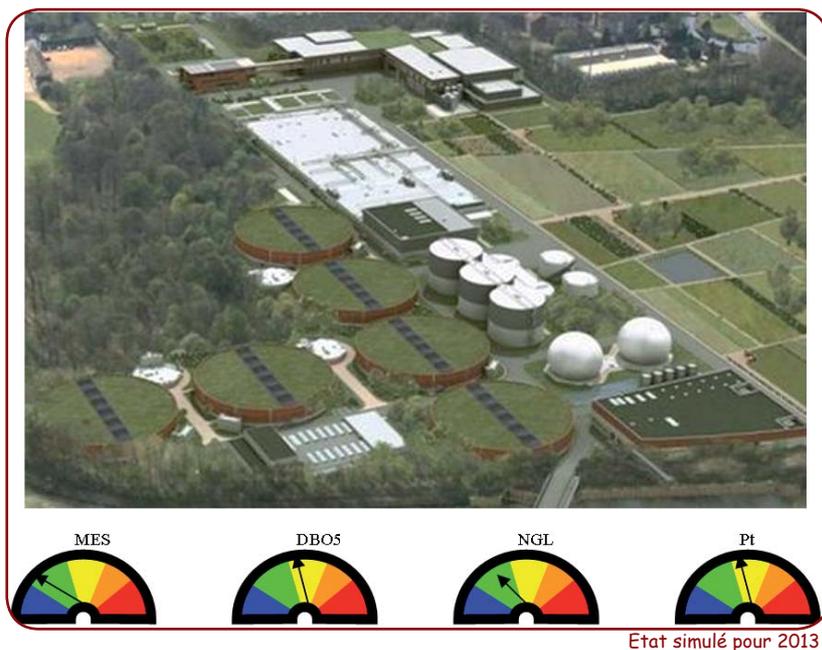


Impact attendu sur le milieu récepteur de la STEP, la Deûle aval

La situation actuelle :



Le projet :



MES : Matières en Suspension ; DBO5 : Demande Biologique en Oxygène ; NGL : Azote Global ; Pt : Phosphore total
Etat mesuré et simulé à partir des débits moyens observés sur le milieu récepteur

Montage financier du projet

Le montant prévisionnel des travaux à financer est estimé par le maître d'ouvrage à 140 M€.

Le montant prévisionnel d'exploitation a été estimé à 28 M€, pris en charge par LMCU.

La première tranche de travaux, d'un montant de 84,7 M€, bénéficie d'une participation financière de l'Agence de 55,055 M€ (avance 40%, subvention de 25%), actée lors du Conseil d'Administration du 27/11/2009. La seconde tranche de travaux, d'un montant de 55,3 M€, bénéficie d'une participation financière de l'Agence de 35,945 M€ (avance 40%, subvention de 25%), actée lors du Conseil d'Administration du 15/10/2010.

La convention financière a été établie avec des conditions spécifiques :

- Remboursement des avances après un différé de 2 ans
- Premier acompte de 10 % avant fin d'année
- Acompte par tranche de 5 % à l'avancement des travaux
- Convention d'une durée de 6 ans.

Au total, l'Agence accorde pour les travaux de cette STEP une aide à hauteur de 91 M€, dont 56 M€ d'avances et 35 M€ de subventions. LMCU engage quant à elle 54 M€ pour les travaux.

Pour anticiper en 2010 un premier paiement, initialement prévu en 2011, relatif à la station de Marquette-Lille (9,1 M€), le budget initial 2010 de l'Agence a été modifié par une décision modificative, adoptée au Conseil d'Administration du 15/10/2010, pour augmenter les crédits de paiements d'interventions par un prélèvement sur le fonds de roulement.

► Le déploiement du Programme Eau et Agriculture (PEA)

Les actions développées dans le cadre du 9ème Programme d'Intervention de lutte contre les pollutions agricoles (2007-2012), conformément à une décision de la tutelle des Agences de l'Eau, reprenaient essentiellement les mesures des enjeux eau, érosion et zones humides du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) défini par le Ministère chargé de l'Agriculture.

Ces mesures se déclinent en deux types d'intervention :

- Les aides à l'investissement (Plan Végétal pour l'Environnement - PVE) dans du matériel performant en matière de protection de l'environnement ;
- Les aides aux Mesures Agro-environnementales (MAE) sur des territoires prioritaires précisés dans le 9ème Programme d'Intervention.

Des zones prioritaires pour respectivement les enjeux eau, érosion et zones humides ont été définies en relation avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) du bassin pour la mise en œuvre du PDRH et reprises dans le 9ème Programme : elles ont été révisées fin 2008 pour intégrer les 14 captages prioritaires (article 21

de la LEMA) pour ceux qui n'étaient pas déjà dans le zonage enjeux eau initial.

Après les deux premières années de mise en œuvre du PDRH, en raison de la non-adhésion de la profession à ce dispositif, au titre de 2007 et de 2008 la quasi-totalité des dotations prévues pour la mise en œuvre du PDRH a dû être redéployée vers d'autres actions.

Les raisons de cette non adhésion au dispositif PDRH se trouvent à la fois dans les caractéristiques mêmes de l'agriculture du bassin (cultures très diversifiées, petites exploitations en polyculture-élevage, assolements très longs...) et dans la rigidité du dispositif PDRH (en particulier localisation précise et prédéterminée des parcelles en MAE ; ...).

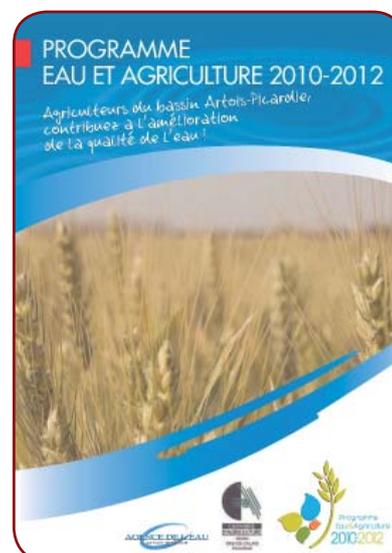
Face à ce constat d'échec, en 2008 l'Agence en collaboration avec la profession agricole du bassin et les services de l'Etat, a engagé un travail d'adaptation au niveau du bassin des MAE nationales pour l'application du PDRH (maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie).

Le Préfet coordonnateur de bassin, puis la profession agricole ont porté ces propositions auprès des Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Écologie à partir d'avril 2008.

S'en sont suivis 2 ans d'intense travail selon le calendrier suivant :

- Fin janvier 2009 : proposition d'évolution du système d'aides mise au débat des parties intéressées ;
- Echanges avec le Ministère chargé de l'Agriculture dès fin février 2009 ;
- Notification du système expérimental à la Commission Européenne par le Ministère chargé de l'Agriculture début avril 2009, puis deux allers-retours de questions-réponses entre la commission et l'Agence de l'Eau via l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture ;
- Entrée en application du régime d'aides expérimental au 16 juillet 2010.

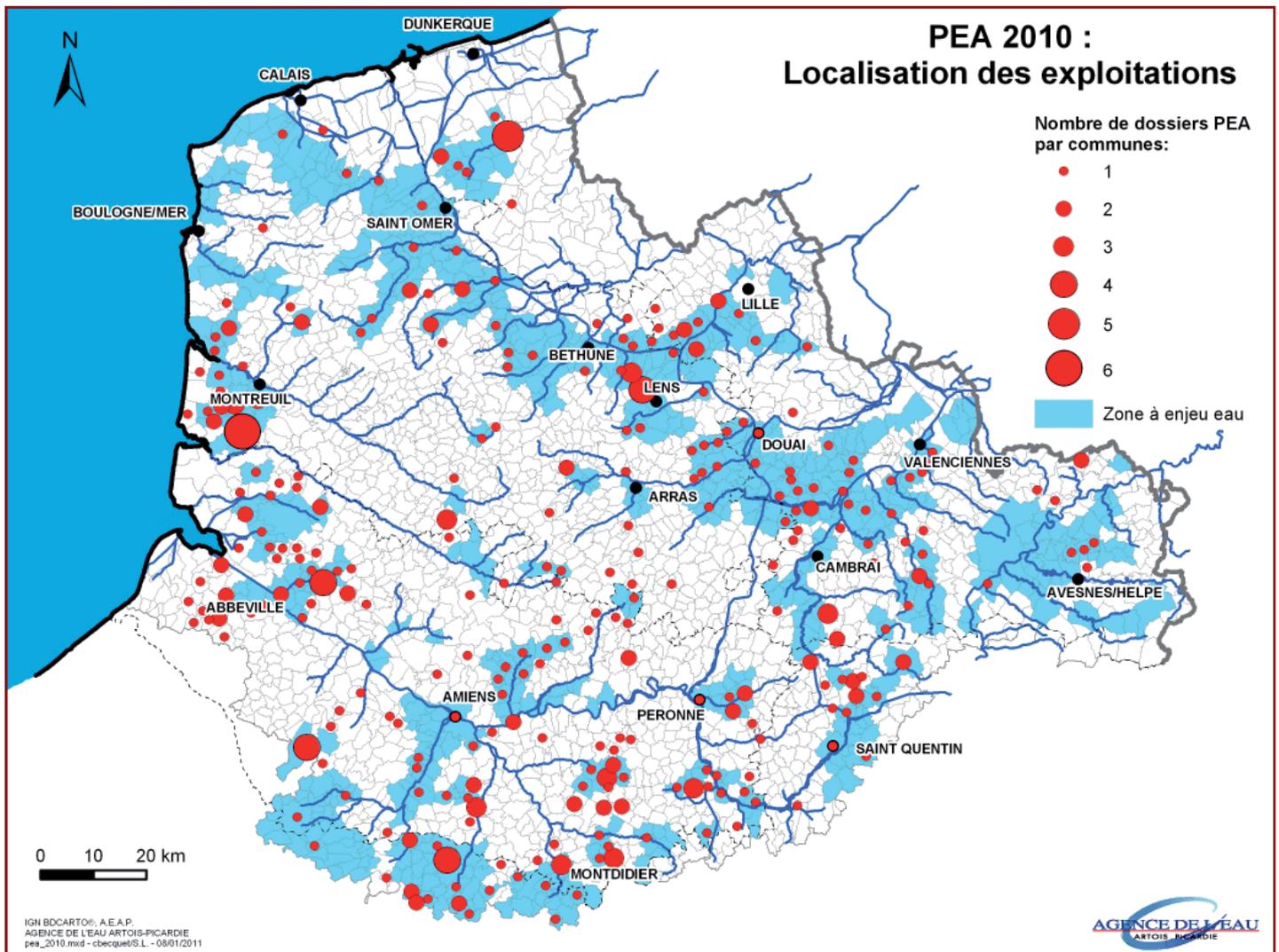
Le succès de ce PEA a dépassé toutes les espérances, puisque l'objectif 2010 a été réalisé à 172 %, et que la réalisation 2010 dépasse de quasi 600 % la réalisation 2009. 12 M€ ont ainsi été engagés pour 5 ans sur ces mesures agricoles pour 7 M€ prévus. De plus, des dossiers supplémentaires pour un montant de 3,3 M€ sont en attente et seront engagés dès début 2011.



Ce succès s'explique notamment par :

- Une co-construction avec la profession agricole qui, de ce fait, a porté le programme au sein de ses membres,
- Une adaptation aux contraintes locales, avec en particulier un dispositif « à la culture » et non « à la parcelle » comme pour les MAE traditionnelles,
- Un dispositif à plusieurs niveaux, notamment pour le blé, qui permet à des agriculteurs d'entrer dans la démarche pour les plus incertains et d'approfondir pour les autres.

Le domaine d'application du PEA concerne les 440 000 ha de SAU des zones à enjeu eau. Le traitement des dossiers 2010 est en cours de finalisation et à mi-2011 sera connu le nombre d'hectares à enjeu eau aidés dans le cadre du PEA en 2010.



► **Les Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité : une action phare en 2010**



Les Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité, organisées le 23 novembre à Lille Grand Palais, ont clôturé les actions menées par l'Agence dans le cadre de l'année nationale et internationale de la Biodiversité.



Un public nombreux et diversifié



Ouverture de la manifestation par M. BERARD
Préfet de la région Nord Pas de Calais - Préfet du Nord
Président du Conseil d'Administration de l'Agence

Les Olympiades ont récompensé des ouvrages remarquables dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des actions novatrices dans le domaine de la réhabilitation des milieux aquatiques.

Les Olympiades ont rassemblé plus de 300 personnes, parmi lesquelles des administrateurs de nos instances de Bassin, des maîtres d'ouvrages, ainsi que des partenaires du monde scientifique, associatif et scolaire.

La cérémonie de remise des prix a été ponctuée par des extraits du carnet de voyage de l'association «Entre 2 Eaux» portant sur la diversité des cultures, des religions, des modes de vie, de l'accès à l'eau et de la biodiversité des pays du monde.



Remise d'un trophée des Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité

Cette manifestation a également mis à l'honneur l'intérêt du citoyen pour la biodiversité par la remise de prix pour des dessins d'enfants et des clichés pris par des photographes amateurs.

Un recueil comprenant l'ensemble des projets des participants ainsi qu'un CD-ROM retraçant les moments forts de la manifestation sont disponibles auprès du centre de documentation de l'Agence.



Liste des lauréats des premiers prix :

- Dessins d'enfants : **Ecole Jules Ferry de Dunkerque**
- Photographies : **Jean-Michel Szczyt**
- Protection ou restauration de milieux naturels aquatiques : **Association Syndicale de la rivière de la Selle et ses affluents**
- Assainissement collectif au travers du système d'assainissement (ensemble stations d'épuration et réseaux d'assainissement supérieurs ou égaux à 2 000 équivalents habitants) : **Fresnes sur Escout**
- Gestion intégrée des eaux de pluie : **Communauté d'Agglomération du Douaisis**
- Stations d'épuration (capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants) : **Quevauvillers**

► Le Programme De Mesures, bras armé de la mise en oeuvre de la DCE

En 2010 a été réalisé le premier scénario

▪ De ventilation annuelle du montant total (que l'Agence soit financeur ou non) des travaux inscrits dans le Programme de Mesures (PDM) 2010- 2015, (2,6 Milliards d'euros).

▪ D'adéquation entre les volets du programme de mesures et les lignes de programme du 9ème Programme d'Intervention de l'agence (2007 - 2012).

Cette première étape inaugure un très important chantier d'interpénétration du PDM et du Programme d'intervention de l'Agence, pour ceux actuels et pour ceux à venir.

Lignes de programme ou actions du PDM	En M€					
	Total travaux 9ème Pgme 2007-2012	Total travaux PDM (financements Agence + autres) 2010-2015	Travaux 9ème Pgme 2007-2009	Travaux 9ème Pgme 2010-2012	Travaux PDM (financements Agence + autres) 2010-2012	Travaux PDM financés par l'Agence 2010-2012
I. Lutte contre la pollution :						
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	545,00		325,78	219,22		
Volet 1 Mise en conformité ERU		165,00			165,00	165,00
Volet 1 Autres : traitement + poussé et réduction impact rejets		230,00			115,00	115,00
Volet 1 ANC		85,00			28,00	28,00
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	573,00		269,32	303,68		
Volet 1 Mise en conformité ERU		8,70			8,70	8,70
Volet 1 Autres : gestion des infrastructures d'assainissement		0,00			0,00	0,00
Volet 1 Pluvial : amélioration réseaux collecte / temps pluie		990,00			495,00	495,00
Volet 1 Etudes		3,20			3,20	3,20
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	180,00		79,05	100,95		
Volet 1 Dépollution hors substances dangereuses		76,00			50,00	50,00
Volet 1 Dépollution substances dangereuses		57,00			14,00	14,00
Volet 1 Fonctionnement (pour mémoire)		39,00			19,00	0,00
14 Elimination des déchets	18,00		1,37	16,63		
Volet 1 Déchets		0,00				
Volet 1 Fonctionnement de l'ensemble de l'assainissement (traitement + collecte)		460,00			230,00	0,00
Total Volet 1 : Lutte contre les pollutions ponctuelles	0,00	2 113,90	0,00	0,00	1 127,90	878,90
15 Assistance technique à la dépollution	14,00		6,77	7,23		
16 Primes pour épuration	215,00		35,75	179,26		
17 Aide à la performance épuratoire	625,00		32,26	592,74		
18 Lutte contre la pollution agricole	130,00		39,95	90,05		
Volet 2 Invmts PMBE + PVE + Plans d'action Captages Grenelle		15,20			7,60	3,40
Volet 2 Mesures Agro Environnementales (AAC et hors AAC)		75,30			30,00	30,00
Volet 2 Agri Biologique hors AAC		0,00				
Volet 2 Bandes enherbées Grenelle (invmt + fonct) hors zone vulnérable		0,04			0,04	0,04
Volet 2 Couverture des sols l'hiver (invmt + fonct) hors zone vulnérable		24,00			12,00	12,00
Volet 2 Mesures dans les Zones vulnérables		250,00			170,00	0,00
Volet 2 Etudes + Formations		5,40			2,70	2,70
19 Divers pollution	0,00		0,00	0,00		
Volet 2 Phyto. non agricole		1,00			0,50	0,50
Total Volet 2 : mesures dans le domaine agricole hors gestion quantitative	0,00	370,94	0,00	0,00	222,84	48,64
Total Lutte contre la pollution	2 300,00	0,00	790,25	1 509,75	0,00	0,00

Lignes de programme ou actions du PDM	Total travaux 9ème Pgme 2007-2012	Total travaux PDM (financements Agence + autres) 2010-2015	Travaux 9ème Pgme 2007-2009	Travaux 9ème Pgme 2010-2012	Travaux PDM (financements Agence + autres) 2010-2012	Travaux PDM financés par l'Agence 2010-2012
<i>II. Gestion des milieux - partie LP 21, 23, 24, 25 et 29</i>						
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00		0,00	0,00		
Volet 4 Fonctionnement (MAE + organismes uniques)		0,00				
Volet 4 Investissements (hors MAE)		0,00				
Volet 4 Fonctionnement (hors MAE)		0,00				
Volet 4 Amélioration des réseaux AEP (Grenelle : fuites)		0,00				
23 Protection de la ressource	29,00		6,92	22,08		
25 Eau potable	199,00		129,04	69,96		
Volet 4 DUP pour captages Grenelle + Etudes AEP		18,00			9,00	9,00
Total Volet 4 : Mesures pour la ressource en eau (dont gestion quantitative)	0,00	18,00	0,00	0,00	9,00	9,00
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	168,00		54,25	113,75		
Volet 3 Zones humides: entretien et restauration (Fonctionnement)		1,05			0,53	0,53
Volet 3 Zones humides: entretien et restauration (Investissement)		9,45			4,73	4,73
Volet 3 Zones humides: acquisition		24,50			12,25	12,25
Volet 3 : Ouvrages Grenelle (2/ Grenelle)		5,10			5,10	5,10
Volet 3 : cours d'eau et ouvrages (fonctionnement)		9,00			3,60	3,60
Volet 3 : cours d'eau et ouvrages (investissement)		63,00			25,20	25,20
Volet 3 Autres (plans et cours d'eau, ouvrages, gestion piscicole)		0,00				
Total Volet 3 : Mesures pour la fonctionnalité des milieux aquatiques / hydromorphologie	0,00	112,10	0,00	0,00	51,41	51,41
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	14,00		6,18	7,82		
Volet 5 Gouvernance, y compris gestion intégrée		0,00				
Total Gestion des milieux - partie LP 21, 23, 24, 25 et 29	410,00	0,00	196,39	213,61	0,00	0,00
<i>LP 32 - connaissance environnementale</i>						
32 Connaissance environnementale	23,00		7,87	15,13		
Volet 5 Connaissance (dont mise en place + gestion réseaux surveillance)		0,00				
Volet 5 Inondations		0,00				
Total Volet 5 : Mesures d'autres thèmes d'intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total LP 32	23,00	0,00	7,87	15,13	0,00	0,00
TOTAL des lignes de programme concernées	2 733,00	0,00	994,51	1 738,49	0,00	0,00
TOTAL volets du PDM	0,00	2 614,94	0,00	0,00	1 411,15	987,95

Le déploiement des politiques du 9ème Programme d'Intervention

UN NIVEAU D'ENGAGEMENT TRES ELEVE POUR 2010

Le 9ème Programme d'Intervention (2007-2012) a été conçu pour répondre aux obligations issues des directives européennes (eaux résiduaires urbaines, eau potable, eaux de baignade, ...) et pour développer de nouveaux domaines d'intervention, en cohérence avec l'objectif d'atteinte de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Durant l'année 2010, 3 adaptations de programme ont été réalisées afin d'optimiser le déploiement des autorisations de programme vers des secteurs fortement sollicités par les Maîtres d'Ouvrages, ce qui amène le total d'engagements du 9ème Programme d'Intervention 2007 - 2012 (dépenses de fonctionnement incluses) à 1 106,597 M€.

Pour l'année 2010, quatrième année du 9ème Programme d'Intervention, l'Agence atteint à la fois un taux d'engagement très élevé, se fixant à 99,62 %, et à la fois un niveau très important de participations financières attribuées par l'Agence au cours d'une année, à savoir 187,292 M€.

L'analyse de la répartition des interventions de l'Agence s'effectue selon les 3 axes de la mise en œuvre de la LOLF au sein du MEDDTL et de ses opérateurs.

Action n°1 : Prévention des risques contre les pollutions

Le montant des engagements de cette action s'élève à 158,514 M€ (soit une réalisation de 99,70 % des dotations ouvertes) et représente 85 % des engagements ; il comptabilise les interventions des lignes 911 à 919, relatives aux opérations d'aides à l'investissement ou à l'exploitation des actions de lutte contre la pollution d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ce montant, exceptionnellement élevé, est la résultante de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'engagement de 35,945 M€ en 2010 pour le financement de la station d'épuration de Marquette-Lez-Lille. Cette opération, dont une première part de financement a été réalisée en 2009, à hauteur de 55,055 M€, atteint un total de 91 M€ de participations financières par la réalisation de 140 M€ de travaux.

Par ailleurs, dans le domaine de lutte contre la pollution agricole, le succès du Programme Eau et Agriculture et des dispositifs Plan Végétal Pour l'Environnement et Mesures Agro Environnementales pour 2010 permet d'atteindre un niveau d'engagement très élevé. Avec la prise en compte de la fraction de redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto 2018, un total de 18,244 M€ de participations financières a été attribué au titre de la lutte contre la pollution agricole.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, une action de mutualisation est actuellement en cours concernant l'émission de la redevance pour pollutions diffuses. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie percevra à partir de 2011, pour le compte des 6 Agences, cette redevance qui sera ensuite reversée aux différentes Agences et à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Action n°7 : Gestion des milieux et biodiversité

Cette action regroupe les lignes d'intervention 923 à 934 (hors 925 Eau Potable) dont les domaines d'intervention portent sur la protection de la ressource, la restauration des milieux aquatiques, la planification ainsi que la conduite et le développement de nos politiques.

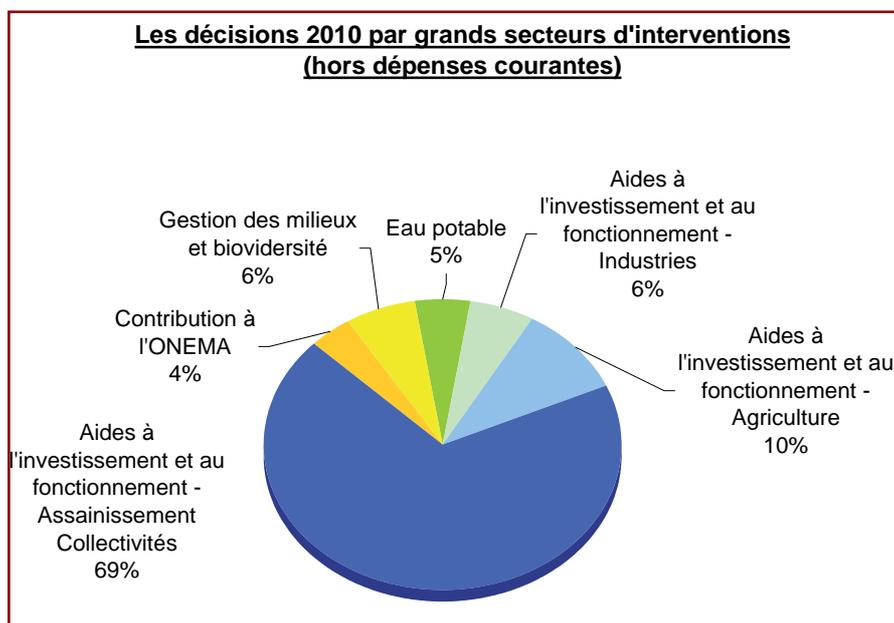
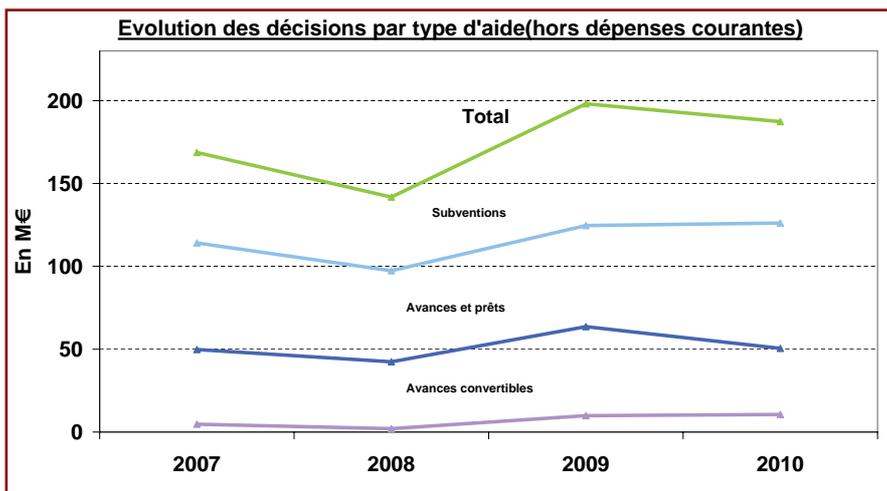
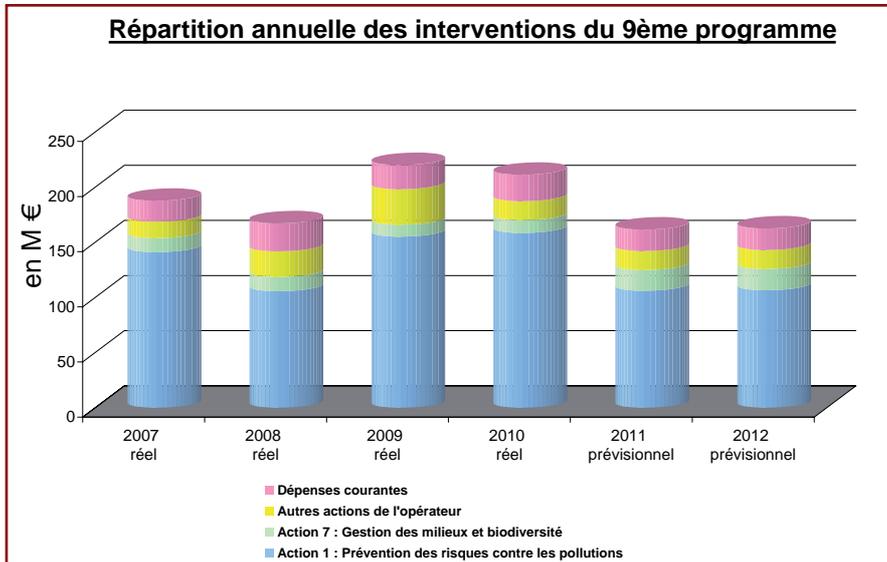
Cette action qui totalise 11,603 M€ (soit une réalisation de 98,13 % des dotations ouvertes) représente 6 % des engagements et est en augmentation de 7,4 % par rapport à 2009.

Le niveau des engagements de la ligne relative à la restauration des milieux aquatiques atteint 7,743 M€ de participations financières attribuées en 2010 pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et zones humides, le curage des sédiments toxiques, la lutte contre l'érosion et la gestion des crues. Cette politique, en essor pour 2010 et les années suivantes du 9ème Programme, marque une hausse d'engagements de 79,86 % par rapport à 2009.

Autres actions de l'opérateur

Ce dernier point totalise les actions relatives à l'eau potable et la contribution de l'Agence à l'ONEMA. Les participations financières attribuées à ces domaines d'intervention sont de 17,176 M€ (soit une réalisation de 99,86% des dotations ouvertes) et représentent 9 % des engagements.

L'évolution des décisions par année du programme ainsi que par type d'aide et par domaine d'intervention est présentée dans les graphiques ci-après.



Analyse des décisions d'intervention en 2010 (en M€) dans le bassin Artois-Picardie

Action 1 : PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS		Travaux		P.F					
		242,961		134,843					
Collectivités		Industries		Agriculture					
Travaux		P.F		Travaux		P.F			
199,567		106,463		22,368		10,136			
				21,026		18,244			
AIDES AUX INVESTISSEMENTS		Action 7 : GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITE							
Travaux		P.F		Travaux		P.F			
307,811		163,622		32,050		11,603			
		Gestion quantitative de la ressource		Protection de la ressource					
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		-		-		2,496		1,595	
		Restauration et gestion des milieux aquatiques		Planification et gestion bassin et sous-bassin					
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		18,877		7,743		0,859		0,492	
		Etudes générales		Connaissance Environnementale					
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		0,028		0,011		0,890		0,501	
		Action Internationale		Information, communication, consultation du public					
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		6,535		0,802		2,365		0,459	
TOTAL Année 2010		AUTRES ACTIONS DE L'OPERATEUR							
Travaux		P.F		Travaux		P.F			
401,111		187,292		32,800		17,176			
		Eau Potable		Contribution à L'ONEMA					
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		25,200		9,576		7,600		7,600	
AIDES A L'EXPLOITATION		Action 1 : PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS							
Travaux		P.F		Travaux		P.F			
93,300		23,670		93,300		23,670			
		Collectivités		Industries		Agriculture			
		Travaux		P.F		Travaux		P.F	
		89,561		22,438		3,028		0,698	
						0,711		0,534	

PF : Participations Financières

LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

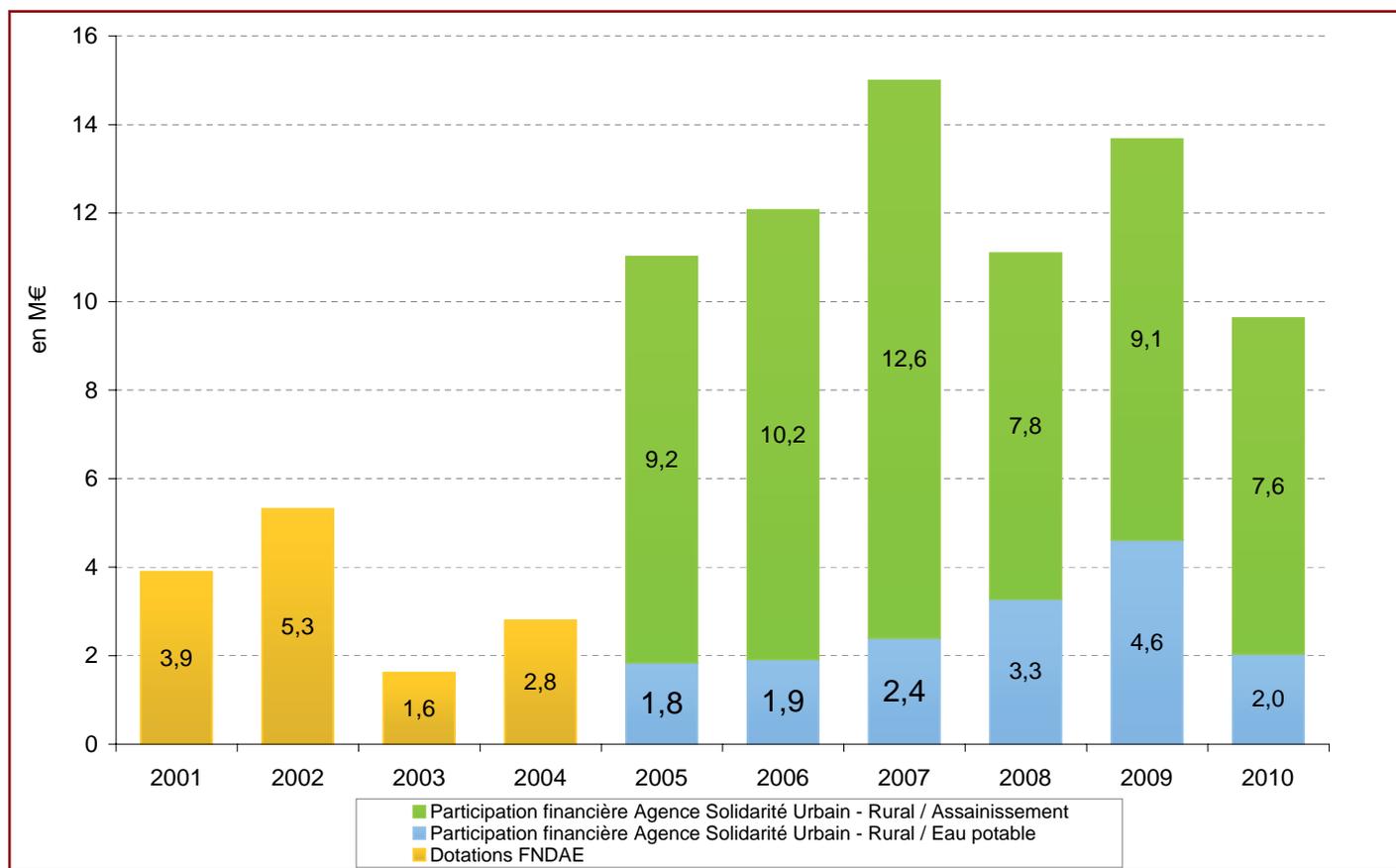
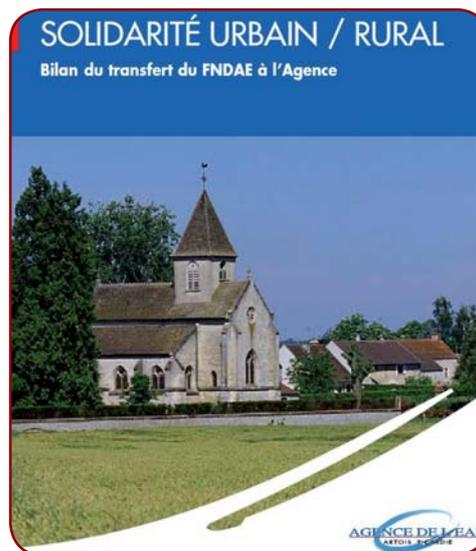
Jusqu'en 2004, les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des communes rurales bénéficiaient de participations financières des départements et de l'Etat au travers du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) et des Agences de l'Eau.

En 2004, l'Etat a décidé que les Agences de l'Eau prendraient le relais du FNDAE et apporteraient des financements complémentaires aux communes rurales, au titre de la solidarité urbain-rural (SUR). La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a entériné ces dispositions.

En 2010, les engagements SUR de l'Agence s'élèvent à 9,627 M€. Ce niveau d'engagements marque une baisse par rapport aux premières années du 9ème Programme d'Intervention, mais reste dans la moyenne constatée sur la période 2004-2010.

Les engagements ont été portés à hauteur de 4,715 M€ pour les ouvrages de dépollution, 2,880 M€ pour les réseaux d'assainissement et 2,032 M€ en faveur de l'eau potable, et ont concerné un total de 214 dossiers.

Depuis la reprise de ce dispositif en 2005, l'Agence a engagé 72,466 M€ de subventions spécifiques à destination des communes rurales.



LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE

La reconquête de la qualité des cours d'eau passe par la gestion des rejets domestiques et nécessite la mise en place de réseaux de collecte et d'ouvrages de traitement adaptés.

L'Agence participe au financement de ces installations pour atteindre le bon état des eaux fixé par la DCE, dans le respect des échéances imposées par la Directive sur les Eaux Résiduares Urbaines (ERU).

L'Agence s'engage également dans les domaines de l'assainissement non collectif, du raccordement des particuliers aux réseaux de collecte et de la gestion des eaux pluviales.

En 2010, l'optimisation de l'informatisation a permis de diminuer le temps de traitement de certains dossiers d'aides, tout en conservant la même qualité d'exécution. C'est le cas par exemple pour les dossiers d'assainissement non collectif, où il est possible que soit effectuée en ligne la déclaration après réception des travaux, déclaration que l'agence étudie avant de procéder au paiement de l'aide décidée.

► Les stations d'épuration

► Le respect de la Directive ERU

Le 9ème Programme (2007-2012) de l'Agence de l'Eau, tel qu'il a été configuré, permet de financer la totalité de la mise en conformité avec la directive ERU et devrait permettre de financer également :

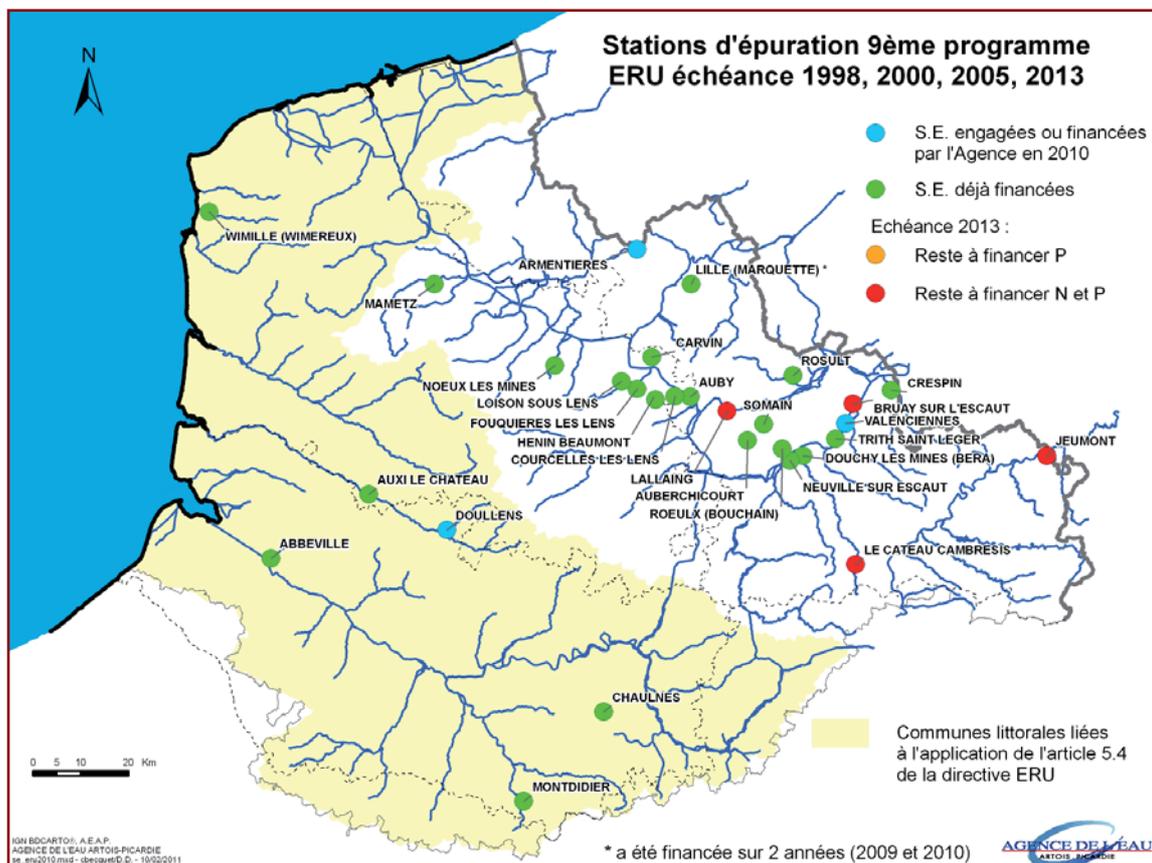
- la mise en conformité de la filière boues des stations d'épuration par rapport à la charte spécifique au bassin Artois-Picardie (9 mois minimum de capacité de stockage des boues),
- la réhabilitation ou la création des stations d'épuration en milieu rural (capacité < 2000 EH) telles que prévues dans les programmes pluriannuels concertés élaborés avec les collectivités du bassin,
- la solidarité urbain-rural pour les stations d'épuration concernées.

Sur le Bassin, au 31 décembre 2010, vis-à-vis de la Directive ERU :

- les travaux, et donc les financements de l'Agence, sont engagés pour toutes les stations concernées par les échéances 1998, 2000 et 2005,

- concernant l'échéance 2013, 4 stations restent à engager : Lallaing, Le Cateau, Bruay-sur-l'Escaut et Jeumont. Elles devraient toutes être financées en 2012, ce qui permettra à l'Agence d'atteindre son objectif de 0 STEP restant à financer au titre de DERU au 31/12/2012.

A noter que les stations engagées en 2010 représentent des avancées très significatives. Ont en effet été financés : la seconde tranche de la station de Marquette (620 000 EH) sur la base d'un montant global de travaux de 140 M€, le traitement du phosphore pour les STEP de Valenciennes (70 000 EH) et d'Armentières (70 000 EH), et la STEP de Doullens (12 000 EH). Par ailleurs, 2 STEP ne figurent plus désormais sur la liste DERU : Fourmies (15 000 EH) car cette STEP est désormais conforme, et La Bassée (8 000 EH) qui n'est plus répertoriée comme STEP ERU.



► Les décisions de participations financières apportées en 2010 pour les stations d'épuration

L'ensemble des participations financières décidées en 2010 concernant les stations d'épuration s'établit à 59,496 M€ pour la réalisation de 93,046 M€ de travaux.

Montants de travaux et participations financières attribués pour les stations d'épuration en 2010

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	90,876	58,460
<i>Dont solidarité urbain-rural</i>	24,324	4,099
Etudes	2,141	1,024
Autres	0,029	0,012
TOTAL	93,046	59,496

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le 9ème Programme d'Intervention.

L'Agence a apporté 37,84 M€ de participations financières au titre de la Directive ERU, toutes échéances confondues.

20, 617 M€ de financements ont par ailleurs été décidés pour la création ou l'amélioration de stations d'épuration du Bassin non concernées par Directive ERU. Les dossiers les plus conséquents en terme d'aide financière accordée par l'Agence ont concerné la création ou la réhabilitation des STEP de La Vieille Eglise (9 700 EH), de Camphin en Carembault (7 220 EH), de Marquion (4 800 EH), de Richebourg (4 000 EH), de Poix de Picardie (4 135 EH), et de la Bassée (13 600 EH).

L'Agence a également financé des installations de traitement et de stockage des boues, de capacité de traitement de 9,67 Tonnes de Matières Sèches de boues par jour.

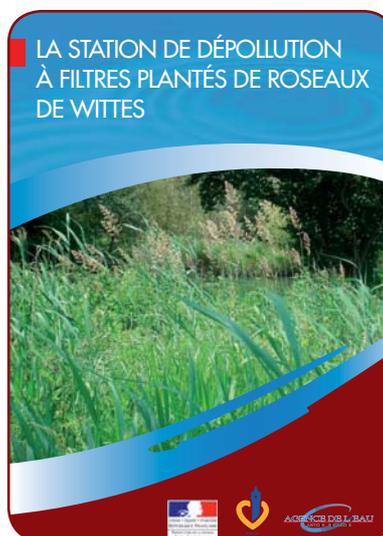
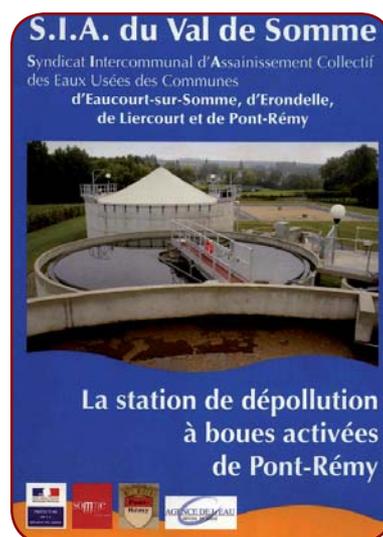
A l'heure actuelle, sur le bassin, sur les 97 660 tonnes de matières sèche de boues évacuées des STEP, 74% sont mises en filière valorisation agricole hors compost, 14% sont valorisées en compost, 8% sont incinérées, et 4% sont évacuées en décharge. L'objectif est qu'en 2012 plus aucune boue n'aille en décharge; sachant qu'en 2006 9,45% des boues étaient évacuées dans cette filière, les efforts menés pour atteindre cet objectif sont conséquents.

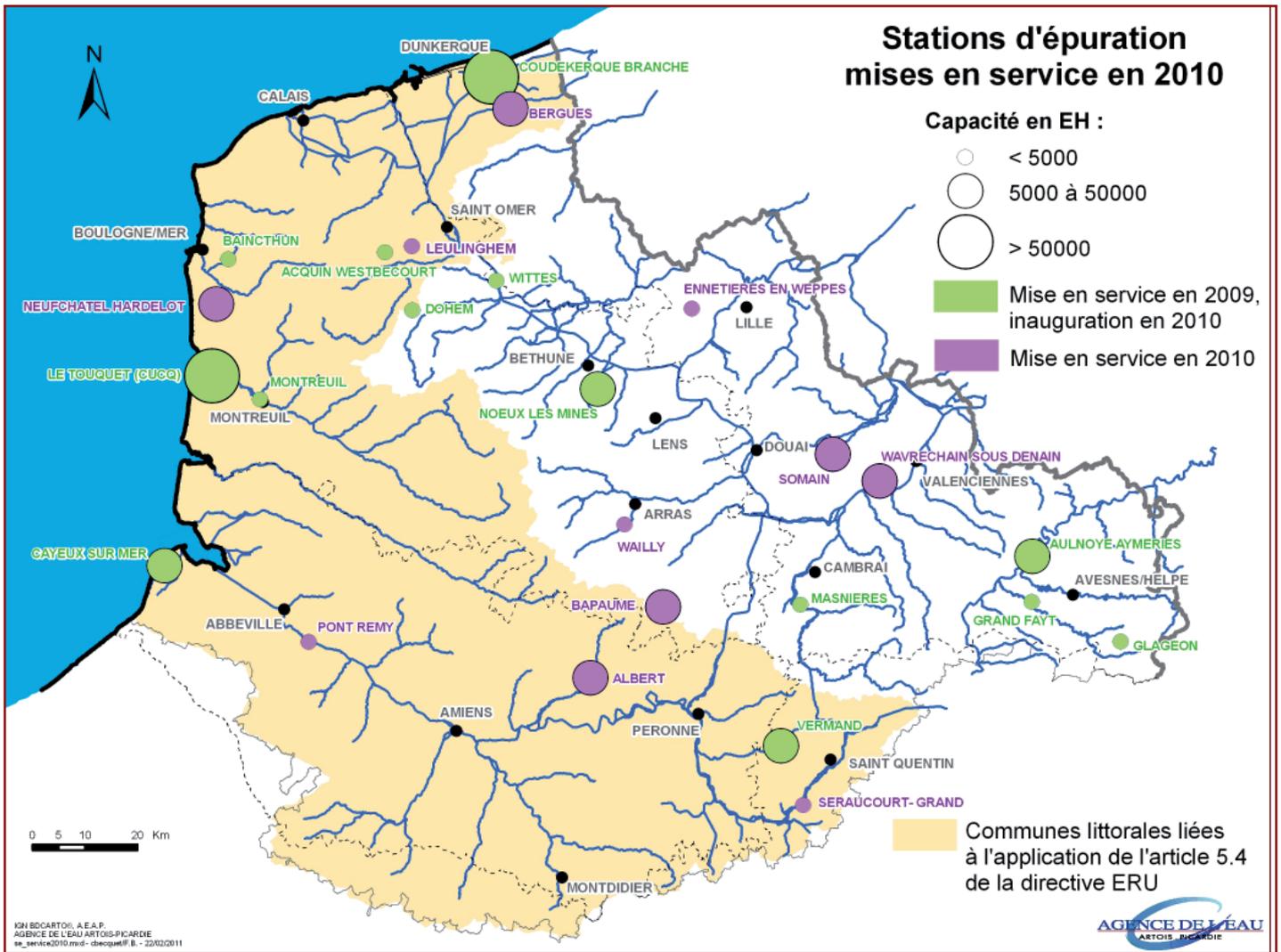
Par ailleurs, dans un souci d'optimisation de la politique de gestion de la valorisation agricole des boues d'épuration, l'Agence, en partenariat avec les SATEGE, incite à la mise en œuvre des plans d'épandage et des suivis annuels. Sur les 316 stations d'épuration urbaines et d'industries soumises à l'élaboration d'un plan d'épandage, au 31/12/2008, 89% d'entre elles ont réalisé le plan d'épandage et 97% ont réalisé leur suivi annuel. Dans le cadre de cette politique, l'Agence a initié en 2008 la mise en œuvre d'un logiciel de suivi des épandages des boues d'épuration, SYCLOE, qui a été mis en service en 2010.

► Les stations d'épuration mises en service

En 2010, 11 stations d'épuration ont été mises en services : Bergues, Leulinghem, Seraucourt- Grand , Somain, Wavrechain sous Denain, Albert, Bapaume, Pont Remy, Wailly, Neufchatel Hardelot, Ennetières en Weppes.

14 stations d'épuration, pour lesquelles la mise en service avait été réalisée en 2009, ont pu être inaugurées en 2010. Il s'agit des STEP de : Baincthun , Coudekerque Branche, Acquin Westbecourt, Glageon, Noeux les Mines, Masnieres, Vermand, Montreuil, Le Touquet, Wittes, Aulnoye Aymeries, Dohem, Grand Fayt, et Cayeux sur mer.



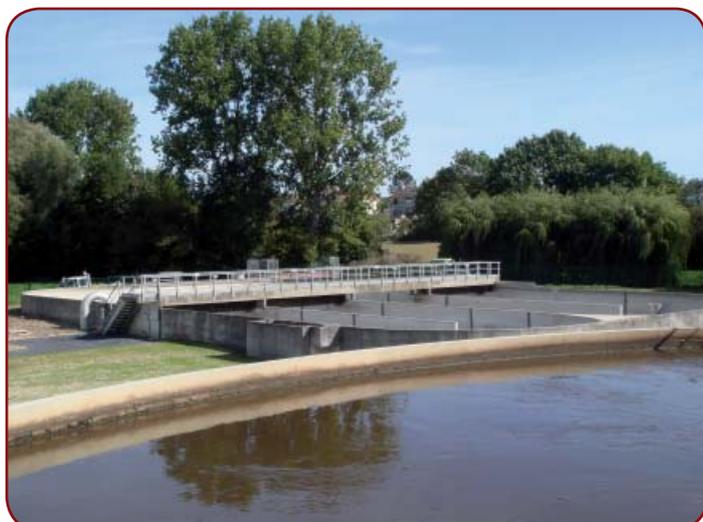


Inauguration de la STEP de Wittes (62) - 900 EH





Inauguration de la STEP d'Albert (80) - 15 000 EH



Inauguration de la STEP de Coudekerque Branche (59) - 100 000 EH



► La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est l'une des priorités du 9ème Programme d'Intervention de l'Agence, en raison des conséquences environnementales fortes liées aux eaux de pluie : les rejets urbains par temps de pluie sont souvent responsables du déclassement des cours d'eau.

Les mesures curatives (surdimensionnement des STEP, épuration des surverses au fil de l'eau, bassins de stockage) doivent être complétées par des techniques alternatives, qui évitent ou limitent fortement le rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Deux axes sont privilégiés :

- limiter l'imperméabilité dans les extensions ou les créations de zones d'aménagement ;
- récupérer et réutiliser les premières eaux de pluie

L'Agence a par ailleurs participé à l'organisation du 3ème forum national sur les eaux pluviales en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Douai en septembre. La gestion intégrée des eaux pluviales a constitué un des thèmes des Olympiades de l'eau et de la Biodiversité qui se sont tenues en novembre.

En 2010, 6,082 M€ de participations financières ont été apportées pour la réalisation de 18,385 M€ de travaux.

Montants de travaux et participations financières attribués pour le traitement des eaux pluviales en 2010

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	17,815	5,824
<i>Dont solidarité urbain-rural</i>	3,673	0,616
Etudes	0,485	0,223
Autres	0,085	0,035
TOTAL	18,385	6,082

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le 9ème Programme d'Intervention.

A terme, les participations financières de l'Agence attribuées en 2010 au titre des techniques alternatives permettront d'assurer le traitement de 491 186 m² de surfaces et de toitures ainsi « déracordées ». Parmi les 42 dossiers de gestion des eaux de pluie urbaines traités par l'Agence en 2010, 3 d'entre eux sont conséquents en terme de surface traitée : 162 000 m² pour la gestion des eaux de pluie de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 64 00 m² pour Marquise, 40 443 m² pour Lens.

Par ailleurs, 8 bassins de stockage des eaux pluviales ont été financés ; ils représentent une capacité de 10 095 m³.

► L'assainissement non collectif

L'Agence, par le biais des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), accompagne les collectivités territoriales situées sur des territoires ciblés (aires d'alimentation de captages, communes du littoral et communes totalement zonées en assainissement non collectif).

Cette politique est menée d'une part avec les partenaires relais sur le terrain, d'autre part avec des collectivités non partenaires.

Les collectivités partenaires assurent, en plus du suivi de l'instruction et du contrôle des installations financées, le versement au particulier de la subvention accordée par l'Agence. Ce partenariat bénéficie d'une informatisation des dossiers.

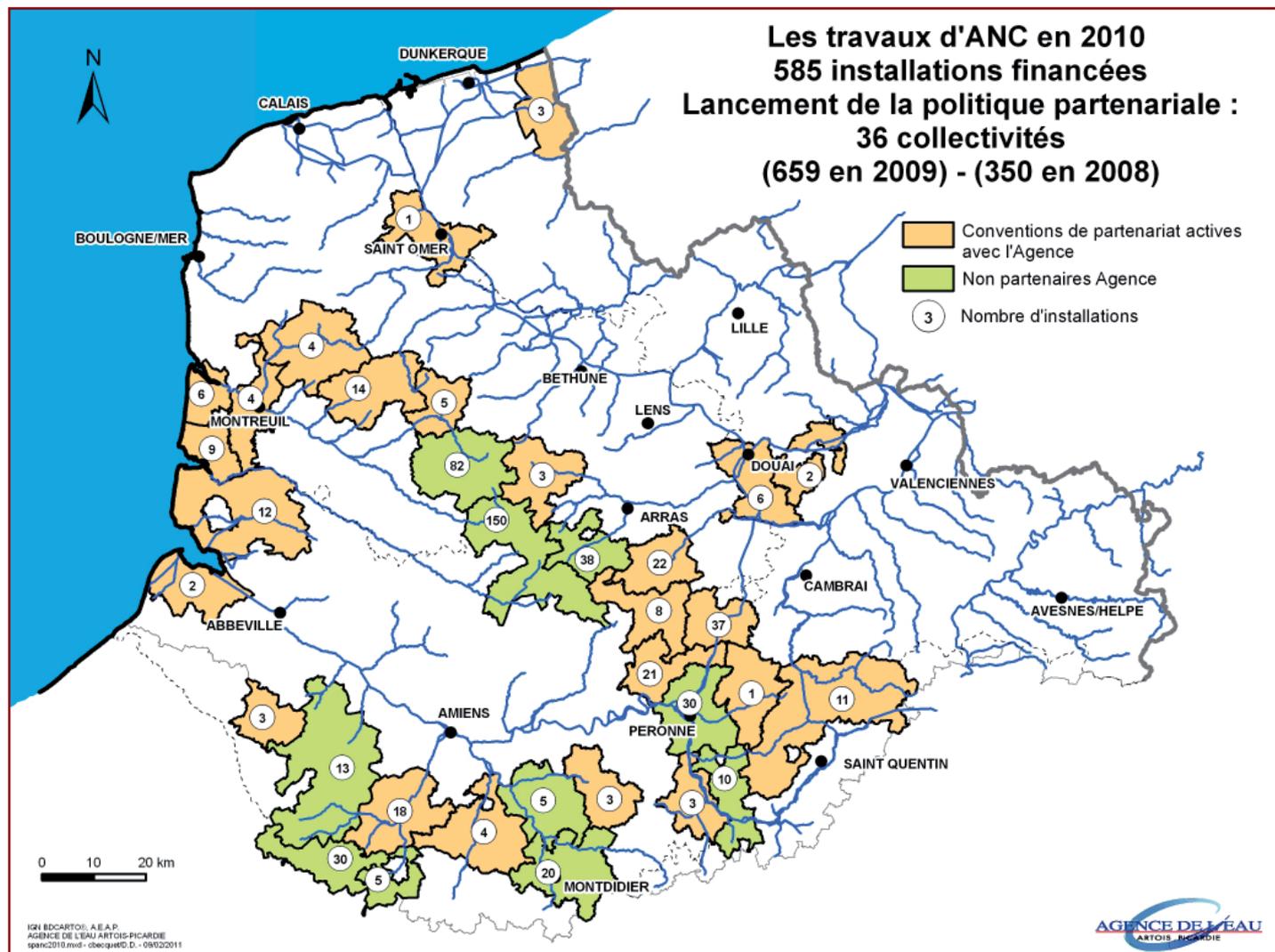
En 2010, 585 installations, dont 137 dans le cadre de partenariats, ont été financées, représentant 1,913 M€ de participations financières pour la réalisation de 4,499 M€ de travaux (ces montants incluent le financement et le contrôle des installations). Le dynamisme de la politique d'aide de l'agence dans le domaine de l'assainissement non collectif a porté ses fruits, permettant de dépasser l'objectif initial qui était de 400 installations financées par année.

Montants de travaux et participations financières attribués pour l'assainissement non collectif en 2010

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	4,278	1,802
Études	0,211	0,101
Autres	0,010	0,010
TOTAL	4,499	1,913

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le 9ème Programme d'Intervention.



Les réseaux d'assainissement

L'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour la création et l'amélioration des réseaux de collecte, le raccordement au réseau d'assainissement et le développement de la connaissance des réseaux par la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire.

Les participations financières sont liées à une contractualisation pluriannuelle, le Plan Pluriannuel Concerté (PPC) avec les collectivités territoriales.

En 2010, 30, 432 M€ de participations financières ont été attribués pour la réalisation de 67, 551 M€ de travaux.

Ces interventions permettront la création et la réhabilitation de réseaux d'assainissement de 172 232 EH (ouvrages hors OTEU), et un renforcement du transport et le raccordement sur stations d'épuration de flux de pollution équivalant à 412 490 EH (ouvrages Ouvrages de transport d'eaux usées (OTEU). Seront également éliminés des réseaux 13 473 m³/j d'eaux claires parasites.

Montants de travaux et participations financières attribués pour les réseaux d'assainissement en 2010

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	64,375	28,921
<i>Dont OTEU</i>	6,395	3,698
<i>Dont solidarité urbain-rural</i>	19,277	2,880
Etudes	3,153	1,493
Autres	0,023	0,018
TOTAL	67,551	30,432

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le 9ème Programme d'Intervention.

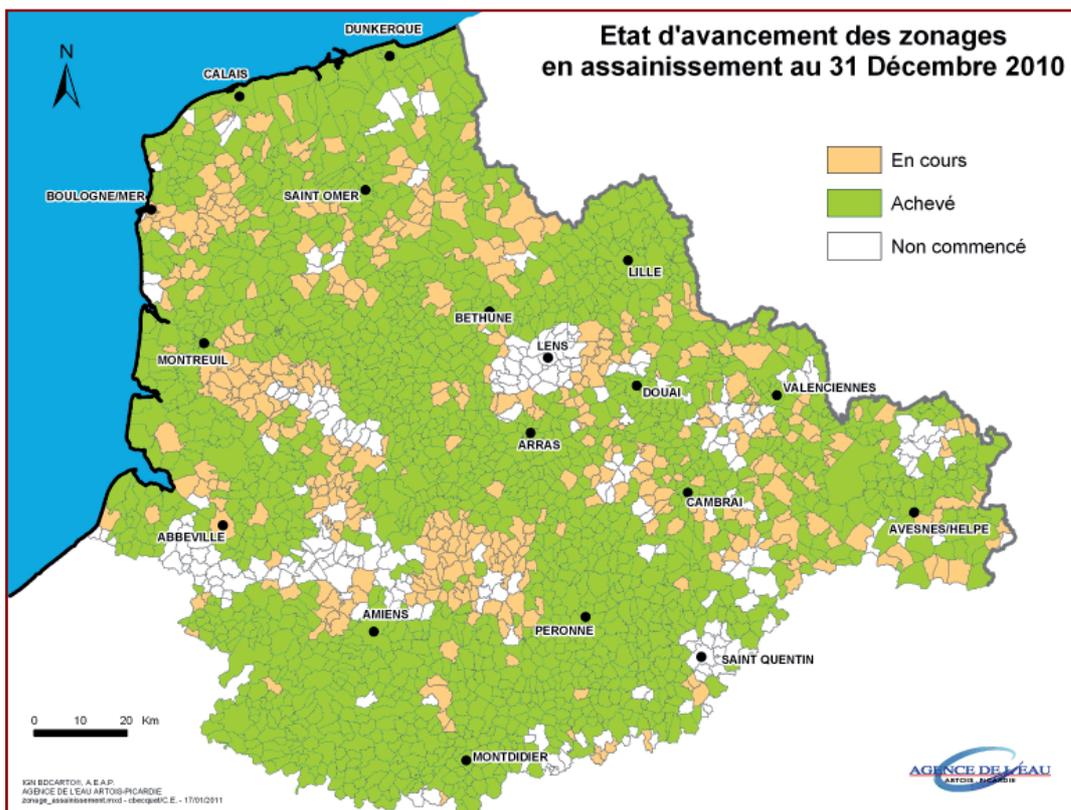
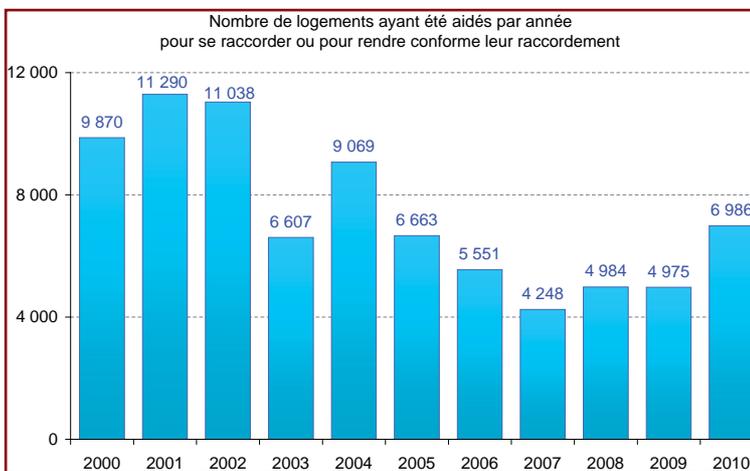
Le raccordement aux réseaux publics de collecte



La politique lancée en 2008 et permettant à des collectivités partenaires d'assurer la gestion des aides de l'Agence aux particuliers en cas de raccordement au réseau public de collecte, s'est poursuivie en 2009, et a pris de l'ampleur en 2010.

A fin 2010, 84 conventions de partenariats ont été signées sur le bassin Artois-Picardie, elles concernent 3,67 millions d'habitants.

Sur l'année 2010, 8,540 M€ de participations financières ont été attribuées pour le raccordement de 6 986 logements, représentant 24 451 habitants, dont 6 081 logements financés dans le cadre d'un partenariat.



► L'autosurveillance

La mise en place de dispositifs d'autosurveillance pour les stations d'épurations et les réseaux d'assainissement permet une meilleure connaissance et un meilleur contrôle des flux de pollution éliminés et des flux rejetés dans le milieu naturel. L'Agence apporte des participations financières pour la mise en place de ces dispositifs.

Les dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration

A fin 2010, 235 des 254 stations du Bassin concernées par la mise en place d'un tel dispositif (stations supérieures à 2 000 EH) sont équipées, représentant un total de 6,343 Millions d'Eh.

En outre, un marché d'audit a été passé par l'Agence pour la vérification du bon fonctionnement des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration. En 2010, 349 audits ont été réalisés, sous la forme de visites inopinées sur les stations d'épuration du Bassin. Les résultats de ces contrôles font l'objet d'un bilan transmis aux collectivités concernées.

Les dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement

L'année 2010 a été marquée par l'augmentation des études et travaux lancés pour la réalisation de dispositifs d'autosurveillance sur les réseaux d'assainissement. Cette accélération résulte de la conjonction de l'aspect réglementaire, de l'aspect financier, et de la prise en compte des dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement dans le calcul de l'aide à la performance épuratoire.

L'Agence a financé durant l'année l'instrumentation de 23 agglomérations en équipement d'autosurveillance de leurs réseaux.

Traduction concrète de la politique d'aide de l'Agence sur ce thème, le nombre des manuels d'autosurveillance signés ou en cours de finalisation, document qui représente la dernière étape de mise en œuvre de cette politique, s'élève au 31/12/2010 à 53.

Cela signifie que 53 agglomérations d'assainissement de plus de 10 000 EH sur les 110 existantes (soit un pourcentage de 65,01%) disposent d'un outil actif de surveillance de leurs réseaux.

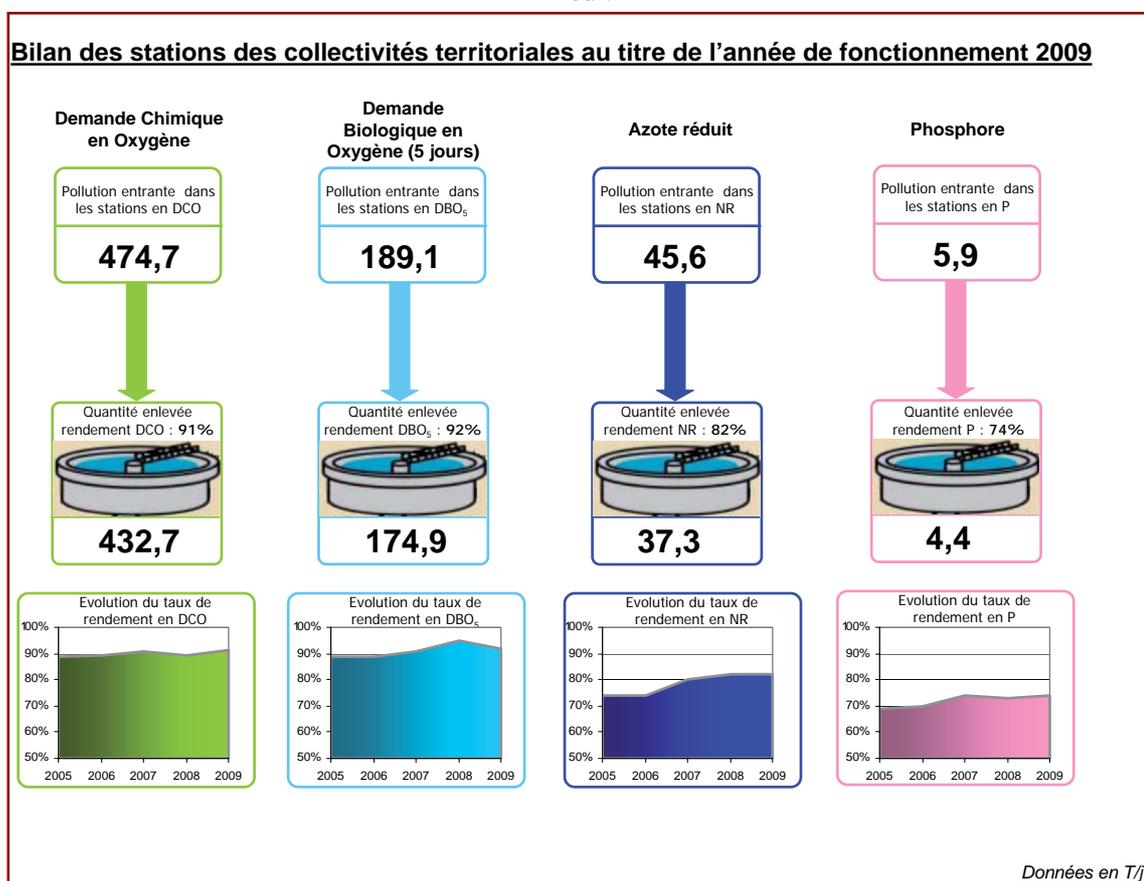
► L'aide à la performance épuratoire

Selon les dispositions prévues par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, l'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrages publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution domestique dont l'apport au milieu naturel a été supprimé ou évité.

Au titre de l'année de fonctionnement 2009, la capacité totale mesurée des 476 stations du Bassin Artois-Picardie est de 6,59 millions d'équivalents habitants.

L'Agence a apporté 22,283 M€ de participations financières pour l'aide à la performance épuratoire des collectivités territoriales en 2010 (solde de l'année 2008 et acomptes des années 2009 et 2010).

Au titre de l'année de fonctionnement 2009, le bilan des stations des collectivités territoriales s'établit comme suit :



Les flux des pollutions entrants des paramètres DCO et Azote réduit augmentent respectivement de +3,4% et de +2,9% par rapport à l'année de fonctionnement 2008. Les rendements pour ces paramètres restent stables et conduisent à une augmentation des pollutions enlevées.

Les flux de pollutions entrants du paramètre phosphore diminuent de 3,3 % par rapport à l'année de fonctionnement 2008 et le rendement épuratoire reste stable.

Ce paramètre montre également une diminution des consommations du phosphore qui a pour conséquence une baisse de la pollution entrante pour ce type de flux.

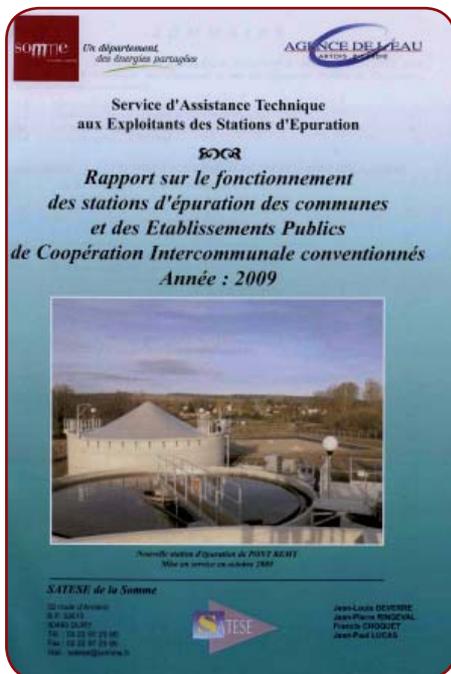
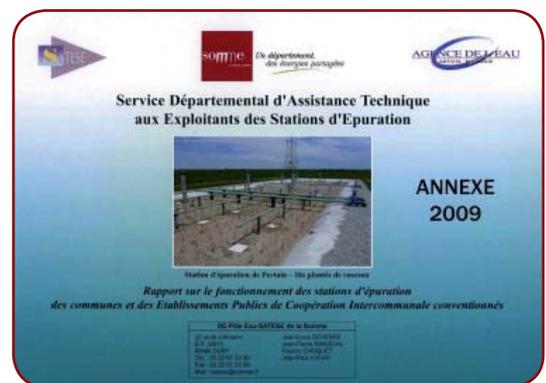
► **L'assistance technique à la dépollution à destination des collectivités territoriales**

L'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration permet d'améliorer en continu la connaissance et le suivi des ouvrages.

L'année 2009 a été marquée par la réforme des Services d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE), initiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. En effet, l'activité de contrôle des stations d'épuration urbaine entre désormais dans le champ concurrentiel, mettant fin au monopole des SATESE.

L'Agence a signé des conventions avec la majorité des départements situés sur le Bassin Artois Picardie pour la réalisation de bilans d'épuration des ouvrages des communes éligibles (selon leur taux de ruralité et leur potentiel financier) pour un contrôle effectué par les SATESE. Les stations non éligibles réalisent leurs bilans par un mandataire de l'Agence retenu après appel d'offres.

Dans le cadre des marchés d'audits passés avec la majorité des départements situés sur le Bassin, 349 contrôles inopinés ont permis de vérifier les données issues de l'autosurveillance ainsi que le bon fonctionnement de 206 stations. Par ailleurs, 244 Bilans 24 heures ont été effectués par les SATESE afin de vérifier du bon fonctionnement des 129 stations éligibles ayant choisi d'établir une convention avec les SATESE (l'objectif était de 195 bilans). Enfin 127 stations ont fait l'objet d'analyses de 24 heures dans le cadre du marché de prélèvements établi par l'Agence.



LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE

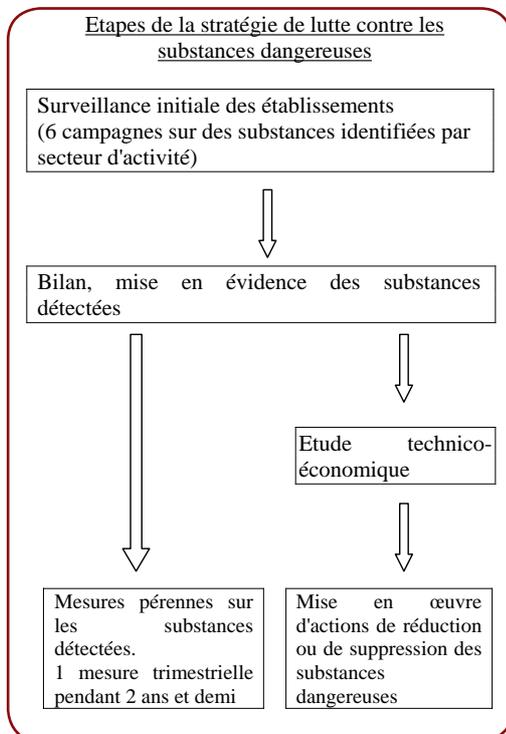
L'Agence dans le cadre de son 9^{ème} Programme d'Intervention, apporte pour les activités économiques et assimilées des participations financières pour la réalisation d'études, de travaux de dépollution, d'économies d'eau et pour la mise en place de technologies propres.

► La lutte contre les substances dangereuses

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides, ...) constitue un objectif primordial pour la préservation de l'environnement.

La Directive Cadre sur l'Eau fixe comme objectifs l'atteinte du bon état chimique des eaux et la réduction voire la suppression des rejets de certaines substances dangereuses.

L'atteinte de ces objectifs se fait par l'amélioration de la connaissance de ce type de pressions et la mise en place d'actions visant à réduire ou éliminer ces pollutions.



► De nombreuses actions de surveillance financées sur le bassin

Les actions de surveillance initiale ont débuté en 2009 auprès de 10 des 320 établissements industriels identifiés sur le Bassin.

En 2010, ces actions se sont poursuivies, et 86 industriels ont reçu 0,420 M€ de subventions pour financer 0,840 M€ d'études et d'analyses.

L'Agence a reçu les résultats d'une dizaine de bilans initiaux et une circulaire précisant certaines règles d'interprétation des résultats devrait paraître début 2011.

L'examen des bilans initiaux permettra d'identifier les substances qui feront l'objet d'un suivi pérenne et déterminera les substances pour lesquelles une étude technico-économique sera à réaliser en vue de définir des actions ciblées de réduction ou d'élimination des substances.

L'Agence participe également à des groupes de travail nationaux pour, d'une part, que les mesures de pollutions toxiques et les actions à mener soient harmonisées sur le territoire national et pour, d'autre part, éviter les distorsions de concurrence.



► **GIDAF: un nouveau portail de collecte des données d'auto-surveillance des établissements industriels**

Le portail de Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquente (GIDAF) est un outil initialement développé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les 3 DRIRE du Bassin Rhin-Meuse.

Ce portail a été adapté en 2010 et sera mis à disposition des 433 industriels concernés du bassin début 2011.



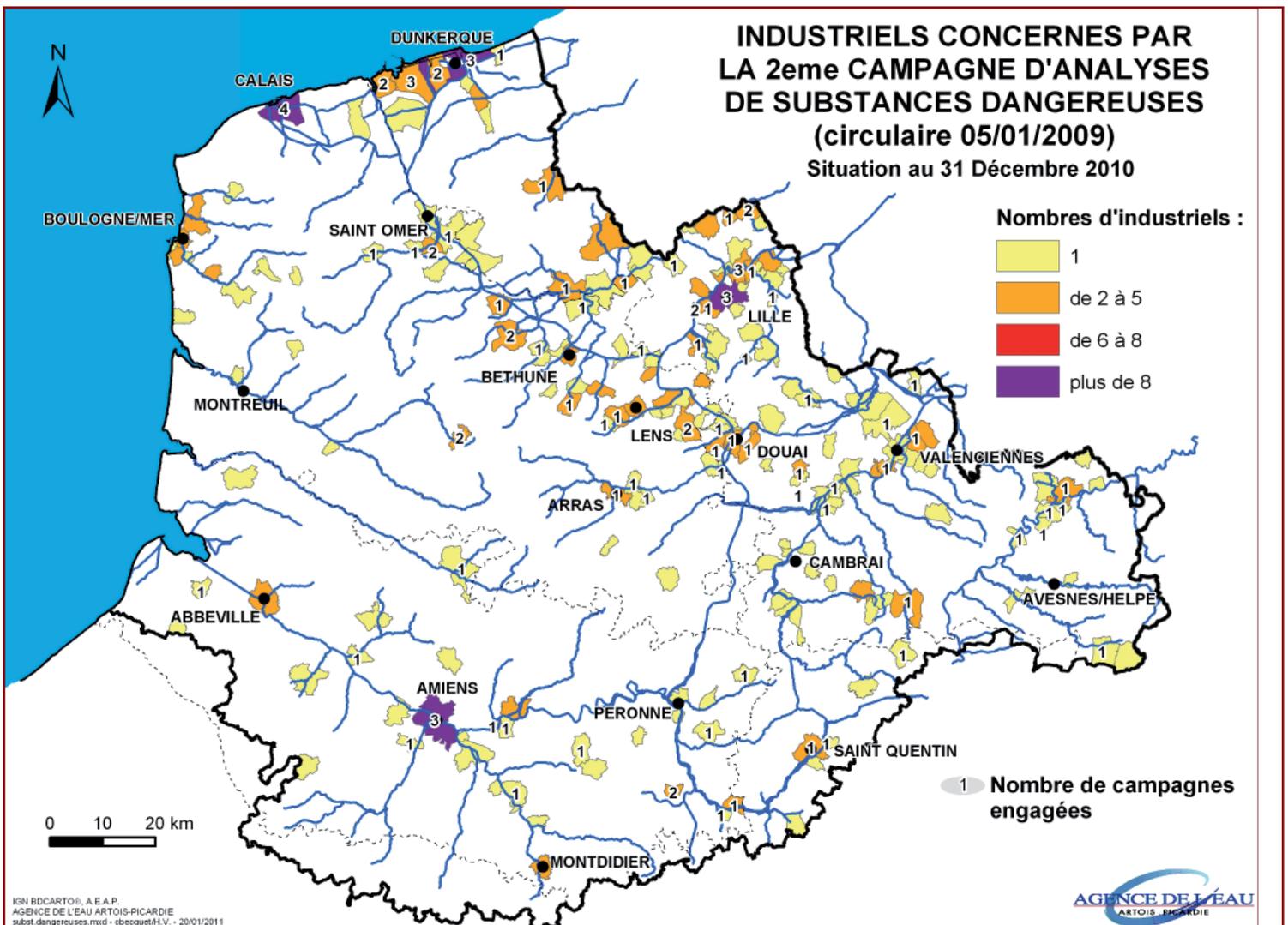
Ses intérêts sont multiples car GIDAF permettra d'éviter la multiplication des transmissions de données identiques à plusieurs établissements, et offrira un meilleur suivi, ainsi que des vérifications plus aisées du respect des dispositions réglementaires.

Ce portail de collecte, qui a une légitimité réglementaire, contribuera également à l'utilisation des données collectées pour asseoir le calcul de la redevance pour pollution de l'eau non domestique.

Cet outil a été présenté conjointement par l'Agence et les DREAL du bassin auprès de 200 industriels de la région Nord Pas-de-Calais le 23 novembre 2010.



L'accès au portail GIDAF est disponible : <https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr>



► La lutte contre la pollution des industriels raccordés

L'année 2010 s'est traduite en matière de lutte contre la pollution des industriels raccordés par une continuité dans les actions menées depuis le début du 9ème Programme d'intervention. L'Agence a apporté son soutien à hauteur de 0,345 M€ dans la réalisation d'études et de travaux tels que la mise en place de dispositifs d'auto-surveillance ou la restructuration de réseaux de collecte des eaux usées. Les financements accordés permettront la réalisation de 0,506M€ de travaux.

Ces actions en faveur des industriels raccordés ont permis d'éviter le rejet dans le milieu naturel de :

- 52,95 Kg/j de matières oxydables (MO)
- 4,80 Kg/j de matières azotées (MA)
- 0,05 Kg/j d'halogènes organiques absorbables (AOX)
- 0,81 Kg/j de métaux toxiques (METOX).

Montants de travaux et participations financières attribués pour la lutte contre la pollution des établissements industriels raccordés en 2010

Données en M€

Type d'interventions		Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Total	0,213	0,199
	Lutte pollution accidentelle	0,136	0,021
	Mise en place autosurveillance	0,106	0,052
	Opération collective	0,026	0,018
	Economies d'eau	-0,389	-0,053
	Prétraitement	0,038	0,011
	Technologie propre	0,070	-0,035
	Traitement biologique	0,044	0,007
	Recyclage intégral	0,022	0,011
	Restructuration réseaux	0,161	0,168
Etudes		0,293	0,146
TOTAL		0,506	0,345

Note: les valeurs négatives pour les montants de travaux et de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.

► La lutte contre la pollution des industriels non raccordés

En 2010, l'Agence a attribué un total de 9,635 M€ de participations financières pour la réalisation de 21,343 M€ de travaux.

La répartition des interventions financières est présentée dans le tableau ci-dessous :

Montants de travaux et participations financières attribués pour la lutte contre la pollution des établissements industriels non raccordés en 2010

Données en M€

Type d'interventions		Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Total	19,928	8,886
	Lutte pollution accidentelle	4,933	0,934
	Mise en place autosurveillance	0,060	0,028
	Opération collective	0,285	0,067
	Economies d'eau	0,240	0,065
	Traitement physico-chimique	0,942	0,659
	Technologie propre	1,022	0,022
	Traitement biologique	11,744	6,623
	Restructuration réseaux	0,702	0,486
	Etudes		1,416
TOTAL		21,343	9,635

Ce tableau montre que les interventions de l'année concernent à près de 70 % des travaux de traitement biologique.

Parmi les actions financées en 2010, il est à noter la décision d'une participation financière de 2,66 M€ (soit 27,61 % des engagements de l'année), correspondant à la réalisation d'un traitement biologique d'effluents d'une société de transformation et de conservation de légumes. Ces travaux, d'un montant de 3,800 M€ HT, permettront de valoriser les eaux ainsi épurées en irrigation et de valoriser les boues en épandage.

Par ailleurs, l'Agence a financé à hauteur de 0,659 M€ une opération de traitement physico-chimique d'une fonderie, dont le coût total des travaux s'élève à 0,942 M€ HT. Ces travaux permettront de recycler partiellement les eaux résiduaires de l'entreprise, afin d'en récupérer certaines substances toxiques, notamment du cadmium, à hauteur de 250 g/j en moyenne.

L'Agence a aussi financé une action de prévention des pollutions chroniques et accidentelles d'une entreprise de démantèlement d'épaves. Cette intervention, qui a donné lieu à l'attribution de 0,498 M€ de participations financières pour la réalisation de 0,711 M€ HT de travaux, va permettre la création d'ouvrages de collecte et de décantation permettant ainsi à l'entreprise d'atteindre des concentrations de rejet des eaux pluviales conformes aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral en vigueur.



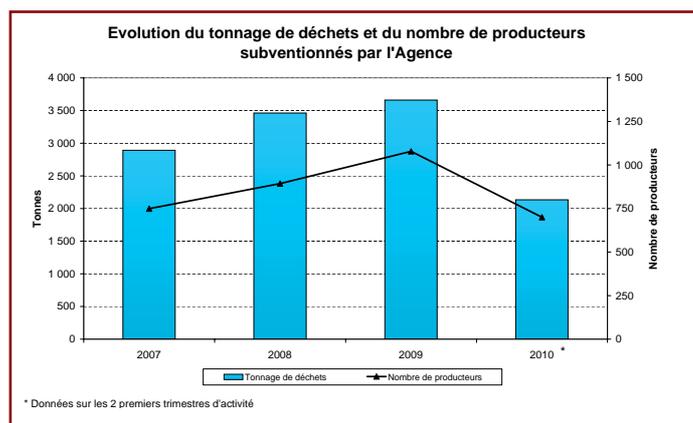
Les décisions prises en 2010 en faveur des industriels non raccordés permettront d'éviter et de supprimer les rejets dans le milieu naturel de 8 572 kg/j de Matières Oxydables, de 704 kg/j de Matières azotées et de 27,7 kg/j de METOX. Les actions financées assureront également une économie d'eau de 111 m3/j.

► Le traitement et l'élimination des déchets

L'Agence apporte des participations financières pour le traitement et l'élimination des Déchets Dangereux en Quantités Dispersées (DDQD) et des Déchets Dangereux des Ménages (DDM). Elle réalise également diverses opérations collectives dans le but de sensibiliser et d'aider un maximum de petites entreprises.

Un tonnage aidé pour 2009 en augmentation

Le bilan de l'année d'activité 2009, dont les dernières données sont connues à mi-2010, montre un tonnage global aidé de 3 660 tonnes, soit une progression de 5,7 % par rapport à 2008, auprès de 1078 producteurs pour un montant de participation financière de 0,5 M€.



Afin d'assurer le déploiement de la politique d'intervention relative au traitement et à l'élimination des déchets, l'Agence est intervenue sur plusieurs items en 2010.

L'Agence a augmenté, à partir de 2010, son taux d'aide forfaitaire qui s'élève à près de 19 % contre 17 % auparavant. Cette hausse permet à l'Agence de tendre vers le taux moyen national mesuré à 25 %.

En 2010, l'Agence a signé une convention avec 3 nouvelles entreprises pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau, ce qui porte désormais à 16 le nombre de centres de retraitement, et à 20 le nombre de collecteurs.

Par ailleurs, l'Agence intervient sur la période 2010-2012 en appui de trois opérations collectives : une nouvelle opération a été ouverte en 2010 à destination des imprimeurs, et celles déjà mises en place à destination des peintres et des pressings ont été prolongées jusqu'à la fin du 9ème Programme d'Intervention. Ces opérations permettent, au travers d'aides aux investissements, d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et d'animation, de limiter et de traiter les produits dangereux issus de ces activités.

L'Agence a également initié en 2010, auprès de plusieurs collectivités, telles que la Communauté Urbaine de Lille, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté d'Agglomération du Douaisis, une action collective visant à optimiser la maîtrise des rejets, le traitement et l'élimination des déchets pour un secteur géographique donné.

L'Agence participe par ailleurs au déploiement de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), qui initie l'intégration dans le coût d'achat pour une partie des DDM des coûts de la collecte et de l'élimination des déchets.

Ce dispositif de REP permettra à terme la substitution d'une partie des participations financières versées par l'Agence pour le traitement et l'élimination des déchets.

► Les sites et sols pollués

L'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour la réalisation d'études et/ou de travaux de réhabilitation de sites pollués ayant un impact avéré sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques. L'attention portée a pour but de prévenir tout risque de contamination par dispersion des polluants. L'encadrement communautaire des aides de l'Etat permet une intervention de l'Agence dès lors que le responsable de la pollution ne peut être appelé à la cause.

Sur le Bassin Artois-Picardie, 600 sites sont reconnus pollués, 150 d'entre eux sont identifiés comme ayant un impact avéré sur les eaux souterraines.

Les projets financés en 2010

L'Agence a décidé 0,131 M€ de participations financières pour la réalisation de 0,437 M€ de travaux de réhabilitation de « l'ancienne » décharge de la Ferté à Camblain Chatelain. Les travaux s'articulent notamment autour de la création d'un bassin de stockage et d'un réseau de drainage permettant de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines.

L'Agence a par ailleurs financé en 2010, à hauteur de 0,032 M€, une étude hydrogéologique sur le secteur d'Aulnoye-Aymeries visant à mieux comprendre le fonctionnement de la nappe d'eau souterraine et à préciser les possibilités de traitement de la lagune à l'origine de la pollution de ces eaux souterraines.

La bancarisation des données achevée sur le Bassin Artois-Picardie

Le financement de la bancarisation des données sur les eaux souterraines des sites et sols pollués, démarré en 2006, s'est achevé en 2010.

Les données recueillies, qui alimentent la base de données du BRGM, permettent de disposer d'un état des lieux précis sur la totalité du Bassin et participent à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

► Le PEA : entrée en vigueur en 2010



Le Programme Eau et Agriculture est entré en vigueur en 2010.

Ce programme a été évoqué en détail en première partie de ce compte rendu d'activité (voir pages 11 et 12).

La mise en œuvre de la politique de réduction des produits phytosanitaires est portée par l'Agence auprès de tous les partenaires, quelle que soit leur taille et donc quelle que soit leur quantité potentielle d'utilisation de produits phytosanitaires.

Il est à noter qu'au sein de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE) de Saint Aubin - Sars- Poterie, les 8 communes concernées par le Diagnostic Territorial Multi Pressions ont toutes signé la charte, dont une au niveau maximum.

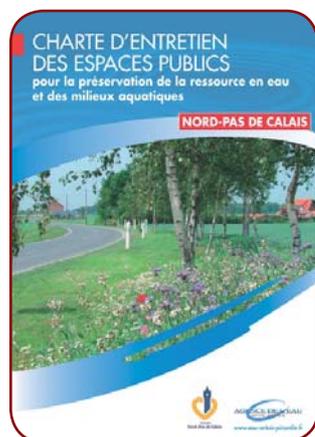
► Le Plan Végétal pour l'Environnement et Mesures AgroEnvironnementales

Dans le cadre du PVE, le nombre de demandes d'aides pour les investissements effectués pour lutter contre les pollutions ponctuelles a connu un essor considérable en 2010.

Le dispositif d'aides dans le cadre des MAE, c'est-à-dire pour les dépenses de fonctionnement liées à la lutte contre l'érosion, la protection des zones humides et la protection des captages dans le cadre du PDRH, a quant à lui connu en 2010 une augmentation notable de demandes de financements, et l'engagement des dotations complémentaires pour les années restant à venir au titre des décisions prises pour les années précédentes.

► La charte d'entretien des espaces publics

Par le biais de ces chartes initiées par l'Agence de l'eau Artois Picardie, les collectivités entretenant des espaces verts ou des voiries s'engagent a minima à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, et au maxima à proscrire toute utilisation de désherbant chimique. A fin 2009, 6 chartes avaient été signées. A fin 2010, 41 chartes sont signées.



► L'Observatoire des pratiques agricoles

La convention-cadre Agence - Chambres d'Agriculture a été signée le 20 février 2009 par Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin, Président du Conseil d'Administration de l'Agence, et par les Présidents des 5 Chambres d'Agriculture du bassin. Portant sur la période 2009-2012, axée autour de 7 orientations, elle engage ses signataires à développer en partenariat des actions pour l'accompagnement de l'adaptation des modes et systèmes de production agricole en vue de la préservation des ressources en eau, et plus particulièrement dans les zones prioritaires retenues par l'Agence dans le cadre de son 9ème Programme d'Intervention.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette convention sont annuelles et concernent chacun des pans de l'activité d'une exploitation agricole, avec en particulier 9 indicateurs environnementaux à renseigner. Ces enquêtes répondent à un besoin ressenti d'informations, les enquêtes précédemment menées par le Ministère de l'Agriculture n'étant que décennales et n'approchant qu'en globalité l'activité des exploitations.

Lors de l'hiver 2009-2010, les Chambres d'Agriculture ont mené l'enquête sur l'activité agricole 2008, au sein de 500 fermes (200 dans le Nord - Pas-de-Calais, 300 en Picardie), en se fondant sur le questionnaire exhaustif élaboré en collaboration avec l'Agence. Au cours du 1er semestre 2010, les données issues de cette enquête ont été intégrées dans SOLEO, outil informatique permettant la consultation en ligne de ces données une fois anonymisées. En juin 2010 une première extraction a été effectuée, et l'analyse des données a pu être initiée. Lors de l'hiver 2010-2011, une enquête portant sur les années d'activité 2009 et 2010 a été effectuée. En 2011, les résultats sur ces 3 années de pratiques agricoles seront présentés en Comité de Pilotage (comité composé de la DRAF, de la DREAL, et de l'Agence).

► SYCLOE

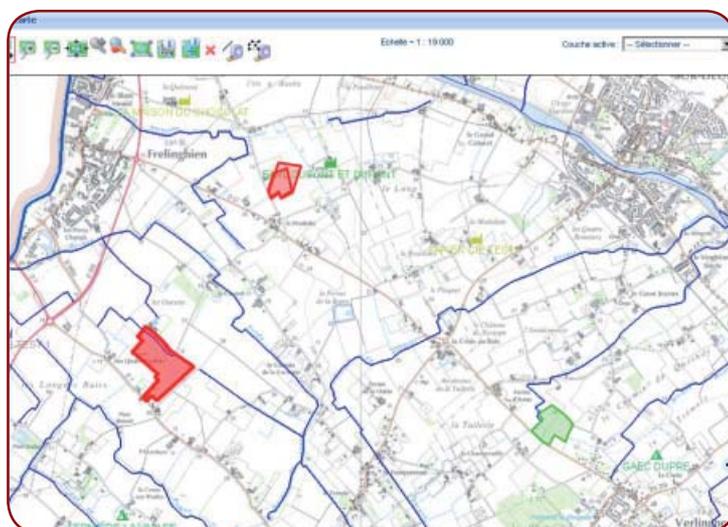
L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a développé, en collaboration avec les SATEGE, la Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets (MUAD) de l'Aisne et les Services de l'Etat un outil de centralisation des données relatives aux épandages des effluents organiques nommé SYCLOE (Système de Connaissance et de Localisation des Epandages).

SYCLOE est une base de données couplée à un SIG (Système d'Information Géographique) permettant de stocker et de traiter les données relatives aux épandages d'effluents organiques de toute nature (boues d'épuration, eaux résiduaires, composts, fumier, lisier...), ce à l'échelle parcellaire et en conservant un historique de dix ans. Il permet ainsi aux SATEGE, à la MUAD de l'Aisne et aux services de l'Etat d'avoir une vision globale des épandages réalisés sur le territoire et d'en vérifier la pertinence d'un point de vue agronomique et environnemental.

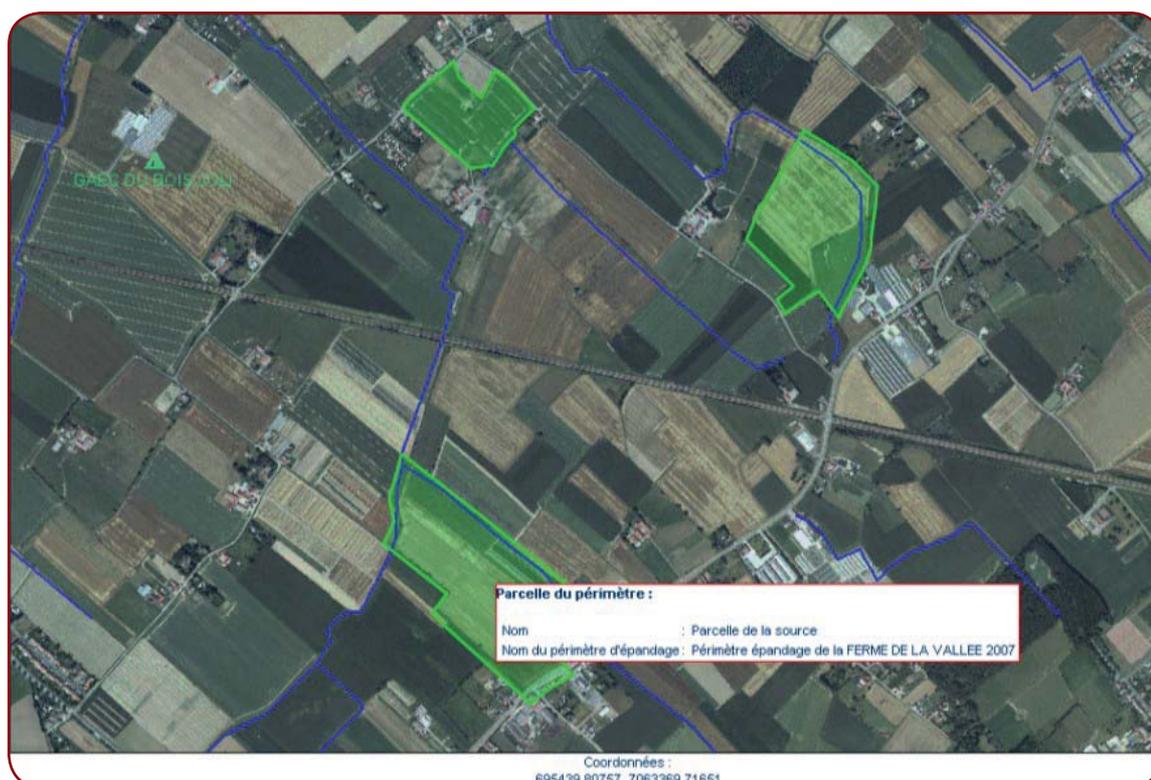
Garant de la traçabilité et de la transparence des informations relatives aux épandages, SYCLOE contribue à crédibiliser et à pérenniser la valorisation agricole des matières organiques par épandage sur les sols du bassin Artois-Picardie.

Le succès de cette centralisation des données est lié à la transmission des plans d'épandage et des bilans agronomiques par voie informatique aux SATEGE et à la MUAD qui ont la charge de les intégrer dans le logiciel. Ces données devront être communiquées par les producteurs d'effluents ou leurs prestataires sous format d'échange standard défini au niveau national, le format SANDRE (Service de l'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau).

SYCLOE est opérationnel depuis janvier 2011. Des réunions vont être organisées pour former les services de l'Etat à son utilisation et pour expliquer aux producteurs d'effluents et à leurs prestataires la nouvelle procédure de communication des données « épandage » à l'administration.



Vue de l'outil SYCLOE



Vue de l'outil SYCLOE

L'AVANCEMENT DES SAGE

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification à l'échelle d'un bassin versant, présentant les grandes actions à mettre en œuvre pour protéger la ressource en eau. Les SAGE reprennent les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

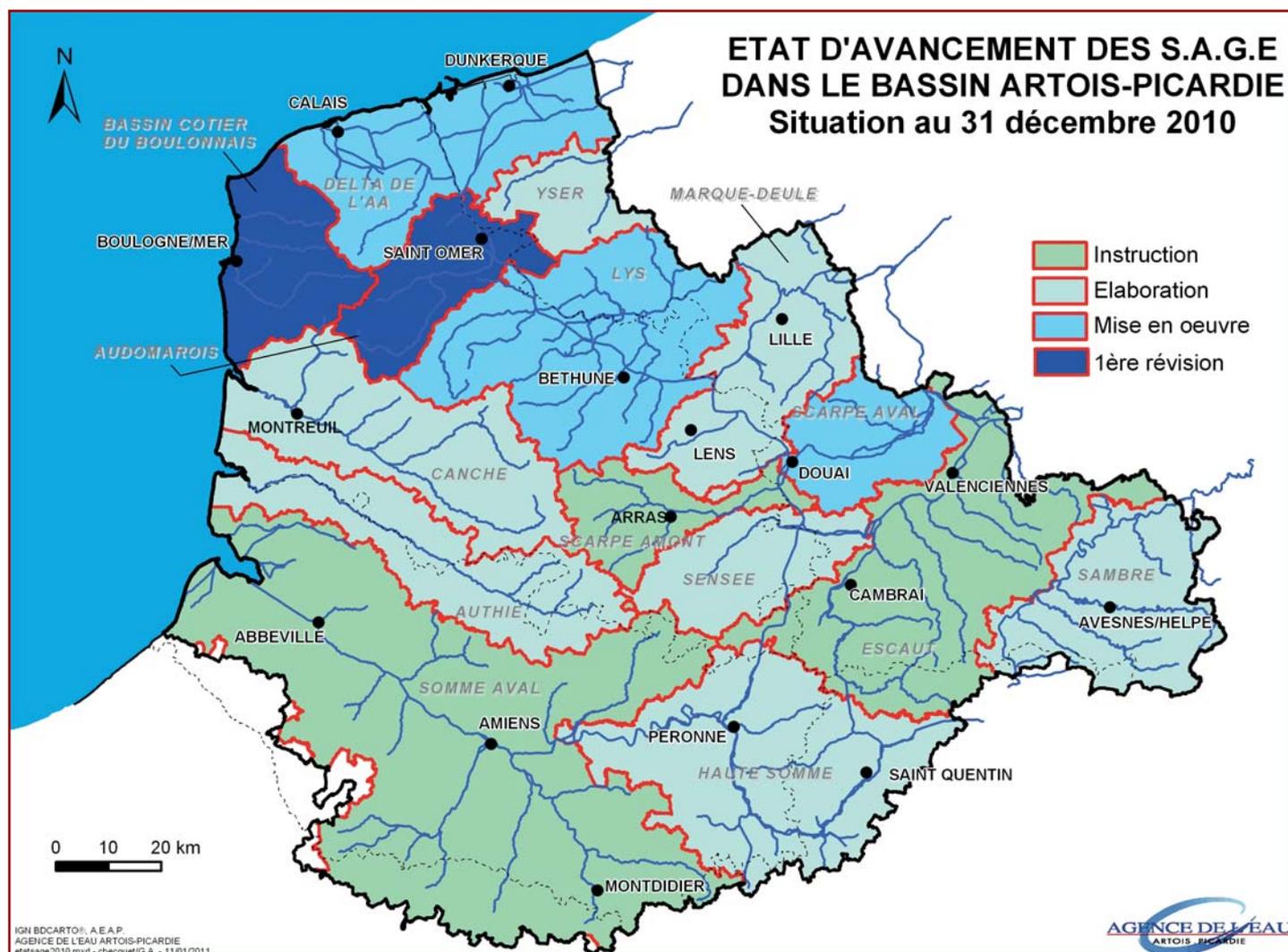
L'année 2010 a été marquée par le passage en instruction des SAGE Scarpe Amont et Somme Aval. Par conséquent, tous les SAGE du bassin ont désormais dépassé le stade de l'émergence. De plus, 2 SAGE, celui de la Lys et celui du Delta de l'Aa, ont atteint l'étape de la mise en œuvre, ce qui porte à 5 le nombre de SAGE devenus pleinement opérationnels.

Par ailleurs, les SAGE Audomarois et Boulonnais mis en œuvre antérieurement à 2006 sont entrés dans une phase de révision, afin de les rendre compatibles avec la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. Le SAGE Scarpe Aval, non concerné par cette révision, a réalisé un tableau de bord de suivi de ses dispositions.

Durant l'année 2010, 3 rencontres ont été organisées en collaboration avec la DREAL Nord Pas-de-Calais. Ces réunions ont permis de définir, à partir des indicateurs du SDAGE, les indicateurs de suivi utilisables à l'échelle d'un SAGE.

Etat d'avancement des SAGE au 31/12/2010	Emergence	Instruction	Elaboration	Mis en oeuvre
		-Escaut - Scarpe Amont - Somme Aval	- Canche - Sensée - Yser - Sambre - Deûle Marque - Haute Somme - Authie	- Audomarois* - Boulonnais* - Scarpe Aval - Delta Aa - Lys

*SAGE en phase de révision



LA CONNAISSANCE ET LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► Les études générales

L'année 2010 s'est caractérisée par l'élargissement du Schéma Directeur des Etudes qui prend désormais en compte les actions de recherches appliquées. Ce nouveau SDER est animé par un comité de pilotage composé par des services transversaux de l'Agence. Ce comité permettra le suivi des études générales ainsi que des études cofinancées par l'Agence sur des thèmes tels que la connaissance environnementale.

Dans le cadre du SDER, une étude importante, concernant l'analyse de la consommation d'eau en bouteille par rapport à la consommation d'eau du robinet, a été financée à hauteur de 0,028M€. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une présentation à l'Agence le 9 décembre 2010 à laquelle 25 agents ont assisté. Ils ont par ailleurs été publiés sur le site internet de l'Agence afin d'être accessibles au plus grand nombre.

Ce type de présentation sera reconduit afin d'optimiser l'information du personnel sur le résultat des études réalisées.

En outre, au travers de ses partenariats universitaires, plusieurs thèses ont fait l'objet d'un financement. Les travaux de recherche menés en 2010 ont porté notamment sur l'impact du curage des cours d'eau (en partenariat avec l'Université des Sciences et Technologies de Lille), et l'impact des apports bactériologiques sur le milieu littoral, en vue de connaître les conséquences du réchauffement climatique (en partenariat avec l'Université du Littoral).

L'exploitation des résultats permettra à l'Agence d'améliorer son expertise et sa connaissance des milieux aquatiques et d'inciter à la pratique de méthodes non invasives lors de l'entretien des cours d'eau.

Les travaux de recherche doivent permettre d'aider à prioriser les interventions aidées par l'Agence en fonction de leur capacité à améliorer l'état physico-chimique et biologique des masses d'eau.



Présentation de l'étude au centre de documentation de l'Agence

Jeudi 9 DÉCEMBRE 2010 de 9 H 30 à 11 H 30

RENDEZ-VOUS DOCUMENTAIRE

1^{er} rendez-vous

Analyse de la consommation d'eau en bouteille par rapport à la consommation d'eau du robinet dans le Bassin Artois-Picardie

Le bureau d'études Cegma Topo présentera cette étude financée par l'Agence

C'EST QUOI UN RENDEZ-VOUS DOCUMENTAIRE ?
C'est une rencontre proposée par le Centre de Documentation afin de présenter les études réalisées ou financées par l'Agence. Le principe est de valoriser les études de l'Agence auprès des agents.

QUI EST CONCERNÉ ?
Toutes les personnes qui travaillent ou sont en stage à l'Agence sont invitées.

OÙ SE DÉROULE T-IL ?
Le rendez-vous est fixé au Centre de documentation. Pour l'occasion, des documents sur le thème de l'étude seront exposés.

QUAND ?
Les rendez-vous documentaires seront proposés en fonction de la parution de nouvelles études.

À la suite de la présentation, l'étude sera consultable sur le site de l'Agence, rubrique centre de documentation >>> nouvelles études à télécharger.

Vous travailler sur une étude, vous avez envie de partager les résultats avec vos collègues, prenez contact avec Martine Poyon, vous serez peut être le prochain à participer au rendez-vous documentaire

L'affiche qui a permis de promouvoir l'évènement au sein de l'Agence

► La connaissance des eaux superficielles

La Directive Cadre sur l'Eau a fixé une liste de substances dangereuses à surveiller, dont certaines sont jugées prioritaires. Dans cette optique, l'Agence a mis en place des réseaux de surveillance, dont elle assure l'animation et dont elle exploite les données.

► La publication de l'annuaire micropolluants

En 2010, un annuaire des micropolluants dans les eaux de surface a été présenté lors de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 29 octobre. Cet annuaire est venu compléter celui établi en 2009 sur la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles du bassin.



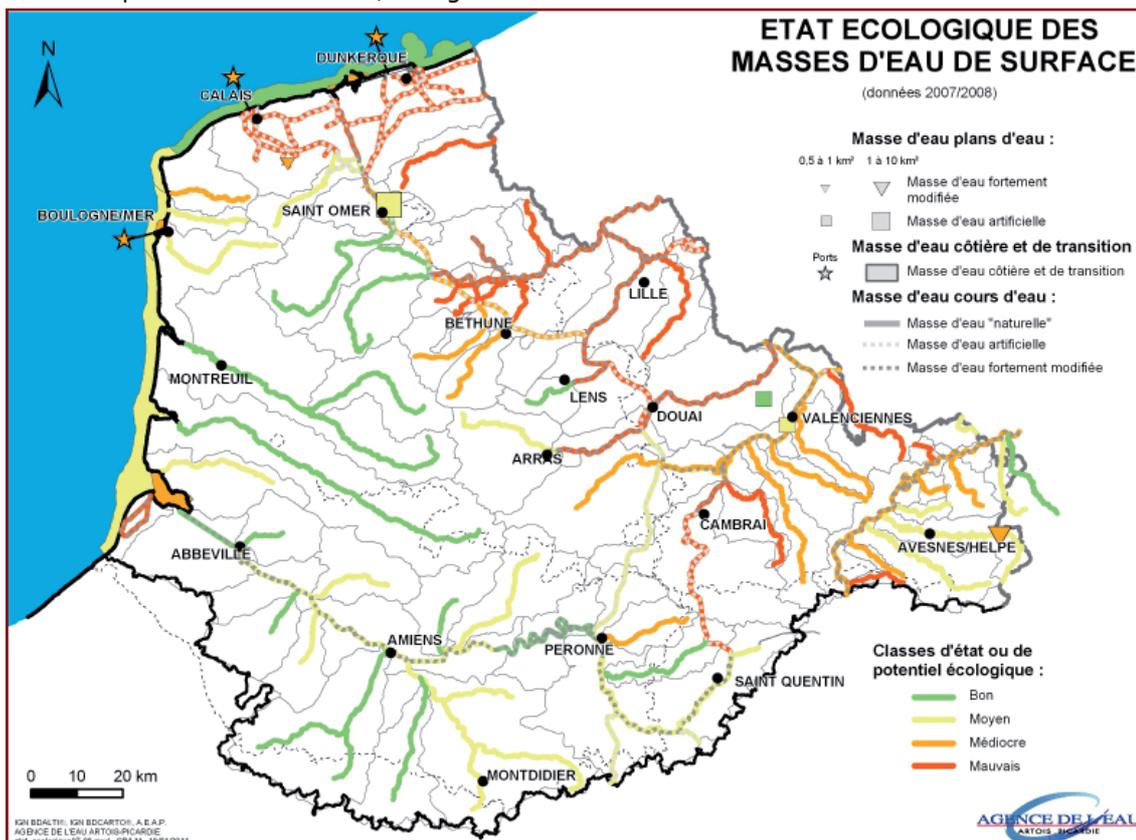
Il a résulté d'une série d'analyses et de prélèvements issus de 93 points de mesure (88 cours d'eau et 5 plans d'eau). La recherche a porté en particulier sur la présence de 41 substances définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau, et qui permettent d'évaluer l'état chimique des eaux de surface. Les résultats ont permis d'établir que 20% des points mesurés sont qualifiés en bon état chimique. Les déclassements des autres points de mesure (80 %) portent principalement sur la présence de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Ces HAP sont générés par la combustion incomplète d'énergies fossiles qui engendrent une pollution atmosphérique impactant *in fine* les eaux de surface. Au niveau national, il a été décidé de distinguer l'atteinte du bon état chimique avec et sans HAP. Dans le second cas, pour le bassin, ce ne sont plus 20 % mais 48% des points mesurés qui sont qualifiés en bon état chimique. Les autres substances responsables du déclassement sont essentiellement des produits phytosanitaires à usage aussi bien agricole qu'urbain, et des polluants industriels (détergents notamment).

► Des analyses ciblées sur la contamination des sédiments par les PCB

Suite aux travaux menés les années précédentes dans le cadre du plan national Polychlorobiphényles (PCB) et de sa déclinaison locale dans la Somme, l'Agence a porté son action en 2010 sur un secteur identifié comme très contaminé lors de la campagne d'analyses menée en 2009 (cf. rapport d'études de la campagne PCB 2009 sur www.eau-artois-picardie.fr). Elle a pour cela procédé à des carottages de sédiments en surface et en profondeur à Fontaine-les-Clercs, à la fois dans le lit de la rivière Somme mais également dans un plan d'eau adjacent. L'objectif est de retracer l'historique de cette contamination par des analyses de PCB sur différentes couches de sédiments et par des mesures de datation en parallèle, afin de mettre en évidence ou non une pollution historique.

► Une campagne exploratoire des substances médicamenteuses

Afin d'améliorer la connaissance des milieux, l'Agence a procédé en 2010 à une campagne de mesures portant sur des substances médicamenteuses à usage humain ou vétérinaire. 38 points de mesures situés sur des cours d'eau du bassin ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses. Le choix des points de mesures s'est porté sur l'amont et l'aval des principales agglomérations du bassin, de certaines industries pharmaceutiques, d'hôpitaux et de captages d'eau potable, ainsi que sur des sites de référence peu contaminés par l'activité humaine. Les résultats ont révélé la présence de 8 molécules parmi les 54 recherchées. Un rapport détaillé de cette campagne sera disponible sur le site Internet de l'Agence de l'Eau (rubrique études) en 2011.



► La connaissance des eaux littorales et marines

L'Agence contribue à une meilleure connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux marins côtiers et estuariens au travers de différentes actions, encadrées ou non par des directives.

► Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

L'Agence contribue à la mise en oeuvre du programme de surveillance pour les eaux côtières et de transition. Cette contribution a été forte en 2009 avec la prise en charge de la surveillance de l'état chimique des eaux. Elle s'est poursuivie en 2010 avec le programme de surveillance hydrobiologique sous maîtrise d'ouvrage Ifremer, programme auquel l'Agence contribue à hauteur de 80%.

► Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

L'Agence contribue à la mise en oeuvre de la DCSMM avec l'Ifremer et l'Agence de Aires Marines Protégées. Dans le domaine de la surveillance, cette contribution se fait au travers de la participation au groupe de travail national «Bon Etat Ecologique» qui traite de la définition du bon état écologique des eaux marines et de la définition des indicateurs associés, et au sous-groupe Bon Etat Ecologique du groupe de travail national «Evaluation initiale».

► Suivis sur le long terme

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie contribue par ailleurs à des suivis sur le long terme du littoral au travers de deux actions.

Depuis 1992, l'Agence cofinance, à parts égales avec l'Ifremer, le Suivi Régional Nutriments (SRN), qui permet de suivre l'évolution des concentrations en azote, phosphore et chlorophylle (indicateur de biomasse algale) sur 3 radiales de 3 à 5 stations situées au niveau de Dunkerque, Boulogne et de la baie de Somme. On rappellera que la surveillance DCE pour les indicateurs de qualité phytoplankton et physico-chimie s'appuie largement sur le SRN.

Depuis 2004, l'Agence contribue chaque année au fonctionnement de la bouée MAREL située sur la digue Carnot à Boulogne-sur-Mer. Cette bouée permet la collecte en haute fréquence d'une série de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous, azote, phosphore...) et hydro-climatiques (température de l'eau, salinité, pH, vitesse et direction des vents). L'étude de longues séries a permis de mettre en évidence l'existence de cycles de vie pour certains de ces paramètres, en lien avec des variables physiques et climatologiques, de même qu'il a pu être montré la part du naturel et de l'activité humaine dans les évolutions des valeurs de biomasse algale. Une pleine exploitation de 10 ans de données MAREL est envisagée en 2011. Le coût de fonctionnement pour 2010 a été de 0,045M€.

► Des actions nouvelles

En 2010 a été mis en oeuvre le réseau « Flux Nutriments », réseau issu de la réorientation en 2009 du réseau «cours d'eau littoraux» cofinancé par le Conseil Général du Pas-de-Calais et l'Agence. Ce réseau concerne les principaux cours d'eau de la façade maritime du bassin Artois-Picardie. Les résultats de cette première année de suivi seront exploités courant 2011 en collaboration avec les partenaires de ce réseau (DREAL Nord Pas-de-Calais et Picardie, Cellules de la qualité des eaux littorales, Ifremer et Conseil Général du Pas-de-Calais).

Une convention de partenariat a été signée fin 2009 entre l'Agence et le CNRS pour le compte du Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG) qui regroupe sur le site de Wimereux des équipes de l'Université de Lille1, de l'Université du Littoral Côte d'Opale, et du CNRS. Cette convention prévoit la réalisation de travaux d'intérêt commun en concertation avec Ifremer Boulogne-sur-Mer. Deux actions ont été lancées lors de cette première année de partenariat. La première est une mise à jour, 10 ans après le colloque de Wimille « la qualité des eaux du littoral régional : objectifs atteints ? », de l'estimation des flux en nutriments des principaux estuaires de la façade littorale au regard des apports de la Seine. La seconde vise à utiliser les données haute fréquence de la bouée MAREL pour réaliser des simulations d'état des masses d'eau à différentes échelles de temps. L'achèvement de ces deux études est prévu courant 2011.

Fin 2010, une station de mesures automatiques de l'Agence a été installée sur le Wimereux à Wimille, pour évaluer durant une période d'un mois la variabilité des flux en nutriments grâce à des mesures haute fréquence des éléments nutritifs couplés à des relevés réguliers du débit du cours d'eau. En l'absence de pluies significatives fin 2010, une nouvelle campagne est programmée sur le même site début 2011. L'ensemble des résultats issus de ces deux campagnes et du réseau « Flux Nutriments », sera exploité par le LOG durant l'année 2011.



Bouée MAREL - Boulogne sur Mer
Source : IFREMER

► La connaissance des eaux souterraines

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose un suivi de la qualité des eaux souterraines par la mise en place de plusieurs types de réseaux (réseau de contrôle de surveillance, réseau de contrôle opérationnel). Afin de répondre à l'objectif fixé par la DCE, l'Agence finance des campagnes de prélèvements et d'analyses sur ces réseaux.

► 2010 : les campagnes de mesures et l'utilisation des données obtenues

Au-delà des campagnes de mesures annuelles récurrentes, l'année 2010 a été marquée par la réalisation d'une campagne de mesures portant sur la recherche de substances médicamenteuses sur 12 captages d'eau potable du bassin. Celle-ci a permis d'identifier la présence de certaines d'entre elles sur plusieurs captages. Cette campagne ponctuelle pourrait donner lieu à des analyses complémentaires afin de quantifier plus précisément ces substances.

De plus, dans le même objectif, un appel d'offres inter agences a été lancé. Il permettra d'engager en 2011 une campagne nationale exceptionnelle portant sur la recherche de substances peu ou pas recherchées jusqu'alors sur le territoire français. Cette campagne portera sur 25 points de prélèvements en période de basses eaux et hautes eaux.

En 2010, en application des marchés passés par l'Agence, 1,428 M€ ont été consacrés au suivi de la qualité des eaux superficielles, littorales et marines, et souterraines.

Par ailleurs, la cinquième campagne sur les nitrates a été lancée en septembre 2010 pour un an. Elle portera sur 118 points répartis sur l'ensemble du bassin et permettra de réviser si nécessaire les zones vulnérables au titre de la Directive nitrates.

► Le suivi hydromorphologique des masses d'eau et du milieu physique

L'hydromorphologie des masses d'eau s'intéresse aux caractéristiques physiques naturelles des cours d'eau et des zones humides, mais aussi aux altérations qui affectent leur fonctionnement.

Le suivi hydromorphologique est complémentaire des suivis biologique et chimique, nécessaires pour qualifier l'état des masses d'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'Agence de l'Eau Artois Picardie participe activement à la réflexion nationale sur le suivi hydromorphologique des masses d'eau naturelles et sur les typologies d'actions à mener en vue de la restauration de l'état physique de la rivière et des zones humides, afin que les fonctions de ces écosystèmes puissent progressivement se rétablir.

► La formation d'un groupe transversal des partenaires de l'Agence

En 2010, l'Agence continue de participer au groupe national spécifique sur l'hydromorphologie. Ce groupe réunit l'ensemble des Agences, les Directions Générales (DG) et Interrégionales (DIR) de l'ONEMA et les DREAL de bassin. Les réflexions qui en découlent sont déclinées ensuite au niveau du Bassin, où l'Agence co-anime avec la DREAL Nord - Pas-de-Calais et la DIR de l'ONEMA un groupe de travail local intégrant les animateurs de SAGE, les services départementaux de Police de l'eau et les structures accompagnant les maîtres d'ouvrage sur cette thématique de l'hydromorphologie (Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du bassin, AMEVA et Centre Régional de la Propriété Forestière).

L'objectif principal est de favoriser la mise en œuvre de travaux de restauration de l'hydromorphologie et l'évaluation de celle-ci au niveau du Bassin. Cette sensibilisation est également permise par la présentation, sur le terrain, d'actions de restauration du milieu naturel.

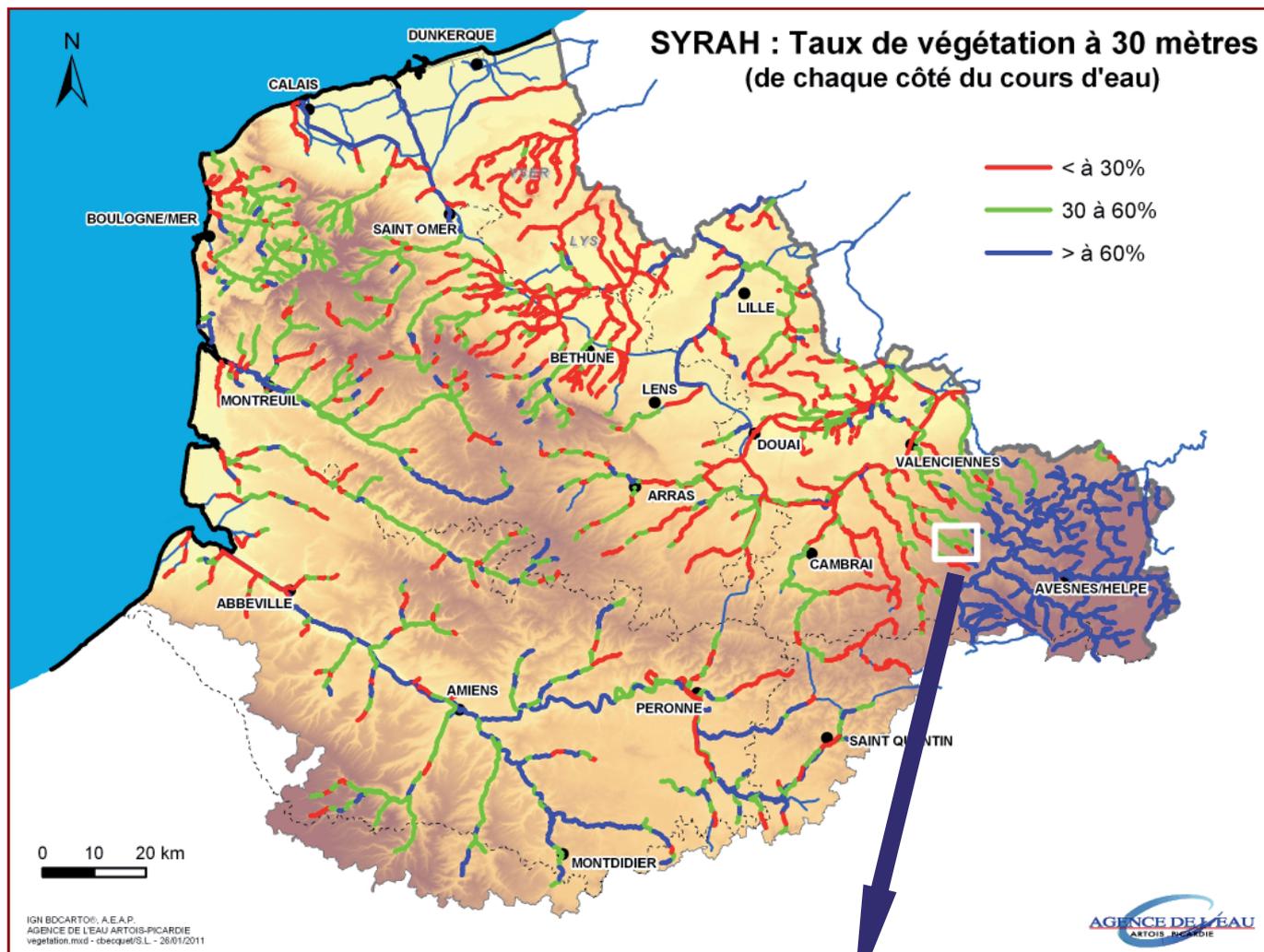
► Un outil national d'évaluation en développement

Afin d'assurer le suivi hydromorphologique des masses d'eau du bassin, l'Agence a participé au développement d'un outil d'évaluation dédié, le Système Relationnel d'Audit à l'Hydromorphologie (SYRAH), en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour le compte des 6 Agences de l'Eau et de la DG de l'ONEMA. Cet outil permettra de disposer d'une cartographie du risque d'altération de la qualité physique des cours d'eau, sur la base d'une méthodologie homogène au niveau national, en vue notamment de l'Etat des Lieux des Masses d'eau à actualiser en 2013. L'outil cartographique SYRAH s'appuie sur le recensement, à l'échelle de la masse d'eau, des pressions à l'origine des altérations du milieu.



Le portail national d'accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) rassemble sur un site Web public l'ensemble des données quantitatives et qualitatives aux eaux souterraines
www.ades.eaufrance.fr





La classification sur cet exemple de paramètre, le taux de végétation à 30 mètres de chaque côté du cours d'eau, est réalisée à partir d'une étude par tronçon de chaque cours d'eau. Le résultat est exprimé en pourcentage de la surface du tronçon occupé par de la végétation.



Au niveau des cours d'eau du bassin Artois Picardie, l'outil SYRAH complète le SEQ Physique, méthode de terrain centrée sur le tronçon, qui caractérise également les altérations du lit mineur, du lit majeur, des berges et de la ripisylve.

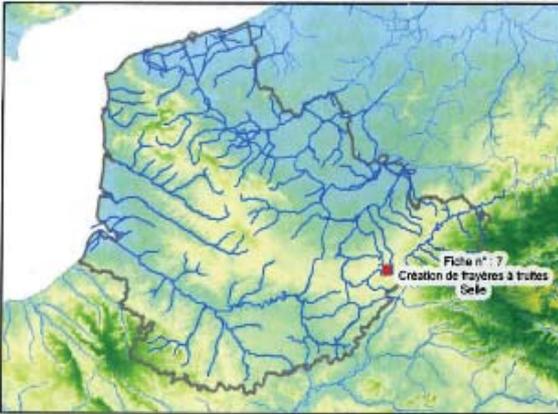
L'Agence et les maîtres d'ouvrages du bassin disposeront donc pour leur diagnostic d'un outil complémentaire facilitant la hiérarchisation des interventions en terme d'actions de restauration à mener selon les bassins versants.

En complément, l'Agence réalise sur des zones ciblées du bassin des fiches illustrant les travaux de restauration (exemple ci-dessous) pour mieux appréhender le contexte hydromorphologique des cours d'eau. Ces documents contribuent à l'optimisation des décisions financières dans ce domaine.

Création de frayères à truites sur la Selle (Masse d'eau AR12) – Niveau d'ambition R1
(Contexte salmonicole)

Les travaux

Maître d'ouvrage	AAPPMA « la Truite Sulpicienne et Béninoise »
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	FDAAPPMA 59
Maître d'œuvre	Serge LANGLOIS, Wassigny
Propriétaire	Terrain privé
Début des travaux	Novembre 2009
Linéaire concerné par les travaux	300 mètres
Commune	Saint Souplet



Contexte financier

Coût total des opérations	5 731 € TTC
Plan de financement	FDAAPPMA 59 (50%) Fédération Nationale de la Pêche de France (50%)

Contexte administratif

Plan de gestion	En cours
DIG	Pas de DIG car AAPPMA St Souplet détenteur des droits de pêche
Autre	Convention Contrat multi-services avec les propriétaires riverains Travaux soumis à déclaration

▪ **Contexte hydromorphologique (tronçon restauré) :**

Variables physiques

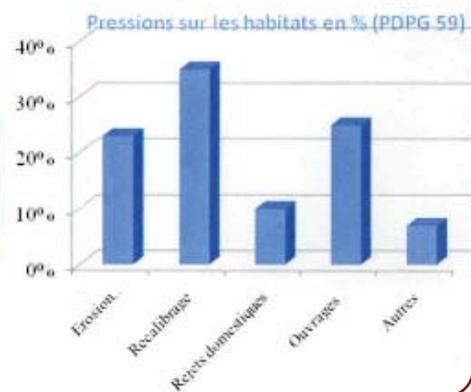
Largeur moyenne	Environ 1,5 mètres
Pente moyenne	0,27‰
Linéaire total	46 kilomètres
Coefficient de sinuosité moyen	1,30
Débit moyen	5,5 m ³ /s

SEQ Physique

Tronçon	T2
Lit majeur	86
Berges	67
Ripisylve	38
Lit mineur	7
SEQ Physique	49

Contexte piscicole Selle 7 SP

Pressions sur les habitats en % (PDPG 59)



Enjeux piscicoles :

Espèce repère	Truite Fario
Composition du peuplement	CHA, TRF, TAC, LOR, EPI, GOU
Etat fonctionnel	Perturbé

(PDPG 59, 2005)

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

► L'alimentation en eau potable

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte des participations financières pour la protection de la ressource, l'adduction, l'interconnexion des réseaux d'eau potable et le traitement afin de garantir un approvisionnement continu et sécurisé en eau potable.

En effet cette ressource, provenant à 95 % de captages en eau souterraine, essentiellement situés dans la nappe de craie, reste très vulnérable aux pollutions de surface.

► Des interventions en 2010 portant sur plusieurs domaines d'actions

Les interventions de l'année pour l'eau potable se sont élevées en 2010 à 9,576 M€ (soit 99,75% de la dotation prévue) et ont financé la réalisation de 25,200 M€ de travaux HT.

Montants de travaux et participations financières attribués pour l'alimentation et la sécurisation de l'eau potable, les économies d'eau et l'assistance technique en 2010

Données en M€

Type d'interventions		Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Total	23,176	8,809
	Adduction	7,419	2,878
	Interconnexion	4,855	1,715
	Usine de traitement	3,666	1,798
	Economies d'eau	0,035	0,009
	Pose de compteurs sectoriels	2,062	1,011
	Réhabilitation réservoirs de stockage	2,460	0,610
	Télésurveillance	1,841	0,546
	Création captage	0,838	0,241
	Etudes	1,992	0,751
Autres		0,032	0,016
TOTAL		25,200	9,576



Vue de l'architecture extérieure de la future usine de traitement de Vicq

du manganèse et d'augmenter la capacité de production à hauteur de 14 000 m³/j d'eau potable.

L'Agence a financé la sécurisation du traitement ainsi que l'extension de la capacité de production journalière de l'usine d'eau potable située à Vicq (Nord), à hauteur de 1,785 M€ d'aides sur un total de 3,570 M€ HT de travaux. Cette opération permettra de mettre en place un traitement spécifique

Par ailleurs, des études pilotes de traitement d'affinage de l'eau brute (élimination de nouveaux éléments tels que le nickel, les sulfates, ...) ont été financées pour les usines de traitement de Vicq, de Wandignies-Hamage et de Bouchain. Une intervention de modernisation du système de supervision par télésurveillance et télégestion des installations d'eau potable d'Amiens a été approuvée, pour un montant de 0,486 M€. Ce financement, qui porte sur la réalisation de 1,7 M€ HT de travaux, permettra la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de 120 000 habitants.

L'élargissement en 2009 des modalités d'intervention de l'Agence pour la réhabilitation de réservoirs de stockage a permis d'engager cette année 0,610 M€ de participations financières (hors réductions pour solde) pour la réfection de 20 ouvrages.



Réfection du château d'eau de Douai

potable et à terme d'en augmenter les rendements.

L'Agence continue d'apporter des financements pour des travaux d'interconnexion, ainsi que pour la réalisation d'études de fuites et la pose de compteurs sectoriels. Ces interventions permettront d'améliorer les connaissances du fonctionnement des réseaux d'alimentation en eau

Des aides sont aussi accordées pour le financement d'études hydrogéologiques et pour la création de captages.

L'ensemble des actions financées en 2010 permettront à terme la création de 31 km de réseaux d'adduction pour une capacité totale de 59 825 m³/j.

Aussi, 203 poses de compteurs sectoriels et 11 études de recherches de fuites permettront d'augmenter le rendement des réseaux d'alimentation d'eau potable sur le bassin Artois-Picardie.

► Les opérations de reconquête de la qualité des eaux

Les Opérations de Reconquête de la QUALITÉ des Eaux (ORQUE) ont pour finalité de réduire toutes les sources de pollutions diffuses des eaux, par une approche globale sur des territoires ciblés.

Les ORQUE font partie intégrante de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau pour l'atteinte du bon état. C'est pourquoi l'Agence incite les collectivités à s'engager dans des démarches de reconquête de leurs ressources en eau et apporte des financements à plusieurs niveaux pour contribuer à leur bonne réalisation.

► La protection et la mise en valeur des eaux souterraines

La création de périmètres de protection autour des captages d'eau potable a pour but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux souterraines qui les alimentent. C'est pourquoi l'Agence apporte des participations financières aux collectivités pour les procédures de protection, les études préalables et les travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les acquisitions foncières et les boisements dans les aires d'alimentation de ces captages sont également financés.

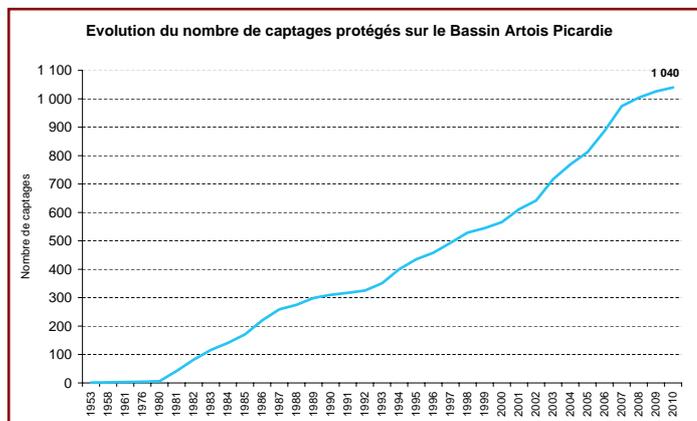
► L'avancement du Plan National Santé Environnement (le PNSE) en 2010

Le PNSE a fixé comme objectif l'engagement des procédures de protection sur l'ensemble des captages du Bassin Artois-Picardie à fin 2010. A cette échéance, 1040 captages soit 86 % du nombre de captages totaux sont administrativement protégés. Ce taux de protection observé sur le bassin Artois-Picardie est le plus élevé parmi les 7 bassins hydrographiques Français.

L'Agence poursuivra en 2011 son implication dans la mise en œuvre du PNSE afin de faire émerger les dernières procédures restantes sur le Bassin.

► Les actions menées en 2010

L'Agence a financé en 2010 la réalisation de 14 nouvelles procédures de périmètre de protection pour un montant de 0,096 M€, versé aux Maîtres d'Ouvrages.



En parallèle, l'Agence a soutenu financièrement la rédaction et le suivi de ces procédures par les services de l'Etat instructeurs des dossiers déposés par les maîtres d'ouvrages, afin d'optimiser le bon déroulement de la DUP.

L'Agence a porté également son action sur la réalisation de travaux de mise en conformité avec la DUP (pose de clôtures et travaux de protection du captage). En 2010, ces opérations ont donné lieu à l'attribution de 0,47 M€ de participations financières pour la réalisation de 0,703 M€ de travaux. Les opérations les plus importantes se sont déroulées à Wandignies Hamage et Recques sur Hem.

De plus, l'acquisition de 82 ha, dans les périmètres de protection rapprochée de Wandignies Hamage, Emmerrin, Recques sur Hem, Magnicourt sur Canche et Monchy Breton, a été financée en 2010.

Ces acquisitions, qui sont accompagnées d'opérations de boisement ou du développement de l'agriculture biologique, participent là encore au respect de la conformité de la DUP.

► Une base de données des captages plus ergonomique

En 2010, l'Agence a mis en chantier pour le suivi des captages du bassin Artois-Picardie la mise en cohérence de sa base de données périmètres avec la base cartographique, ainsi que la numérisation de différents documents (rapports des hydrogéologues, arrêtés de DUP, plans parcellaires). Ce nouveau système permettra de disposer des données mises à jour sur 1300 captages du Bassin et d'afficher directement les différents documents de la procédure de protection.

Cette base de données pourrait faire l'objet à terme d'une mise en ligne, à destination des professionnels des métiers de l'eau, sur le site Internet de l'Agence.

► La lutte contre l'érosion

Le ruissellement et l'érosion des terres agricoles dans les bassins versants provoquent le transfert de flux importants de matières en suspension vers les cours d'eau. Celles-ci perturbent de manière significative la qualité physico-chimique ainsi que la biologie des cours d'eau. Afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), il donc est important pour l'Agence de contribuer techniquement et financièrement aux projets visant à réduire les causes des phénomènes d'érosion et de ruissellement des terres agricoles, et à en prévenir leurs conséquences, tant en terme de sécurité des biens et des personnes que d'impact sur l'écologie des cours d'eau.

► Les actions financées en 2010

L'année 2010 a permis la poursuite des travaux engagés en 2009, avec une augmentation significative des superficies de bassin versant concernées par ces aménagements, à l'issue des phases d'études préalables et d'instructions réglementaires. Les interventions effectuées ont permis par exemple la plantation de 12 kilomètres de haies ou encore la création de 2 ha de bandes enherbées. Les actions entreprises permettront de réduire le ruissellement sur les bassins versants concernés.

De plus, en 2010 de nouvelles études des zones sensibles à l'érosion ont été lancées. Elles ont porté sur une surface totale d'environ 75 000 ha, essentiellement située dans des bassins versants situés dans des secteurs vallonnés ou à proximité des cours d'eau.

Sur les aspects techniques, une réflexion est engagée pour substituer les classiques bassins de rétention (volume important sur une petite surface et une grande profondeur) par des zones de rétention du ruissellement (modèles de terrain de faible profondeur sur une emprise surfacique importante), orientation compatible avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la politique « Trame Verte et Bleue » et ayant un impact positif sur la biodiversité au sein des parcelles agricoles. L'entretien des zones de rétention est en outre plus facile et donc moins préjudiciable au milieu.



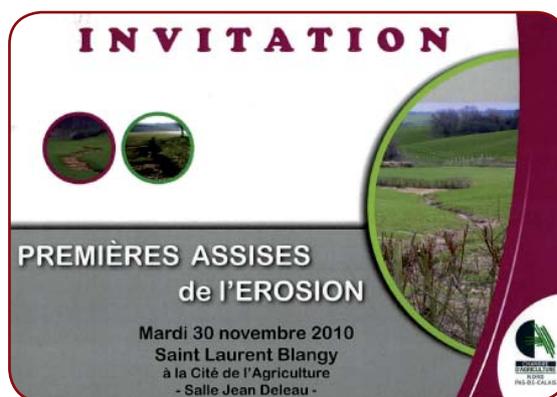
Développement d'une fascine interparcellaire dans le Montreuillois



Plantation de haies interparcellaires - La Selle du Nord

► Les assises de l'érosion

L'Agence a également contribué à l'organisation des premières assises régionales de l'érosion, qui se sont tenues le 30 novembre 2010 à Saint Laurent Blangy, à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord - Pas-de-Calais. Cette rencontre a permis, entre autres réflexions sur les travaux en cours, d'envisager la création d'un observatoire de l'érosion en 2011, et de définir le rôle que doit jouer dans la lutte contre ce phénomène chacune des parties prenantes (Chambres d'Agriculture, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Maître d'ouvrage, secteur associatif, Groupement régional de développement agricole...). En outre, l'outil RUISSOL de géo-référencement des ouvrages anti-érosifs a été présenté lors de ces assises.



► L'entretien écologique des cours d'eau

► Le plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Le Plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique, issu du Grenelle II, a été lancé par Madame Jouanno le 13 novembre 2009 et décliné dans une circulaire d'application en date du 25 janvier 2010. Ce plan oriente notamment les politiques d'interventions des Agences de l'Eau sur la restauration de la continuité écologique. En ce qui concerne l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'instauration du taux majoré d'aides pour les travaux d'effacement d'ouvrages et pour les dispositifs spécifiques adaptés aux Anguilles, décidé en 2009, a répondu par anticipation aux exigences de la circulaire du 25/01/2010.

Par ailleurs, la stratégie d'intervention de l'Agence a été affinée, en privilégiant, lorsque cela est possible, l'effacement des ouvrages plutôt que l'équipement, plus onéreux et souvent moins efficace.

A titre d'exemple, on peut citer 2 ouvrages sur la Selle (Nord) effacés en 2010.

Effacement du barrage Pont Fourneau sur la Selle - Le Cateau-Cambrésis



avant travaux



après travaux

Effacement du barrage Etilam sur la Selle - Solesmes



avant travaux



après travaux

Sur le bassin versant de la Ternoise, à Auchy les Hesdin, le principal point de blocage (4,5 m de hauteur de chute) a fait l'objet d'un aménagement de type « passe à poissons », car techniquement l'effacement ne pouvait être retenu au motif d'un usage hydroélectrique existant. Ce projet soutenu par l'Agence a été porté par le Syndicat mixte du SGE de la Canche. La restauration de la libre circulation des truites de mer a été constatée dès janvier 2011 par le service départemental de l'ONEMA.



La passe à poissons créée en 2010



Le contrôle par l'ONEMA de la fonctionnalité de la nouvelle passe à poissons

En 2010, sur l'ensemble du bassin, 29 ouvrages ont fait l'objet d'un aménagement, dont 18 effacés.

► L'entretien écologique des cours d'eau

La stratégie mise en place en début de 9ème Programme consiste à doter chaque maître d'ouvrage d'un plan d'aménagement et de restauration écologique, avec une programmation pluriannuelle des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ces documents sont requis en vue de l'obtention des autorisations administratives préalables aux travaux. A l'issue de cette phase d'instruction administrative (de 8 à parfois plus de 24 mois), les travaux peuvent aujourd'hui être engagés par les maîtres d'ouvrages, avec des taux de financement attractifs pour les travaux de restauration (en raison de la possibilité de dé plafonnement des aides publiques envers les collectivités territoriales, offerte par la délibération d'intervention de 2009 et par le décret 2000-1241 du 11 décembre 2000).

Aujourd'hui, quasiment tous les bassins versants se dotent de l'outil qu'est le plan de gestion, à divers stades d'avancement ; à titre d'exemple et pour le département de la Somme, les plans de gestion de 14 cours d'eau affluents du fleuve sur Somme (sur les 17 cours d'eau principaux) sont achevés et bénéficient d'une autorisation pluriannuelle (5 ou 10 ans) de travaux. L'achèvement technique et administratif des plans de gestion, et le dispositif d'aides de l'Agence et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, portent leurs fruits : en 2010, 261 km de cours d'eau ont été restaurés grâce à une aide de l'Agence, et dans le même temps, 2 068 km de cours d'eau ont été entretenus.

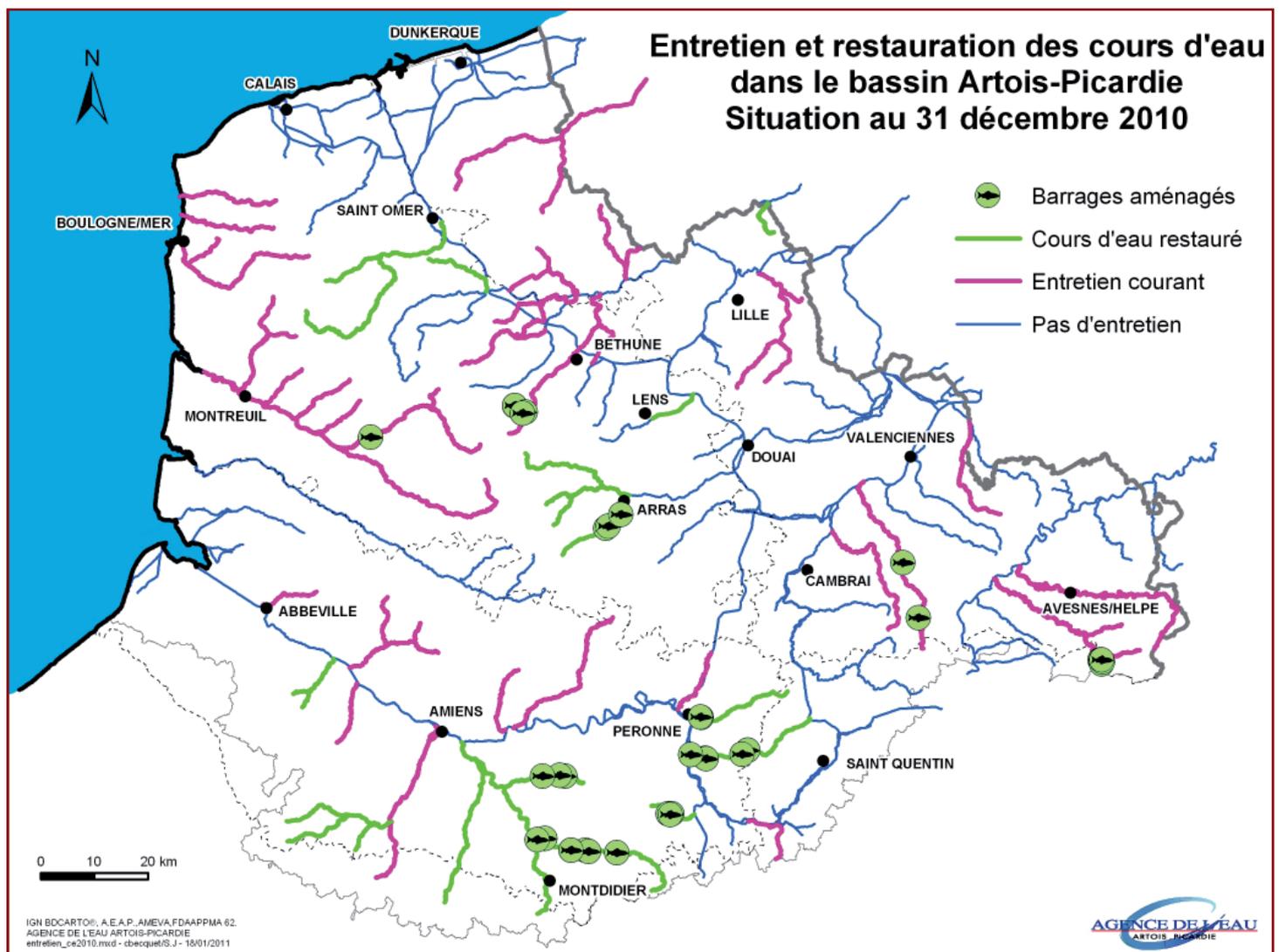
Les linéaires de cours d'eau faisant l'objet d'une étude en plan de gestion représentent la moitié du linéaire total de cours d'eau du bassin. Près de 3 000 km de cours d'eau sont étudiés depuis le début du 9ème programme.

Les travaux de restauration écologique tels que prévus dans les plans de gestion ont démarré dès 2007 (notamment sur la rivière Trie, dans la Somme) mais se sont significativement amplifiés en 2010. Aussi, si en 2007 a été restauré un linéaire de 29 km de cours d'eau, en 2010 c'est un linéaire de près de 261 km qui a été restauré.

► Zoom sur la maîtrise d'ouvrage en direct

La loi dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement acte que l'Agence puisse procéder à des maîtrises d'ouvrages directes pour des travaux de restauration des cours d'eau, avec l'accord du propriétaire ou de l'exploitant pour ce qui concerne les ouvrages. En 2011, sur une des propriétés foncières de l'Agence, sont d'ores et déjà prévus des travaux de restauration d'une zone humide en qualité de frayère à brochets, en maîtrise d'ouvrage directe Agence.

Pour ce qui concerne les travaux de restauration de la continuité écologique, sur l'un des fleuves classés au titre de la politique des poissons migrateurs, la Canche (et ses affluents), l'Agence finance une animation territoriale au bénéfice de la structure locale, le syndicat mixte du SAGE de la Canche, déjà engagé dans un programme de travaux ambitieux sur cette thématique. L'objectif est d'aller sur le terrain à la rencontre des propriétaires afin de contractualiser les conventions partenariales qui permettront à l'Agence de lancer les études d'aménagement préalable, et d'engager ensuite, en qualité de maître d'ouvrage si nécessaire, sur les bases des projets techniques, le programme de travaux permettant de restaurer la continuité écologique des principaux affluents de la Canche.



► Les zones humides

Les zones humides ont une importance stratégique pour la gestion quantitative et qualitative des masses d'eau et constituent des lieux de vie remarquables pour la biodiversité. Elles permettent, entre autres fonctions :

- d'une part le stockage de l'eau, sa restitution en période d'étiage ainsi que son épuration naturelle,
- d'autre part elles assurent des fonctions vitales pour un grand nombre d'espèces (alimentation, reproduction, habitat, refuge...).

Les superficies de zones humides de notre bassin ont connu une baisse sensible, du fait de l'anthropisation croissante du territoire depuis le début du 20ème siècle. Le SDAGE (2009), comme les lois Grenelle, ambitionne de mieux préserver ces espaces naturels.

A ce titre, le 9ème Programme prévoit un accompagnement des maîtres d'ouvrages dans l'acquisition foncière, la restauration et l'entretien des zones humides, la gestion durable de ces espaces et les études permettant d'évaluer l'état.

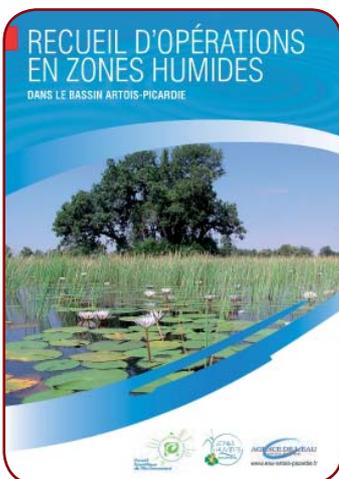
La convention de RAMSAR, signée en 1971, a fêté ses 40 ans le 2 février 2011 (Journée Mondiale des Zones Humides). En 2010, l'Agence a plus qu'honoré par anticipation cet anniversaire, puisqu'elle est allée au-delà des objectifs escomptés, au travers notamment d'importantes interventions sur l'audomarois et sur le syndicat mixte de la baie de Somme.

► Les temps forts de 2010

Les interventions réalisées

Les interventions réalisées en 2010 pour les zones humides atteignent près de 3,380 M€ de participations financières. Ces interventions ont permis la préservation de zones humides par :

- L'acquisition de 437 hectares, notamment dans le cadre de la politique foncière du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). Conformément à ses possibilités d'interventions sur les zones humides dans les départements côtiers, le CELRL a procédé, avec l'aide de l'Agence, à l'acquisition de zones humides à l'intérieur des terres, en l'occurrence des parcelles acquises dans le marais audomarois sur les communes de St Omer et Salperwick,



- La restauration de 658 hectares avec notamment la restauration de zones humides alluviales forestières au sein de la réserve domaniale de la Côte d'Opale sur la commune de Merlimont (457 hectares), et la restauration de zones humides en baie de Somme,
- L'entretien de 1 651 hectares sur l'ensemble du bassin,
- La réalisation des plans de gestion des sites concernés, sur près de 1 146 hectares.

Le plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides

Le Plan National d'Actions Zones Humides, issu du Grenelle II, lancé par Madame Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, le 18 janvier 2010, a impacté les politiques d'interventions des Agences de l'Eau et de la police de l'eau. L'Agence Artois-Picardie a, lors de sa Commission Permanente Programme de septembre 2010, intégré ces impacts dans ses délibérations d'intervention.

Ce plan national d'actions a pour ambition de :

- Favoriser les bonnes pratiques pour les zones humides ;
- Développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation...);
- Poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides.

Il comporte 29 actions regroupées en 4 axes :

- Mobilisation et harmonisation des politiques publiques en milieu agricole et urbain pour une meilleure gestion des zones humides,
- Renforcement des connaissances sur les zones humides,
- Sensibilisation et formation du grand public et des acteurs directement liées aux zones humides,
- Valorisation des zones humides françaises à l'international.

Le 1er février 2010, dans le cadre de l'Année de la biodiversité et de la journée mondiale des zones humides, le nouveau plan national d'actions pour la protection des zones humides a été présenté par le MEDDTL.



Le portail national d'accès aux informations sur les zones humides est disponible à l'adresse : www.zones-humides.eaufrance.fr

Les lois Grenelle I et II

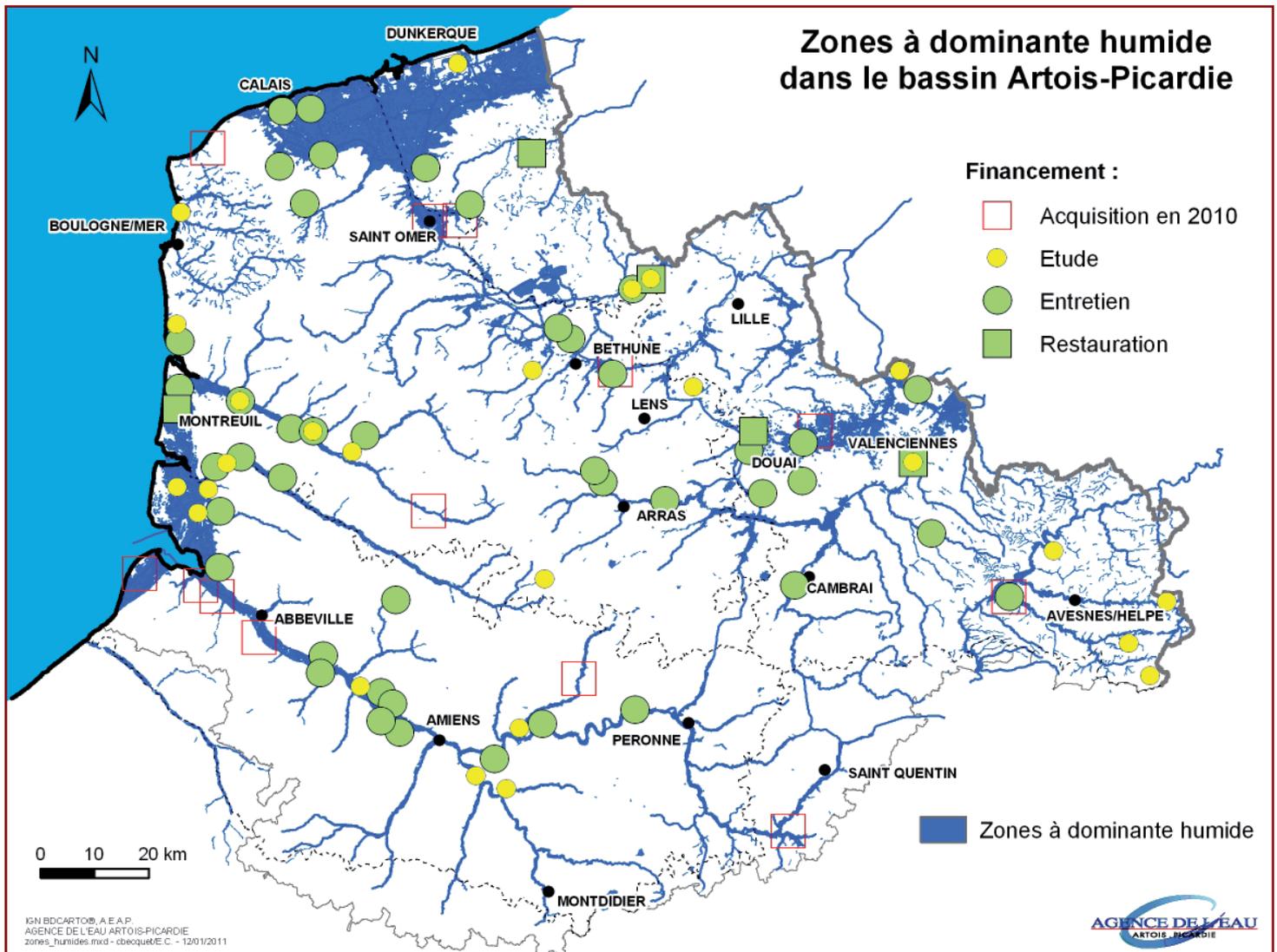
La loi de Grenelle I du 3 août 2009 fixe, dans ses articles 23 et 24, le cadre de la politique relative à la trame verte et bleue :

« Pour stopper la perte de biodiversité sauvage et domestique, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution, l'Etat se fixe comme objectifs (...) la constitution, d'ici 2010, d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales »

La loi dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement indique, dans son article 133, que l'Agence de l'Eau peut mener une politique foncière de sauvegarde des zones humides approuvée par le Comité de Bassin.

A ce titre, elle peut attribuer des aides à l'acquisition de zones humides par des conservatoires régionaux d'espaces naturels, par des collectivités territoriales, leurs groupements ou des établissements publics.

En cas de carence ou sur demande du maître d'ouvrage, l'Agence peut procéder à l'acquisition directe de zones humides.



► Les actions de lutte contre les inondations

L'Agence accompagne les maîtres d'ouvrages dans leur politique de prévention des inondations, avec 4 Plans d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) concernant les bassins versants de la Liane, de l'Hogneau, de la Lys et de la Somme. Les projets techniques auxquels participe l'Agence concernent des études hydrauliques préalables aux aménagements, des acquisitions foncières et des travaux qui permettent de limiter les conséquences des inondations. L'Agence apporte également son expertise auprès de ses partenaires pour concilier la protection des biens et des personnes tout en participant à l'atteinte des objectifs fixés par la DCE.

En 2010, 0,772 M€ de participations financières ont été décidées pour la réalisation de 2,874 M€ de travaux. Ces financements ont majoritairement porté sur la réalisation de zones d'expansion de crues et permettront le stockage de près de 117 000 m³ sur plus de 17 hectares d'emprise foncière.

Par ailleurs, l'Agence participe activement à la mise en œuvre des opérations définies dans le Plan Somme (2007-2013). L'Axe 1 de ce plan reprend les objectifs du PAPI «Somme», avec un programme de travaux de lutte contre les conséquences des inondations. L'ensemble des actions prévues à l'Axe 2 prévoit de manière plus large la gestion des bassins versants, dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.



Création d'une zone d'expansion des crues à Burbure



Développement de plantes hydrophiles dans une zone d'expansion des crues à Lillers

► Les stations de mesures en continu



L'Agence dispose depuis 1975 de deux stations mobiles pour la réalisation de mesures en continu sur les cours d'eau, et de deux techniciens dédiés à cette activité.



Ces stations de mesures sont à la disposition des décideurs et ingénieurs de l'Agence afin d'établir des diagnostics en mettant en évidence des variations de pollutions liées à des phénomènes naturels ou industriels. Chaque campagne

donne lieu sur une période d'environ deux mois à des mesures effectuées 24h/24 avec un pas de temps de 10 minutes, avec obligation de disposer de résultats par temps sec et par temps de pluie.

Ces campagnes permettent également de dresser un inventaire des pressions mesurées sur un cours d'eau pour le financement ultérieur d'actions et d'évaluer l'efficacité d'un ouvrage mis en service et financé par l'Agence.

En 2010, 6 campagnes de mesures ont été réalisées sur l'Authie, la Noye, l'étang du Quesnoy, le Wimereux, la Selle et la Ternoise.

Les mesures s'effectuent sur les paramètres physico-chimiques classiques (carbone organique total, nitrate, orthophosphate, azote ammoniacal, pH, conductivité, oxygène dissous) et sur les micro algues.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, seule Agence détentrice d'un tel dispositif en France, a été sollicitée en 2010 par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui souhaite acquérir un outil similaire.

Les stations de mesures en continu participent activement à l'optimisation de la connaissance de l'Agence sur les cours d'eau du Bassin Artois-Picardie.



► La politique d'action foncière de l'Agence en 2010

Les évolutions des cadres institutionnels et opérationnels ainsi que des missions de l'Agence ont conduit à un réexamen de sa politique foncière, décidée en juin 2009 par le Conseil d'Administration. Il s'agit de :

- Développer une utilisation des sols favorable à la préservation des ressources en eau et de la biodiversité,
- Protéger réglementairement certains sites remarquables,
- Développer une maîtrise foncière publique sur les sites stratégiques pour les captages d'eau et les zones humides,
- Développer l'écocitoyenneté dans la gestion foncière.

Au cours de l'année 2010, l'Agence a conduit les projets suivants :

- Elaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), adopté par le Conseil d'Administration le 3 décembre 2010, conformément à la circulaire du 16 septembre 2009 du Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat. Le patrimoine foncier rural non bâti a été évalué à 6,6 M€ par les services régionaux de France Domaine,

Ce patrimoine est constitué de 582 ha, répartis majoritairement en 466 ha de terres agricoles, 74,5 ha de bois, 32,1 ha de zones humides et cressonnières.

- Reboisement d'anciennes peupleraies à Gondécourt et Annoeullin. Ces opérations, d'un montant total de 0,173 M€, ont permis la plantation d'espèces locales variées (chêne, noyer, merisier, érable, ...) sur une surface de près de 10 ha,
- Echanges fonciers préalables à l'installation, prévue en 2011, d'un exploitant en Agriculture Biologique sur 2,9 ha de terres dont l'Agence est propriétaire à Gondécourt,
- Cession de deux habitations à Nieppe et signature des compromis de vente pour deux autres à Nieppe et Gondécourt pour un montant global d'un peu plus de 0,880 M€.



Commune de Gondécourt



Commune d'Annoeullin

L'ACTION INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permet aux Agences de l'Eau de consacrer en faveur des actions internationales jusqu'à 1 % des recettes issues des redevances. Cette loi inscrit en effet le principe d'une mobilisation des acteurs publics en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays pauvres (les Objectif du Millénaire de l'ONU pour la réduction de la pauvreté). Pour mettre en œuvre ces actions, l'Agence s'appuie sur une commission issue du Comité de Bassin : la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable. Cette commission intervient pour des projets situés dans trois domaines : la coopération transfrontalière, institutionnelle et décentralisée.

► La coopération transfrontalière : le District International de l'Escaut

Le Bassin Artois-Picardie fait partie du District Hydrographique International de l'Escaut.

A ce titre, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie fait partie de la Commission Internationale de l'Escaut, réunissant français, belges et néerlandais.

En 2010, l'Agence a participé activement à des groupes de travail (eaux souterraines, eaux de surface, analyse économique et communication externe) portant sur la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

L'Agence a également soutenu les activités du Parlement des Jeunes de l'Escaut. Ce parlement regroupe des jeunes issus des pays et régions du District.

► La coopération institutionnelle : la diffusion du modèle français de gestion de l'eau

Les Agences de l'Eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire de Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent l'adapter et l'adopter. Les grands principes de ce modèle mis en place en France il y a maintenant près de 50 ans sont également repris par la Directive Cadre sur l'Eau.

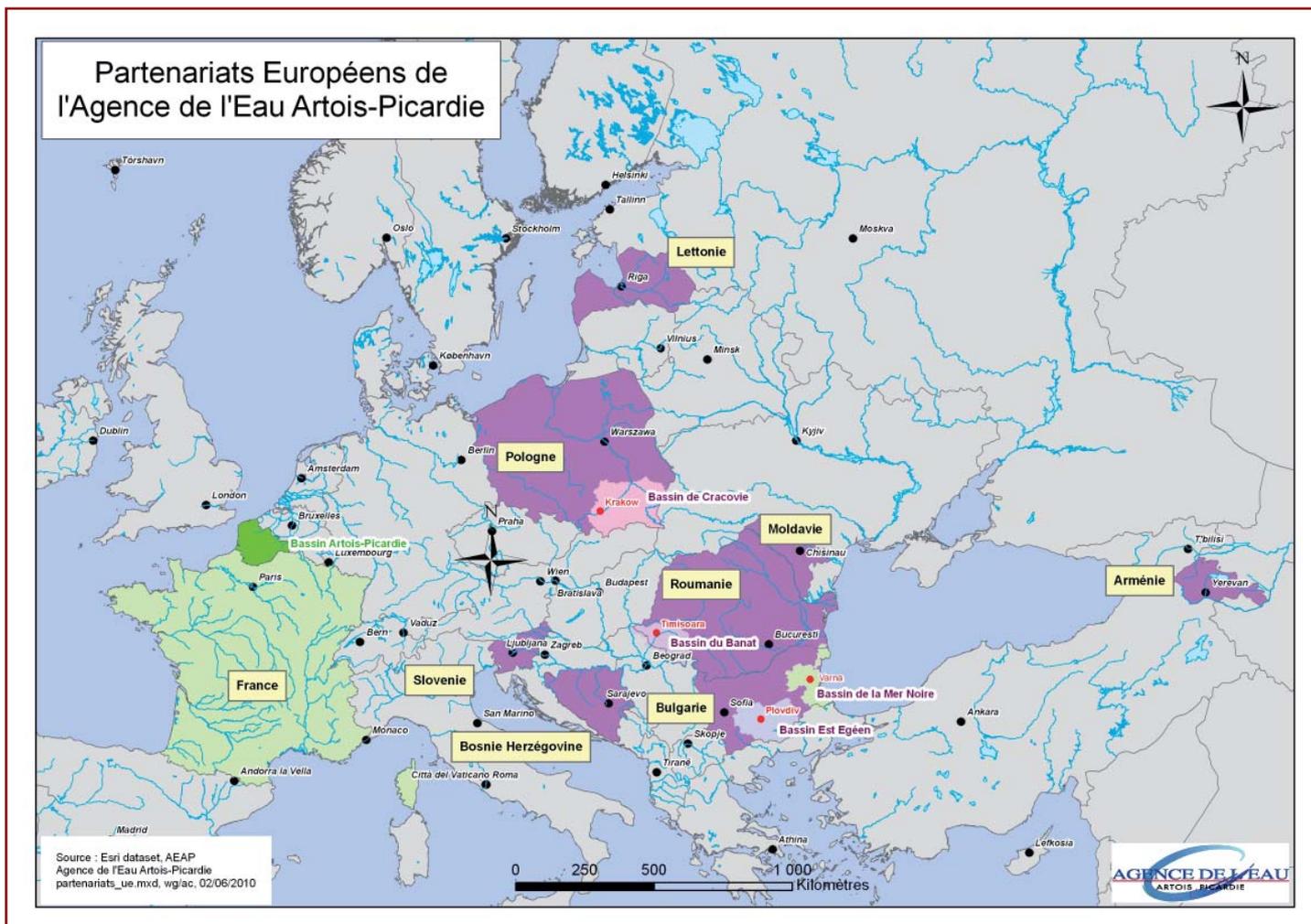
En 2010, l'Agence a continué à entretenir des liens actifs avec les différents pays européens avec lesquels elle coopère, au travers d'accords spécifiques, ou avec lesquels elle commence à développer des actions. Ces actions se traduisent soit par la réception de délégations, soit par des missions à l'étranger.



Ainsi, l'Agence a accueilli des délégations étrangères provenant d'Arménie, de Bulgarie et de Bosnie Herzégovine. Par ailleurs, la coopération institutionnelle a impliqué le déplacement d'experts de l'Agence en Bulgarie, en Bosnie Herzégovine (dont le protocole d'accord de coopération a été signé le 27 mai 2010) et en Pologne. Des financements européens, notamment le programme TAIEX, permettent de couvrir une part importante du coût de ces opérations. Dans le cadre de la coordination entre les Agences de l'Eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a concentré ses efforts en matière de coopération institutionnelle sur la zone géographique des Balkans et des Pays de l'Est de l'Europe.



Il est à noter le succès du jumelage mis en œuvre en Bulgarie car celui-ci a permis que ce pays rédige son plan de gestion et son programme de mesures dans les délais imposés par la DCE. En effet, en 2010, l'Agence a détaché Arnaud COURTECUISSÉ, expert relations internationales, pendant 20 mois en tant que conseiller auprès du Ministère de l'Environnement Bulgare. Cet expert s'est appuyé sur un réseau d'experts du Ministère français de l'Ecologie, des Agences de l'Eau, du BRGM et de l'OIEAU. Le budget total de 0,810 M€ de cette mise à disposition a été pris en charge par des fonds européens.



► **La coopération décentralisée : une amplification des interventions de l'Agence**



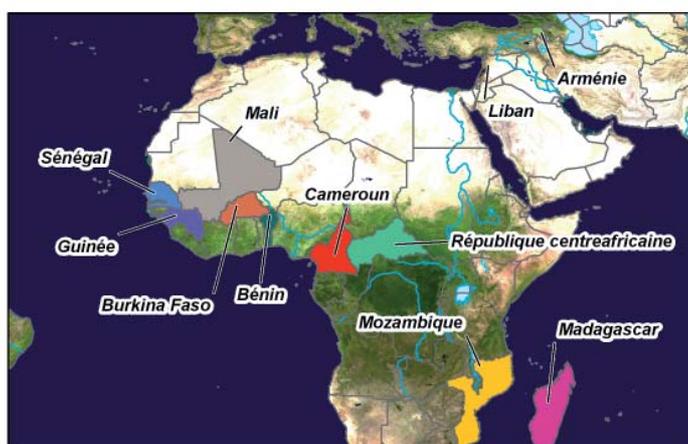
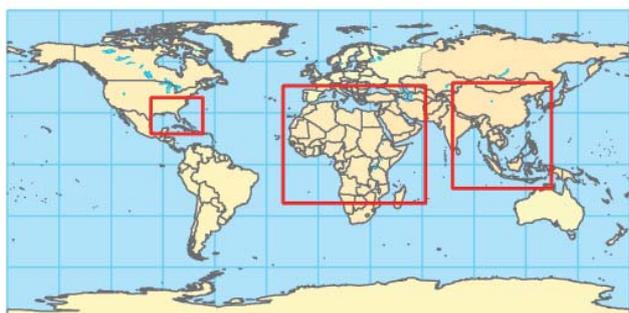
L'Agence de l'Eau participe financièrement à des projets de développement d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement ou émergents, projets soutenus par une ONG française ou une collectivité territoriale du bassin Artois-Picardie.

En 2010, les financements de l'Agence pour la coopération décentralisée ont atteint 0,772 M€ pour la réalisation de 16 projets.

PARTENARIATS EXTRA-EUROPEENS DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

	Bénin		Haiti		Mongolie
	Birmanie		Laos		Mozambique
	Burkina Faso		Liban		République Centrafricaine
	Cameroun		Madagascar		Sénégal
	Guinée		Mali		Arménie
	Indonésie				

Source : Esri data, AEAP | Agence de l'Eau Artois Picardie partenariats_extra_europ.mxd, WG/AC, 05/11/2009



Parmi ces projets, il est à noter la participation à hauteur de 0,05 M€ au programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Bulgan de Khovd en Mongolie (6 000 bénéficiaires).

Par ailleurs, l'Agence a apporté 0,05 M€ pour la mise en place de stations de traitement d'eau et de points de distribution ainsi que pour la mise en place de latrines d'urgence pour les populations sinistrées d'Haïti, suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Face au nombre croissant de demandes de participations financières, le Conseil d'Administration a décidé en 2010 l'introduction de critères de priorisation (pérennité des projets, coordination des acteurs de coopération, ...) afin d'aider au choix entre les différents projets et d'optimiser l'usage des aides de l'Agence.

L'Agence vise également une implication technique locale plus forte, en accentuant les actions de formation et de journées techniques dispensées auprès des bénéficiaires des projets.



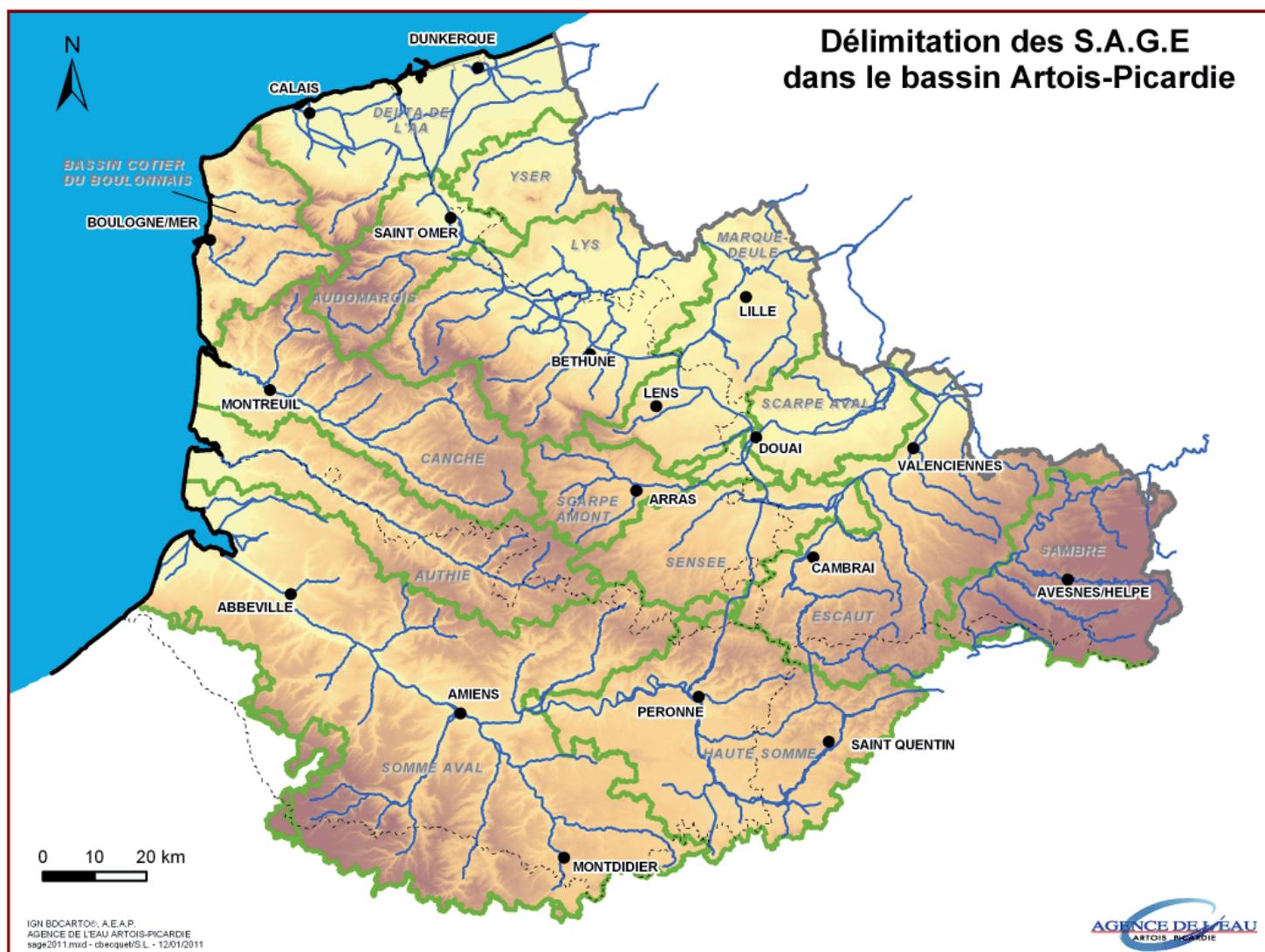
Enfin l'Agence a mené 2 missions d'évaluation portant sur des projets réalisés de la région de St Louis et de Dakar au Sénégal et au Burkina Faso (Kabouda, Zorgho et Dédougou).

Ces évaluations démontrent que les actions financées ont été menées dans de bonnes conditions et mettent en évidence l'importance du maintien et de l'accompagnement des structures locales pour assurer la pérennité des services mis en place.

Les interventions de l'année 2010 à l'échelle des territoires

Le Bassin Artois-Picardie est découpé en 15 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Renforcés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les SAGE permettent de décliner, pour un périmètre hydrographique cohérent, les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

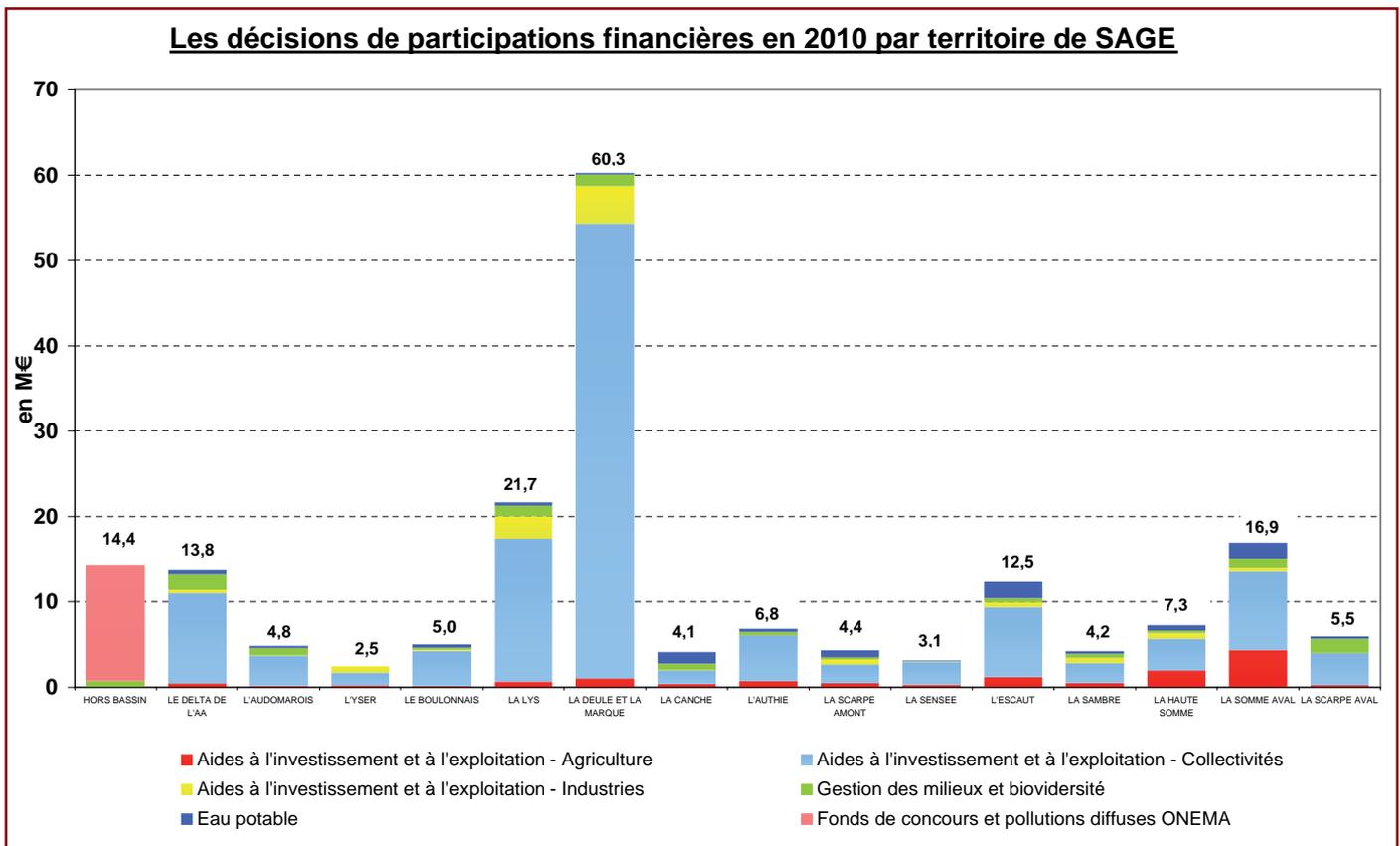
Les SAGE, qui assurent la mise en oeuvre des grandes actions de protection de la ressource en eau, sont découverts sur le Bassin selon les délimitations suivantes :



En 2010, l'Agence a financé des opérations sur chaque territoire de SAGE pour un total de 187,292 M€ de participations financières.

Le territoire de SAGE de la Deule et de la Marque atteint 60,3 M€ de participations financières car il comprend la seconde tranche de financement du projet de reconstruction de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille financé à hauteur de 35,945 M€ en 2010 et 55,055 M€ en 2009, soit un montant total de 91 M€.

La répartition des participations financières attribuées par l'Agence en 2010 par SAGE est présentée dans le graphique suivant :



L'ensemble «hors bassin» reprend les participations financières versées au titre du fonds de concours ONEMA, du reversement de la fraction de redevance pollutions diffuses, l'action internationale, d'une partie des interventions de communication et de l'agrément d'organismes de conseil pour l'assistance technique auprès d'industriels du Bassin.

Les redevances

► Le déploiement des outils d'instruction des redevances LEMA en 2010

Le déploiement de l'outil informatique Aramis en 2010 a servi de support à l'instruction de toutes les redevances au titre de l'année d'activité 2009, aussi l'objectif est-il parfaitement atteint.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration continue, cet outil informatique a été renforcé à plusieurs reprises en 2010 : à la fin de l'année, la version utilisée est la 4ème depuis la mise en œuvre en 2009. D'autres évolutions pourront intervenir en 2011, toujours en concertation avec les Agences Loire-Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de la RGPP et de la mutualisation des outils de gestion.

Le retour d'expérience a permis de constater que les formulaires nationaux communs se sont avérés globalement bien adaptés aux besoins, et que leur utilisation en 2010, pour la 2ème année d'instruction des redevances LEMA, a pu être pérennisée. En effet, si le formulaire pour le prélèvement a connu quelques modifications minimales, et si le formulaire pour la redevance de pollution domestique a du subir une refonte totale pour mieux prendre en compte les enjeux et besoins de chaque acteur de l'eau (Agences, FP2E, FNCCR, DGFIP), chacun des autres formulaires a été en 2010 utilisé tel qu'initialement configuré.

► La RGPP et la mutualisation des redevances

Dans le groupe de travail national RGPP - Redevances, dont Artois-Picardie est le pilote, décision a été prise de mutualiser 3 redevances, dont 2 à mutualiser dès 2011. Sont concernées : la redevance pour pollutions diffuses, la redevance pour protection du milieu aquatique, la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique des activités d'élevages.

En 2010, les contributions du groupe de travail ont été les suivantes :

→ En ce qui concerne la mutualisation des redevances pour pollutions diffuses et pour protection du milieu aquatique, le groupe de travail a :

- Fortement contribué à aider la Direction de l'Eau et de la Biodiversité à écrire le décret correspondant à l'évolution des textes de la Loi de Finances Rectificative pour 2010 ;

- Etabli une convention de transfert de propriété de l'application « Redevances Phyto et Traçabilité » de la DEB et de l'INERIS à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et à l'INERIS (l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a eu la responsabilité de l'évolution de cet outil dès 2010 ainsi que celle de la BNV-D (Banque Nationale des Ventes - partie utilisateurs de produits phytosanitaires), évolutions pour lesquelles Artois-Picardie a passé un marché avec l'INERIS)

- Etabli le projet de convention de service mutualisé entre Agences ;

- Dimensionné l'impact de la prise en charge des redevances pour l'Agence désignée, avec l'évolution des moyens humains concernés.

→ Par ailleurs le groupe de travail a établi les premières hypothèses relatives aux redevances perçues pour le compte des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

→ Le groupe de travail a également traité des évolutions réglementaires en ce qui concerne l'arrêté prélèvement et l'arrêté pollution.

→ Enfin, ce groupe a rédigé un guide commun complet relatif aux modalités de contrôle des assiettes de redevances, et a défini le nouvel indicateur national de pilotage «contrôle des redevances».

En ce qui concerne plus précisément la redevance pour pollutions diffuses, en 2011 Artois-Picardie gèrera pour toutes les Agences les acomptes 2011 et les autres Agences gèreront leur solde 2010 de cette redevance. En 2012 Artois-Picardie gèrera l'intégralité de cette redevance pour toutes les Agences, depuis la consultation jusqu'au contentieux. 4 500 interlocuteurs supplémentaires sont liés à cette activité mutualisée. L'Agence effectuera le reversement aux autres Agences et à l'ONEMA en fonction du bilan annuel.

► Le bilan des redevances émises en 2010

Au titre des redevances antérieures à la LEMA,
11,798 M€ ont été émis en 2009,
3,825 M€ ont été émis en 2010.

Cette diminution de 67 % traduit la fin de la mise en œuvre de l'ancien système de redevances.

Au titre des redevances issues de la LEMA,
116,039 M€ ont été émis en 2009,
126,639 M€ ont été émis en 2010.

L'augmentation de 9,13% du montant émis des redevances issues de la LEMA est principalement due à l'augmentation du montant émis au titre de la redevance pour pollutions diffuses - fraction perçue au titre de l'ONEMA (1,12 M€ en 2009 ; 6,409 M€ en 2010 ; soit une augmentation de 472 %) et à l'augmentation du montant émis au titre de la redevance pour pollution de l'eau (59,150 M€ en 2009 ; 63,583 M€ en 2010 ; soit une augmentation de 7,5 %).

Ces augmentations traduisent la montée en puissance du nouveau système de redevances, 2010 étant la 2ème année d'instruction des redevances LEMA.

La répartition des redevances émises en 2010 est la suivante :

Type de redevances	Montants émis en M€
Redevances antérieures à la LEMA	3,825
Redevances de prélèvement	0,035
Industries	0,020
Collectivités	0,009
Agriculture	0,006
Redevances de pollution	3,790
Industries	0,702
Collectivités	3,075
Agriculture	0,014
Redevances issues de la LEMA	126,639
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	18,887
Refroidissement industriel	0,006
Alimentation d'un canal	0,019
Autres usagers économiques	2,384
Alimentation en eau potable	16,082
Irrigation	0,397
Redevances pour pollution de l'eau	63,583
Industries	6,235
Usagers domestiques et assimilés	57,211
Elevage	0,137
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	34,353
Assujettis à la redevance pour pollution non domestique	1,486
Assujettis à la redevance pour pollution domestique	32,867
Redevance pour pollutions diffuses	9,271
Fraction perçue au titre de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	2,862
Fraction perçue au titre de l'ONEMA	6,409
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,546
TOTAL GENERAL	130,464

► Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés. Ceux-ci consistent à vérifier sur justificatifs les éléments déclarés par les établissements assujettis pour la détermination de leurs redevances et à réaliser les redressements correspondants.

Les contrôles peuvent être réalisés selon différentes modalités :

- Des contrôles sur pièces, portant sur une année d'activité et réalisés par les agents en charge de l'instruction des dossiers de redevances,
- Des contrôles sur place, portant sur plusieurs années d'activité et réalisés par les inspecteurs du service redevances ou par des mandataires de l'Agence.

En 2010, les contrôles ont ainsi été réalisés par les assistants de gestion (contrôles sur pièces) et par les inspecteurs du service ou des prestataires externes (contrôles sur place).

Au total, les contrôles ont été réalisés auprès de 529 redevables.

Redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Les contrôles ont concerné 263 installations de comptage, réparties sur 37 établissements industriels, 76 exploitations agricoles et 21 collectivités, dont 120 redevables.

Ils ont été réalisés via un prestataire externe (contrôles sur 3 années d'activité) et par l'Agence : contrôles sur place et sur pièces.

Le montant annuel des redevances contrôlées s'élève à 2,3 M€.

Ces contrôles ont concerné les années d'activité 2006 à 2009.

De plus, des contrôles techniques de conformité de l'installation des dispositifs de comptage vis-à-vis des règles de l'art et des textes et normes en vigueur ont été réalisés auprès de 39 contribuables (3 industriels, 23 exploitations agricoles et 13 collectivités), soit 55 installations.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

L'Agence a contrôlé les déclarations d'activité de 106 établissements industriels et 23 exploitations agricoles, dont 90 redevables, sur la période 2006-2008 pour les établissements industriels et 2008-2009 pour les exploitations agricoles.

Les contrôles ont été réalisés sur place via un prestataire externe et sur pièces par l'Agence.

Le montant annuel des redevances contrôlées s'élève à 1,010 M€ (0,819 M€ de redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et 0,191 M € de redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

En 2010, l'Agence a procédé à des contrôles auprès de 23 contribuables de toutes tailles (314 communes), ce qui représente 12,6% des communes du bassin. Ces contrôles ont porté sur les années d'activité 2008 et 2009.

Les contrôles ont été réalisés sur place via un prestataire externe et sur pièces par l'Agence.

Redevance pour pollutions diffuses :

Les premiers contrôles ont été initiés au 2ème semestre 2010 et ont été réalisés par un prestataire externe, sur les années d'activité 2008 et 2009.

Ils ont concerné 5 distributeurs de produits phytosanitaires (1,6% des établissements redevables), pour un montant total de redevance contrôlé de 0,255 M€.

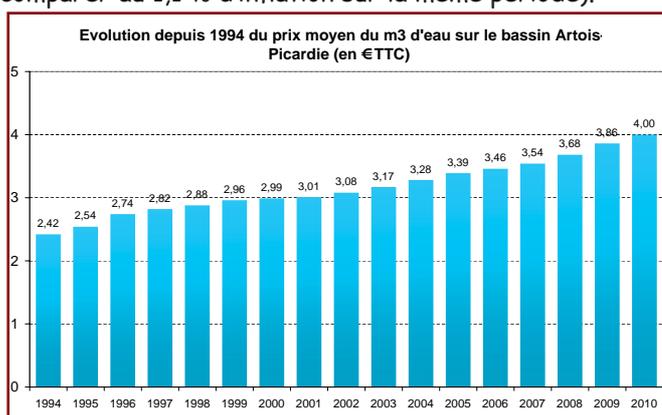
Le prix des services de l'eau sur le bassin Artois-Picardie

Comme chaque année depuis 1994 (année de la mise en place de l'observatoire du prix et des services de l'eau), l'Agence rend compte de l'évolution du prix moyen de l'eau sur le bassin désormais en coordination avec l'ONEMA.

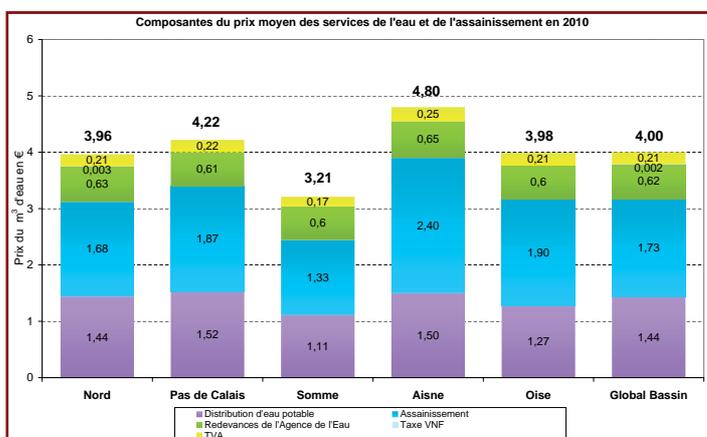
L'objet de l'enquête est de recueillir la composition et le montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle moyenne d'un ménage.

Le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur le bassin Artois-Picardie en 2010

En 2010, le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement par m³ d'eau pour le bassin est de 4,00 € TTC, soit une évolution de 3,65 % par rapport à 2009 (à comparer au 1,1 % d'inflation sur la même période).



Décomposition et comparaison du prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur les départements du bassin



Evolution de la facture du prix des services de l'eau et de l'assainissement des ménages

Pour 2010, la facture type annuelle des services de l'eau et de l'assainissement d'un ménage du Bassin Artois-Picardie s'établit à 358 €.

L'analyse faite par l'Agence en 2010 sur l'évolution de la facture d'eau des ménages entre 2001 et 2010 montre une hausse de la facture moyenne de 1,6 % par an en raison d'une baisse continue de la consommation d'eau potable.

Sur cette même période, l'évolution de l'indice des prix à la consommation est en moyenne de 1,83 % par an. L'évolution de la facture d'eau reste donc en deçà de celle des prix à la consommation, et ce en raison de la baisse de la consommation d'eau par ménage (qui est sur le bassin de 85 m³ en 2010 contre 100 m³ en 2001, pour une moyenne nationale calculée par l'INSEE à 120 m³). Cette baisse est liée à la sensibilisation du public aux économies d'eau mais aussi au prix de l'eau qui le conduit à être plus attentif et à éviter tout gaspillage.

L'Agence réalisera en 2011 une étude approfondie sur l'évolution de la consommation d'eau dans le bassin Artois-Picardie et sur les consommations moyennes par type de ménage (célibataires, jeunes actifs, familles nombreuses, retraités, ...). Cette étude permettra en outre de mieux mesurer ce que représente la facture des services de l'eau et de l'assainissement dans le budget des ménages.



Site Internet de l'Agence : www.eau-artois-picardie.fr

Les données sur le prix des services de l'eau sont disponibles sous la rubrique : Prix des services de l'eau

Pour un fonctionnement efficace et responsable

► Le personnel, sur le terrain, au coeur de l'action

En 2010, 185 agents, représentant 181,79 ETPT (Equivalents Temps Plein Travillés), ont assuré la continuité et le développement des missions de l'Agence.

Par ailleurs, 10 personnes en contrat à durée déterminée (pour remplacement de longue maladie, de congé parental, de congé mobilité, de congé pour convenances personnelles, de surcroît de travail) et 20 stagiaires sous convention école (16 pour un stage de moins de 3 mois, 4 pour un stage de plus de 3 mois) sont venus renforcer temporairement les effectifs de l'Agence.

La répartition par sexe reste homogène, avec 91 femmes représentant 49,2% des agents, et 94 hommes. En ce qui concerne la quotité de travail, 86,5% des agents ont travaillé à temps complet et 25 personnes ont opté - pour la durée complète de l'année ou non - pour un temps partiel.

Dans le cadre du statut des agents des Agences de l'Eau, entré en vigueur en 2007, l'Agence Artois-Picardie a en 2010 permis à 5 agents de bénéficier de la possibilité d'exercer temporairement leur activité professionnelle au sein d'un autre établissement. L'un d'entre eux, expert en relations internationales, qui avait été mis à disposition auprès du Ministère de l'Environnement et de l'Eau bulgare pour une période de 18 mois, a réintégré l'Agence en octobre.

► La formation

Les actions de formation menées auprès des agents contribuent au développement des compétences afin de toujours mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'Agence.

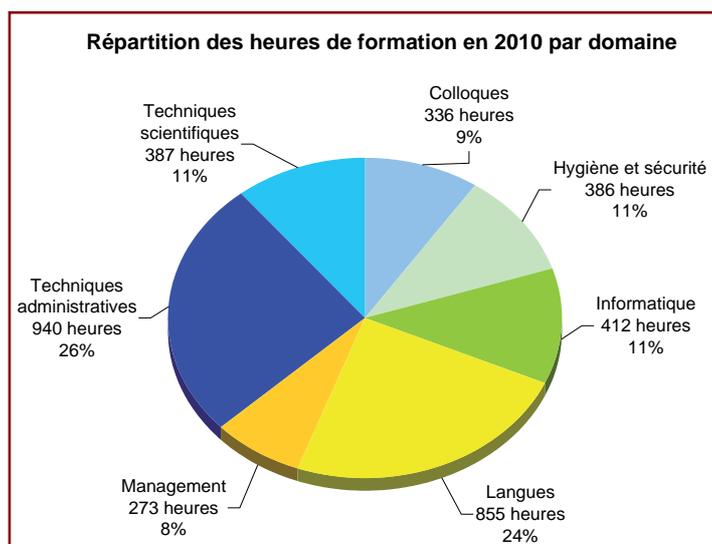
► Le 1er Plan Pluriannuel de Formation (PPF) (2007-2009).

Ce premier PPF a permis de proposer à l'ensemble des agents un certain nombre de formations individuelles. Celles-ci, déployées tant dans le secteur technique qu'administratif, sont destinées à compléter les connaissances techniques du personnel, et à promouvoir des compétences gestionnaires communes. Le bilan effectué en 2010 de ce

PPF a montré la pertinence des formations proposées par rapport aux objectifs annoncés, au regard de la satisfaction des agents sur les thèmes abordés. En 2010 ont été initiées les premières réflexions sur l'intérêt d'un second PPF.

► Le bilan des formations dispensées en 2010

L'ensemble des formations effectuées en 2010 a représenté 3 588 heures de formations, dispensées auprès de 104 agents.



► L'évolution du Droit Individuel à la Formation

Le décret formation du 26 décembre 2008 pour les agents non titulaires a mis à jour le dispositif de formation dans son ensemble et a créé le Droit individuel à la Formation (DIF).

Le DIF permet aux agents de solliciter 20 heures de formation par an. Chaque agent est doté de 50 heures de formation, qui permettent de gérer au mieux son parcours professionnel.

En 2010, trois agents ont mobilisé leur droit individuel à la formation, ce qui a représenté au total 18 heures de formation.

► La communication interne

Une mise à jour du site Intranet pour une communication efficace auprès des agents

L'Agence a procédé en 2010 à la rénovation en deux étapes de l'outil intranet existant.

Tout d'abord en avril un nouvel espace dédié aux ressources humaines et à la formation a été développé. Cette rubrique, plus complète qu'auparavant, regroupe désormais toutes les informations administratives utiles pour le personnel.

Puis en décembre, une mise à jour importante de l'interface de présentation de l'Intranet a été effectuée. Ainsi, la page d'accueil de l'intranet a été repensée afin de mettre en valeur les actualités de l'Agence. Un dictionnaire baptisé «Dic'eau» a également été ajouté dans la rubrique Web, afin de permettre aux agents de consulter la définition des sigles ainsi que du vocabulaire technique utilisé. Enfin, le portail «profil'EAU» qui recense les offres d'emplois publiées par les 6 Agences et l'ONEMA est désormais accessible. Ce portail a été développé suite à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dont l'objectif est de rationaliser, harmoniser et mutualiser les actions des services de l'Etat et de ses opérateurs.

Ces améliorations ont été apportées en attendant l'arrivée courant 2011 de la nouvelle plate forme Intranet. Celle-ci a pour ambition d'être encore plus complète et intuitive dans son utilisation, mais surtout de devenir un véritable outil d'information et de communication entre les agents.

► La documentation

L'Agence met à disposition de son personnel et du grand public un grand nombre d'informations grâce à son centre de documentation, à sa veille documentaire et à ses réseaux d'informations.

L'Agence met à disposition de son personnel et du grand public de nombreuses informations grâce à son centre de documentation, à sa veille documentaire et à ses réseaux d'informations.

► La poursuite des actions de mutualisation de la documentation en 2010

Les actions de mutualisation entreprises en 2009 par l'Agence ont été poursuivies en 2010.

Ainsi, en 2010, le service documentation, information et infographie a continué son action portant sur la veille juridique avec la rédaction quotidienne d'une infolettre à destination des 6 Agences, de l'ONEMA et des organismes scientifiques affiliés (CEMAGREF, BRGM, IFREMER...).

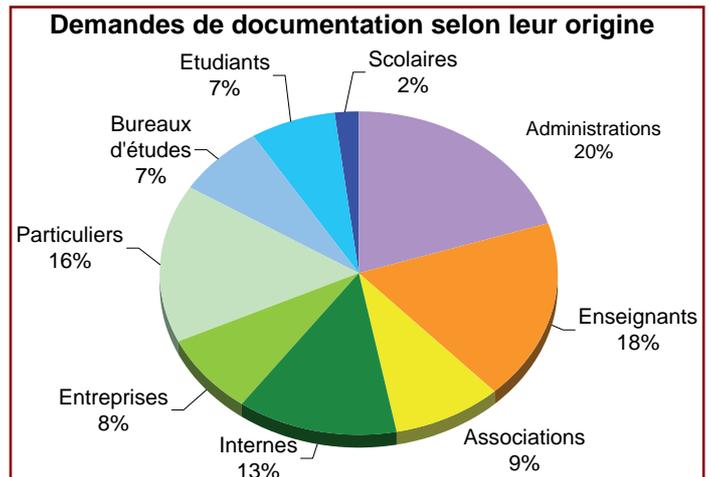
De plus, le service documentation, information et infographie a poursuivi l'animation du réseau fédérateur des compétences documentaires, en participant notamment au séminaire de partage d'expérience et de formation qui s'est déroulé les 24 et 25 novembre 2010 à l'IFREMER de Brest.

Le développement du portail des études techniques sur l'eau a en outre bien avancé. Les études de l'agence intègrent maintenant ce portail. Le travail de mise en place d'archives ouvertes (OAI) s'est poursuivi, avec un aboutissement prévu en 2011. Ceci doit permettre à l'Office International de l'Eau (OIEAU) de télécharger les études techniques de l'Agence pour les mettre à disposition sur le portail national.

En collaboration avec plusieurs Agences, et sous pilotage de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une réflexion sur l'archivage électronique a été lancée en 2010. Cette réflexion a pour but de créer un plan de gestion commun pour l'archivage électronique des documents numériques.

► La mise à disposition et la mise à jour de la documentation en 2010

Au cours de l'année 2010, l'Agence a traité 727 demandes de documentation dont 95 émanant des services internes, et a réalisé 142 travaux graphiques.



Par ailleurs, afin de maintenir un niveau d'information optimal auprès de ses agents, l'Agence a enrichi ses bases de données documentaires entre autres de 509 études et ouvrages, 119 arrêtés préfectoraux, 12 délibérations, 10 documents DCE, 2010 prises de vue, 911 articles diffusés dans le cadre de la diffusion sélective de l'information, ainsi que de 52 articles déposés sur Intranet.



Site Internet

Le portail des documents techniques des Agences de l'Eau, de l'ONEMA et de plusieurs autres partenaires est disponible sur le site www.eaufrance.fr. Les bases documentaires et juridiques sont disponibles sur le site www.eau-artois-picardie.fr sous la rubrique : Centre de documentation / Base documentaire et juridique

► Vers un fonctionnement exemplaire

► La Qualité

L'Agence s'est engagée depuis 2000 dans une politique qualité permettant une meilleure prise en compte des besoins internes de l'établissement ainsi que de ses partenaires.

↳ La reconduction des certifications en 2010

L'Agence a obtenu en 2002 la certification à la norme ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.



Elle a été complétée en 2009 par la certification à la norme ISO 14001, concrétisant les efforts accomplis dans le cadre d'une démarche environnementale engagée dès 2006.

Pour 2010, l'Agence a obtenu après audit la reconduction des certifications aux normes ISO 9001 et ISO 14001.

Par ailleurs, une réflexion préliminaire a été menée pour l'engagement de l'Agence dans une certification à la norme OHSAS 18001, spécifique aux aspects de santé et de sécurité propres aux activités de l'Agence.

↳ La mise en oeuvre du Plan Administration Exemplaire

La circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, traduit l'engagement de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement.

Le Plan Administration Exemplaire, PAE, qui est la déclinaison de cette circulaire, s'articule autour des 3 axes suivants :

- Une gestion durable des bâtiments
- Des déplacements moins polluants
- Une responsabilité écologique et sociale dans l'organisation des activités.

Le PAE de l'Agence a été adopté au Conseil d'Administration du 26/06/2009, et en 2010 le rapportage au titre de l'activité 2009 des 32 indicateurs définis autour de ces 3 thématiques a été effectué.

L'Agence a également réalisé en 2010, sous l'impulsion du PAE, le bilan carbone de ses activités ainsi qu'un diagnostic énergétique de ses bâtiments.

Les résultats de ces diagnostics permettront la mise en place d'actions visant à respecter les objectifs définis dans le Plan Administration Exemplaire.

► Le SPSSI, Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, approuvé lors du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et en respect de la circulaire du 16 janvier 2009 du Premier Ministre relative à la politique immobilière de l'Etat et de la lettre du 16 septembre 2009 du Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état aux opérateurs de l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a élaboré au cours de l'année 2010 son SPSSI 2011-2016.

Ce schéma pluriannuel, qui concerne les biens immobiliers bâtis et les biens immobiliers non bâtis de l'Agence, se compose d'un diagnostic physique de l'état des lieux (données 2009) et d'un ensemble d'orientations stratégiques à mettre en oeuvre.

Le SPSSI d'Artois-Picardie a été approuvé par France domaine le 16 novembre, a reçu l'avis favorable de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité le 23 novembre, et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

En ce qui concerne les biens immobiliers bâtis,

• Pour le siège, dont l'Agence est propriétaire, sachant qu'il présente un ratio de surface utile nette (SUN) par poste de travail de 12,59 m² - l'objectif national à atteindre étant de 12m² - les actions essentielles envisagées sont d'ordre fonctionnel et non pas structurel. Ces actions sont : la revue des espaces de stockage, la réfection de certains bureaux, l'optimisation du chauffage, l'optimisation des protections solaires, l'analyse plus fine des coûts de fonctionnement du bâtiment.

▪ Pour l'Agence Comptable, qui occupe des locaux à titre de locataire, le ratio SUN par poste de travail de 18 m² et la réorganisation des services des finances publiques sur Douai a incité l'Agence à prévoir le rapatriement de ce service au sein de son siège. Cette intégration sera effective à mi-2011.

▪ Pour les missions territoriales (Boulogne et Amiens), qui occupent des locaux à titre de locataires, le ratio SUN par poste de travail de 18 m² constaté en 2009 incite à étudier une rationalisation des locaux pour ces missions sur place.

En ce qui concerne les biens immobiliers non bâtis,

La politique foncière menée depuis plusieurs années par l'Agence dans le cadre de la protection de la ressource en eau a précédé les attentes de l'Etat envers ses établissements publics, exposées dans la circulaire du 16 janvier 2009. Aussi, le SPSSI n'a pas modifié cette politique, mais l'a accentuée. En conséquence, seul le rythme de mise en oeuvre de la politique foncière de l'Agence s'en trouve accéléré.

A ce titre, 4 des immeubles bâtis non stratégiques ayant d'ores et déjà été vendus ou en cours de cession en 2010, l'Agence mettra tout en œuvre pour procéder au plus tôt à la vente des 2 immeubles restants.

En ce qui concerne les zones humides propriétés de l'Agence, les actions précédemment initiées seront poursuivies : étude sur l'intérêt écologique des anciennes cressonnières, étude de valorisation écologique et paysagère, projet d'installation d'une astaciculture, signature de baux ruraux environnementaux, ...

Pour les zones boisées et les friches, l'Agence poursuivra sa politique de conversion des peupleraies et de valorisation des friches, contribuant ainsi au développement de la trame verte régionale et de la biodiversité.

Les exploitants des zones agricoles appartenant à l'Agence seront encore davantage incités soit à pratiquer l'agriculture biologique, soit à souscrire au Plan Eau et Agriculture de l'Agence et à introduire des classes environnementales dans leurs baux.

Enfin, la convention avec la SAFER sera élaborée et mise en œuvre au plus tôt.

► Un fonctionnement maîtrisé

↳ La gestion analytique

L'outil de Gestion Analytique mis en place à l'Agence a pour objectif d'analyser les dépenses de fonctionnement selon 3 niveaux :

- Niveau 1 : Gestion analytique des coûts par service et par direction
- Niveau 2 : Gestion analytique des coûts par ligne de programme ou par processus (perception des redevances par exemple)
- Niveau 3 : Gestion analytique des coûts par projet transversal (action internationale, DCE, domaine des données).

L'implication de l'Agence dans le groupe de travail national Gestion analytique

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est co-pilote du groupe de travail national « Gestion analytique commune aux six Agences de l'Eau », piloté par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

L'outil de gestion analytique a permis qu'en 2010 la répartition des Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) par action du programme eau au sein de l'annexe B du contrat d'objectifs soit effectuée de façon homogène et comparable par chacune des 6 Agences. Cet outil poursuivra son déploiement au sein des autres Agences, ce qui permettra en 2011 d'incrémenter l'annexe B du coût de ces ETPT, avec une méthodologie de calcul commune.

Par ailleurs, la méthodologie de la gestion analytique a été utilisée pour les enquêtes concernant la mutualisation de certaines pratiques des Agences de l'Eau.

De plus, en 2010 ce groupe de travail national a défini le périmètre des dépenses de fonctionnement encadrées des Agences de l'Eau soumis à la réduction de 5 % au budget 2011, 8 % au budget 2012, 10 % au budget 2013, conformément aux Directives du Premier Ministre dans le cadre de la réduction des dépenses de l'Etat.

Les actions de l'année 2010 au sein de l'Agence

Les données collectées et traitées par l'outil de gestion analytique ont été déterminantes lors de l'établissement des fiches bâtimentaires demandées par France domaine et utilisées dans le cadre de l'élaboration du SPSI de l'Agence.

Les premières réflexions sur les pistes d'amélioration de cet outil ont été menées en 2010, en particulier celles relatives aux possibilités d'automatisation des étapes de rapatriement et de traitement des données.

↳ L'audit interne

L'audit interne permet la réalisation de contrôles administratifs et la vérification de la bonne exécution des travaux réalisés par les maîtres d'ouvrages pour lesquels des participations financières ont été attribuées par l'Agence.

2010 : Un nombre d'audits en progression

Le service Qualité Audit et Conseil (QAC) a mené en 2010 13 audits couvrant 18 M€ d'aides distribuées. Ceci porte à fin 2010 le taux d'audit cumulé à 8,5% du montant total des participations financières du 9ème Programme d'Intervention.

De plus, 20 contrôles relatifs au Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA2) ont été réalisés par le service Agriculture et Ecologie Rurale, avec l'appui du service QAC et du sous-traitant. Depuis le début du 9ème Programme, 70 contrôles relatifs au PMPOA2 ont été exécutés dont 52 confiés au sous-traitant.

Parmi tous les audits effectués sur l'année, aucun n'a donné lieu à un redressement, ce qui témoigne pour ces dossiers de la bonne gestion des dossiers d'intervention par l'Agence, et de la bonne exécution des travaux par les maîtres d'ouvrages.

Les événements importants de l'année 2010

L'année 2010 a été marquée par le lancement de la sous-traitance intégrale de certains rapports d'audit, ce qui signifie une externalisation de la partie relative à l'examen administratif et technique du dossier. Cette expérimentation a concerné 3 dossiers. Elle devrait, si la démarche se révèle concluante, prendre de l'essor pour les dossiers courants, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'audits réalisés.

Parallèlement, 3 audits ont été réalisés intégralement en régie, c'est-à-dire sans faire appel au sous-traitant. L'objectif est d'appréhender les domaines d'audits nouveaux, et de conserver un bon niveau d'expertise interne.

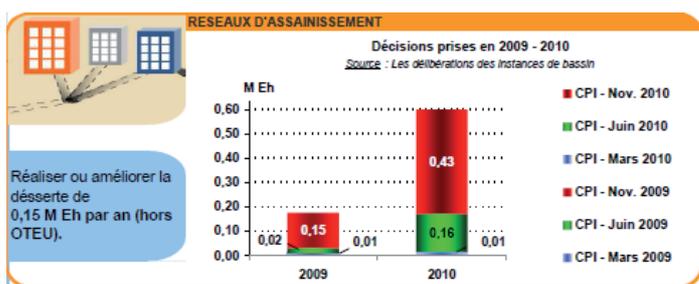
Dans une volonté de réaliser des audits sur l'ensemble des lignes de programme, de nouveaux domaines d'interventions ont été audités : l'assainissement non collectif, les eaux pluviales, le curage, les contrats d'avenir ou encore la communication.

Par ailleurs, des contrôles effectués par le service Affaires Internationales sont progressivement mis en place pour les interventions réalisées dans le cadre de la loi Oudin-Santini. Les contrôles sont réalisés en coordination avec l'ensemble des 6 Agences de l'Eau, afin qu'un agent se rendant dans un pays puisse y contrôler à la fois les travaux financés par son Agence, et également contrôler ceux éventuellement financés par d'autres Agences au sein de ce pays.

↳ Le DPE Bassin

Le Dispositif Permanent d'Evaluation (DPE) regroupe des outils d'évaluation de chacun des grands items de la politique de l'eau à destination de l'Agence et de ses instances.

En 2010, le document «DPE Bassin» a été réalisé pour chaque Conseil d'Administration. En plus de présenter l'impact des participations financières décidées lors de ces instances, le DPE Bassin a mis en exergue plusieurs thématiques telles que la qualité des eaux de baignade, la biodiversité, et le financement de la station d'épuration de Marquette Lez Lille.



Extrait du document DPE bassin

Pour 2011, ce document sera adapté afin d'assurer une meilleure représentation des effets sur les milieux des décisions prises en instance, et du suivi des objectifs fixés pour les dossiers présentés lors des instances de Bassin. Ce document sera par ailleurs joint dans le dossier de chaque instance, et non plus remis en séance.

► Le Système d'Information au coeur de la mutualisation

Le service Systèmes d'Information et Télécommunication participe pleinement au développement des missions de l'Agence. Il permet de mener à bien les objectifs politiques, techniques et financiers définis par la Direction Générale de l'Agence, par la conception, la gestion et l'évolution du système d'information, notamment en terme de valorisation de données. Il doit intégrer une nouvelle dimension qu'est la mutualisation des outils informatiques.

► L'Agence Artois-Picardie, pilote de plusieurs projets

En 2010, l'Agence a piloté un projet portant sur un réseau privé virtuel de télécommunications (VPN) commun aux 6 Agences de l'Eau et à l'ONEMA.

L'Agence a conduit une étude portant sur le recensement des besoins de chaque établissement pour cette nouvelle «autoroute de l'information».

Ce projet, nommé MAEVA, (Mutualisation des Agences et autres Etablissements sur la Valorisation des Accès) sera mis en œuvre pour le second semestre 2011.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pilote le projet d'acquisition d'un progiciel de gestion de la comptabilité M9-1. Ce projet, mené avec les Agences Adour-Garonne et Loire-Bretagne, a démarré en 2010 et a mobilisé des interlocuteurs au sein de chaque établissement concerné. Ce nouveau produit intégré devrait être déployé pour la fin de l'année 2011.

► Une participation active dans de nombreux projets inter-agences

L'Agence en 2010 a poursuivi le déploiement du logiciel de calculs de redevances nommé ARAMIS, selon les modalités nationales issues de la LEMA, avec ses partenaires Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Ce logiciel a permis le calcul des redevances portant sur l'année d'activité 2010. ARAMIS a en outre bénéficié du déploiement de nouvelles fonctionnalités propres aux calculs, vérifications et contrôles des redevances (édition de décomptes techniques permettant la vérification du calcul des redevances, paramétrage du recalcul des acomptes, mise en œuvre des intérêts de retard, rattachement des dossiers de contrôle aux dossiers de redevance), de l'adaptation aux évolutions des formulaires de déclaration 2010, ainsi qu'à l'ergonomie du logiciel (écrans de recherche enrichis, personnalisation des critères de suivi des dossiers de redevances).

Avec ces mêmes partenaires, une étude de définition de nos besoins en termes de socle technique de dématérialisation a débouché en 2010 sur la publication d'un appel d'offres, dont l'objet est la mise en place pour 3 Agences d'une solution de dématérialisation et de simplification de processus avec mise en œuvre de projets pilote :

- Pour les Agences de l'Eau Loire-Bretagne, Artois-Picardie et Adour-Garonne :
Procédure Redevances ;
- Pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :
Procédure d'« Amélioration qualité » ;
- Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :
Procédure « Gestion des marchés » ;
- Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :
Procédure d'« Arrivée/Départ ».

L'Agence participe également au projet d'acquisition d'un progiciel de gestion de paie commun avec l'Agence Seine-Normandie qui prend en charge la gestion du marché correspondant. Cette action permet là encore de mutualiser les outils informatiques et de réaliser des économies d'échelle.

L'Agence Artois-Picardie participe en outre à la mise en place d'un cadre de cohérence des systèmes d'information, piloté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette étude porte particulièrement sur l'utilisation d'outils mutualisés dans des domaines tels que les redevances, la gestion des aides, la documentation, ...

► Un système d'information à l'écoute des utilisateurs

Afin d'optimiser le système d'information mis en place à l'Agence, plusieurs actions ont été réalisées en interne en 2010. Ainsi, une application spécifique permettant le traitement des dossiers du Plan Eau et Agriculture (PEA) a été créée.

Par ailleurs, des travaux ont été réalisés pour l'élaboration d'un logiciel permettant l'échange de données issues de résultats de prélèvements analysés en laboratoire (EDI-LABO). Cet outil permet d'optimiser les données issues de ces mesures et de réaliser un meilleur suivi des marchés correspondants.

L'Agence a en outre développé, avec le Service Agriculture et Ecologie Rurale, un outil informatique nommé SOLEO, permettant la reprise et l'exploitation des données relatives à l'observatoire des pratiques agricoles.

L'Agence a par ailleurs, en collaboration avec le Service Moyens Généraux, déployé en 2010 auprès du personnel une carte multiservice permettant le badgeage et le paiement des repas. L'utilisation de cette carte pourrait être étendue à terme pour la connexion des agents sur leur poste de travail.

En terme de matériel, l'Agence a poursuivi l'acquisition de serveurs informatiques permettant d'optimiser la gestion des logiciels, d'anticiper les besoins liés à la dématérialisation et de réduire les coûts de maintenance et de consommation énergétique. L'Agence s'est également dotée d'un nouveau système de stockage et de sauvegarde, et ce afin d'anticiper la montée en puissance de la dématérialisation au sein des établissements publics (espace de stockage triplé).

► La dématérialisation des procédures et des documents

L'Agence met en œuvre la dématérialisation de documents et procédures afin d'améliorer et de simplifier les contacts avec ses redevables, mais aussi afin d'optimiser la réalisation des missions de ses différents services. La dématérialisation est inscrite comme un enjeu essentiel de la réforme de l'Etat et de la modernisation des procédures administratives.

► La télédéclaration des redevances en hausse pour sa deuxième année de mise en ligne



En 2010, le site Internet commun aux Agences a permis la validation en ligne de 17 722 déclarations, soit 16,98 % des déclarations totales.

Ce taux national de télédéclaration était de 10,9 % en 2009 ; la deuxième année de télédéclaration affiche donc une forte montée en puissance.

Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le taux de télédéclaration est de 18,12 % en 2010, soit 851 déclarations effectuées en ligne, contre 14,5 % en 2009. L'objectif pour 2011 est d'atteindre 20 % de déclaration de redevances effectuées en ligne.

► Une ergonomie renforcée pour une meilleure lisibilité des formulaires

L'ergonomie du site de déclaration en ligne a été repensée afin d'optimiser et de fluidifier la navigation et d'améliorer la présentation des formulaires de déclaration des redevables.

Le préremplissage d'une partie des formulaires des télédéclarants, ainsi que l'exécution d'un module de contrôle des valeurs à saisir offre un confort supplémentaire pour l'utilisateur.

De plus, un calcul indicatif des redevances élevages et des redevances pour la protection du milieu aquatique est effectué en ligne dès la validation des formulaires.

Ce calcul pourrait, à terme, être mis en œuvre pour d'autres redevances.

Une réflexion est par ailleurs initiée pour le paiement en ligne des redevances.

► La poursuite de la dématérialisation des procédures internes

L'Agence a poursuivi en 2010 ses actions de dématérialisation des dossiers et des délibérations des instances de bassin, de l'archivage des titres de recettes, de la diffusion des marchés publics et du contrôle des bulletins de paie.

► Le protocole de modernisation de la gestion comptable et financière

Dans le cadre des actions prévues au titre de la Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP), un projet de protocole de modernisation de la politique d'allègement du contrôle comptable avait été initié en 2009. Ce projet, qui permet un contrôle, par échantillonnage, plus rapide des dépenses, a été testé tout au long de l'année 2010 et sera déployé en 2011.

Le bilan financier

A chaque fin d'exercice, les comptes définitifs permettent de retracer de manière détaillée l'exécution du budget et les modifications budgétaires intervenues lors de l'année.

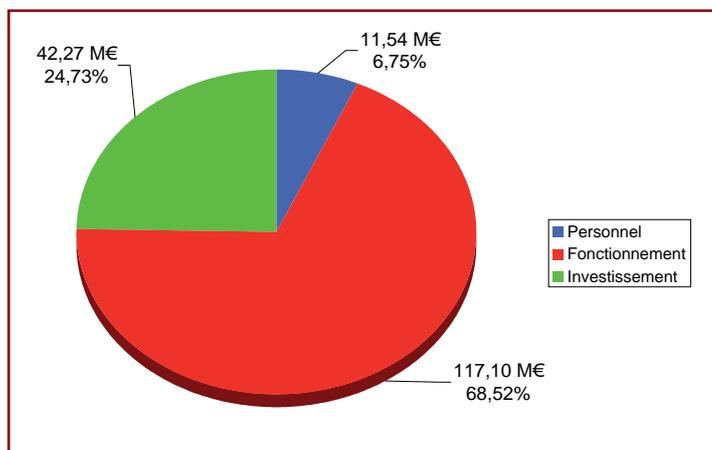
L'exercice 2010 a vu des taux d'exécutions budgétaires très élevés, tant en dépenses qu'en recettes :

- Le budget 2010 a été exécuté à 99,65 % en dépenses et à 100,56 % en recettes
- Les paiements des subventions et les versements sous forme de prêts et avances ont consommé près de 100% des crédits ouverts après décision modificative N° 1 et virements internes
- Le produit des redevances s'élève à 130,46 M€ et le taux de réalisation par rapport à leur prévision est de 100,46 %

► Les dépenses

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 170,91 M€ contre 165,42 M€ en 2009 soit une augmentation de 3,32 % due essentiellement au montant plus élevé des crédits de paiement des participations financières prévu la quatrième année du Programme d'Intervention.

La répartition des dépenses entre les chapitres personnel, fonctionnement et investissement, tels qu'ils résultent de la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), est la suivante :

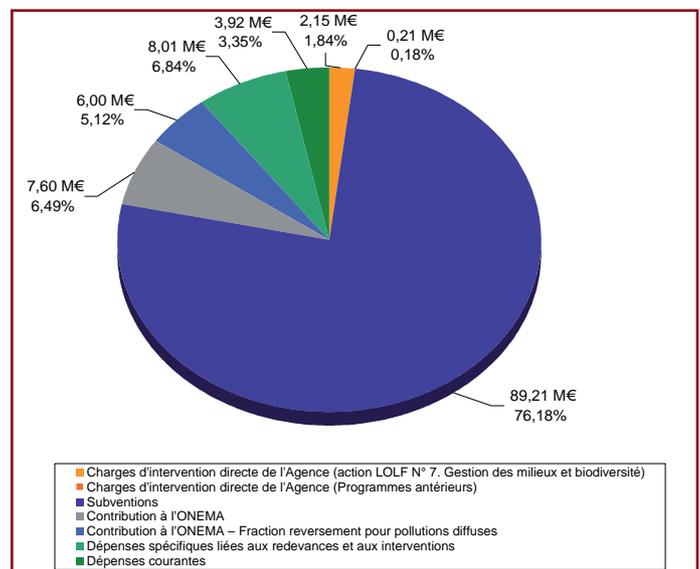


► Personnel

Les charges de personnel et les impôts et taxes liées au personnel s'élèvent à 11,54 M€. Ces dépenses augmentent de 0,30 M€ par rapport à 2009, soit 2,67%. Cette hausse résulte principalement des avancements accordés au personnel, à l'augmentation de certaines charges sociales patronales et de l'indice de la fonction publique ainsi qu'à l'augmentation de la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique et à l'augmentation des primes de fonction et de résultats fixées conformément au nouveau régime indemnitaire applicable aux agents des Agences de l'Eau.

► Fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement hors personnel, qui atteignent 117,10 M€ soit 68,52% des dépenses totales pour l'exercice 2010, est la suivante :



Les dépenses liées aux subventions d'intervention atteignent 89,21 M€ en 2010 contre 94,29 M€ en 2009, soit une diminution de 5,38%. Ces dépenses regroupent tous, Programmes confondus, les subventions au titre de la lutte contre la pollution, de la ressource en eau et de la coopération internationale et comprennent les conversions d'avances en subvention. Un premier paiement de subvention de 3,5 M€ a été versé pour la station d'épuration de Marquette lez Lille.

Les charges d'intervention directe de l'Agence (au titre du 9ème Programme d'Intervention et des programmes antérieurs) s'établissent à 2,36 M€ en 2010 et concernent majoritairement les dépenses pour les prélèvements et analyses nécessaires à la connaissance environnementale (1,26 M€) ainsi que les dépenses relatives à l'information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement (0,74 M€).

La contribution à l'ONEMA pour la fraction de reversement de la redevance pour pollutions diffuses atteint 6,00 M€ en 2010. Cette contribution correspond aux sommes allant au-delà des sommes perçues au titre de l'année 2008 des redevances pour pollutions diffuses et consacrées au plan éco-phyto 2018.

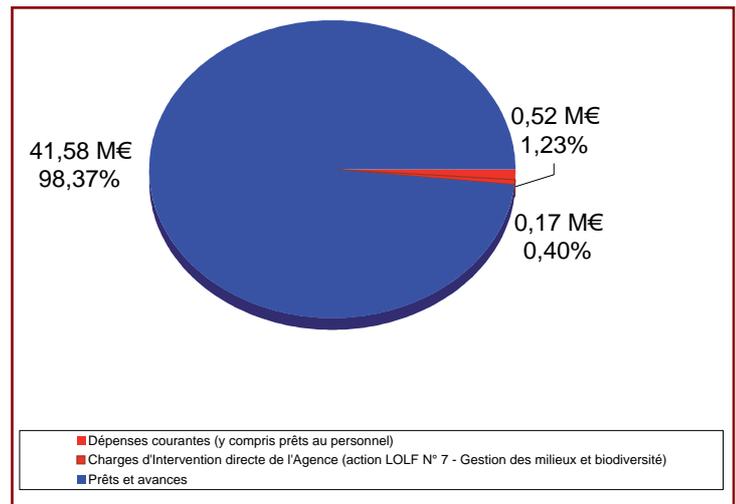
Les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions atteignent 8,01 M€ en 2010 contre 4,93 M€ en 2009. Les variations des dépenses par rapport à 2009 proviennent surtout du montant des créances devenues irrécouvrables suite à la liquidation judiciaire de plusieurs industriels (4,56 M€ en 2010 contre 1,80 M€ en 2008) et à des réductions et annulations de redevances sur exercices antérieurs qui sont plus importantes que prévues suite à la mise en place du nouveau système de redevances LEMA (1,14 M€ en 2010 contre 0,44 M€ en 2009).

Les dépenses courantes et autres dépenses totalisent 3,92 M€ en 2010 contre 5,41 M€ en 2009 soit une diminution de 27,54%. Cette baisse correspond à une diminution des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (1,01 M€ en 2010 contre 2,01 M€ en 2009). En 2009, ces provisions exceptionnelles avaient été constituées suite à l'ouverture de procédures collectives (procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire) relatives à des participations financières importantes attribuées à des industriels.

Cette baisse des dépenses courantes concerne également les dépenses relatives aux travaux d'entretien et de réparations sur biens immobiliers (0,26 M€ en 2010 contre 0,49 M€ en 2009), les dépenses de prestations informatiques suite à des retards dans l'exécution de certains marchés publics inter agences notamment dans le domaine des redevances (logiciel ARAMIS) et de la dématérialisation (acquisition d'un logiciel de gestion électronique de documents). La baisse des charges exceptionnelles en 2010 s'explique par la réactualisation en 2009 des frais d'études d'avant-projet sommaire (APS) relative à la construction du siège de l'Agence en clôture d'une phase contentieuse (0,11 M€).

Investissement

Les dépenses d'investissement, qui atteignent 42,27 M€ soit 24,73% des dépenses totales pour l'exercice 2010, se répartissent de la façon suivante :



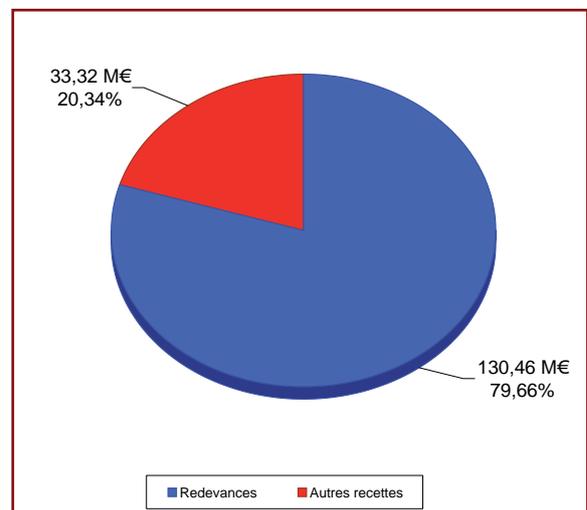
Les avances et prêts remboursables s'élèvent au total à 37,37 M€ en 2010 contre 33,95 M€ en 2009 soit une hausse de 11,04 %. Cette hausse est due aux paiements d'interventions pour lesquels les sommes décidées sont élevées, notamment l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Marquette lez Lille pour laquelle un premier paiement d'acompte de 5,6 M€ d'avance remboursable a été réalisé.

Les avances convertibles en subvention s'élèvent à 3,88 M€ en 2010, soit une augmentation de 21,91% par rapport à 2009.

Cette hausse est due au paiement d'avances convertibles en subvention à destination des collectivités territoriales ayant établi une convention de partenariat avec l'Agence dans le cadre du financement de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les recettes

L'ensemble des recettes de l'exercice 2010 s'élève à 163,78 M€ contre 160,45 M€ en 2009, soit une augmentation de 2,08%. La répartition des recettes pour 2010 s'établit comme suit :



Le produit des redevances atteint 130,46 M€ en 2010 soit 79,66% des recettes totales. Ce produit augmente de 2,05% par rapport à 2009.

Cette hausse provient essentiellement des émissions de redevances de pollutions diffuses plus importantes que l'année précédente (6,41 M€ en 2010 contre 1,12 M€ en 2009).

En effet, la modification de l'assiette de calcul suite à l'entrée de nouvelles substances et à l'interdiction de la vente de certains produits phytosanitaires a pour conséquence une augmentation du produit de la redevance pollutions diffuses par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que le surplus collecté a été reversé à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) conformément à l'article 22 de la Loi N° 2008-1425 du 27 décembre 2008.

Si on exclut la fraction reversée à l'ONEMA, le montant total des redevances de l'agence s'établit à 124,05 M€ en 2010, en comparaison d'un montant de 126,72 M€ pour 2009.

En 2010, les émissions de redevances (130,46 M€) sont globalement conformes aux prévisions inscrites lors de la révision du Programme d'Intervention approuvée par le Conseil d'Administration en octobre 2010 (129,87 M€).

Les redevances pour l'exercice 2010 se répartissent de la façon suivante :

Type de redevances	Montants émis en M€
Redevances antérieures à la LEMA	3,82
Redevances de prélèvement	0,03
Redevances de pollution	3,79
Redevances issues de la LEMA	126,64
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	18,89
Redevances pour pollution de l'eau	63,58
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	34,35
Redevance pour pollutions diffuses	9,27
<i>dont fraction reversée à l'ONEMA</i>	6,41
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,55
TOTAL GENERAL	130,46

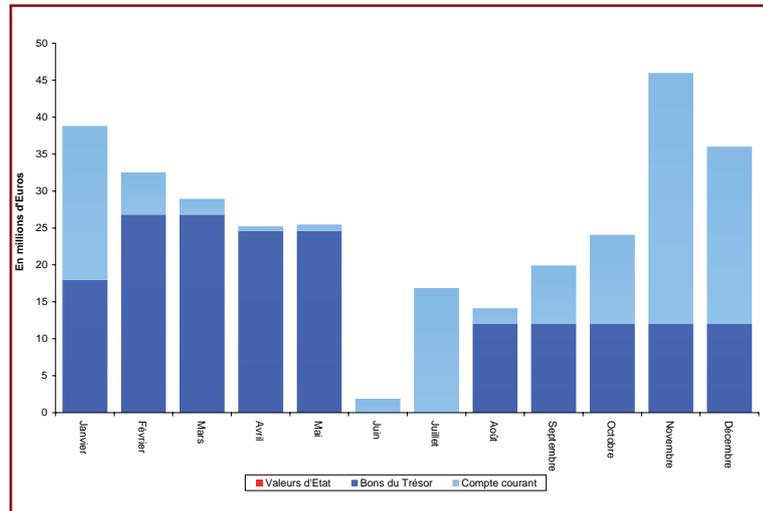
Autres recettes

Les autres recettes augmentent de 2,17 % par rapport à l'année dernière (33,32 M€ en 2010 contre 32,61 M€ en 2009). Ces autres recettes sont constituées essentiellement des remboursements d'avances sans intérêts consenties sur les Programmes d'Intervention antérieurs et des prêts accordés au personnel.

La trésorerie

A la fin de l'exercice 2010, la trésorerie atteint 36,02 M€ dont 24,02 M€ de disponibilités et 12,00 M€ de valeurs mobilières de placements, soit 2,52 mois de dépenses 2010.

L'évolution mensuelle de la trésorerie est représentée sur le graphique suivant :



Le fonds de roulement

Le fonds de roulement s'établit en fin d'année à 56,15 M€ contre 63,78 M€ en fin 2009, soit une diminution de 7,63 M€ et l'équivalent de 3,9 mois de dépenses totales de l'année 2010. Il est à noter que la diminution est globalement conforme à la prévision inscrite au budget 2010 après décision modificative n° 1.

Cette diminution sera continue jusqu'en 2012 pour couvrir les engagements exceptionnels liés au respect de la directive eaux résiduaires urbaines.

COMPTES DEFINITIFS 2010 (en M€)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre "Personnel"	11,54	Redevances antérieures à la LEMA	3,82
Charges de personnel	10,54	Redevances de prélèvement	0,03
Impôts et versements assimilés sur rémunérations	1,00	Redevances de pollution	3,79
Chapitre "Fonctionnement"	117,10	Redevances issues de la LEMA	126,64
Achats et variations de stocks	0,27	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	18,89
Services extérieurs	0,79	Redevances pour pollution de l'eau	63,58
Autres services extérieurs	1,66	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	34,35
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,15	Redevances pour pollutions diffuses	9,27
Autres charges de gestion courante	14,78	Redevances pour protection du milieu aquatique	0,55
Charges spécifiques - Interventions	98,44		
Charges financières	-		
Charges exceptionnelles	-		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1,01	Remboursements des prêts et avances (hors prêts au personnel)	29,46
Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	-		
		Remboursements prêts et avances (hors prêts au personnel)	25,80
		Prêts et avances pour la lutte contre la pollution	24,41
		Prêts et avances pour l'amélioration de la ressource	1,39
		Remboursements des prêts et avances convertibles en subventions	3,66
Chapitre "Investissements"	42,27	Avances convertibles en subventions	3,66
Immobilisations incorporelles	0,03		
Immobilisations corporelles	0,63	Recettes diverses (y compris prêts au personnel)	3,86
Immobilisations en cours	-	Prêts au personnel	0,06
Prêts au personnel	0,03	Produits financiers	0,02
Autres prêts - Prêts et avances sans intérêts d'interventions	41,58	Produits exceptionnels	0,13
		Produits divers	3,65
Total des dépenses	170,91	Total des recettes	163,78

Compte de résultat 2010

Total des charges	128,64	Total des produits	134,26
Bénéfice	5,62		
Total des charges	134,26	Total des produits	134,26

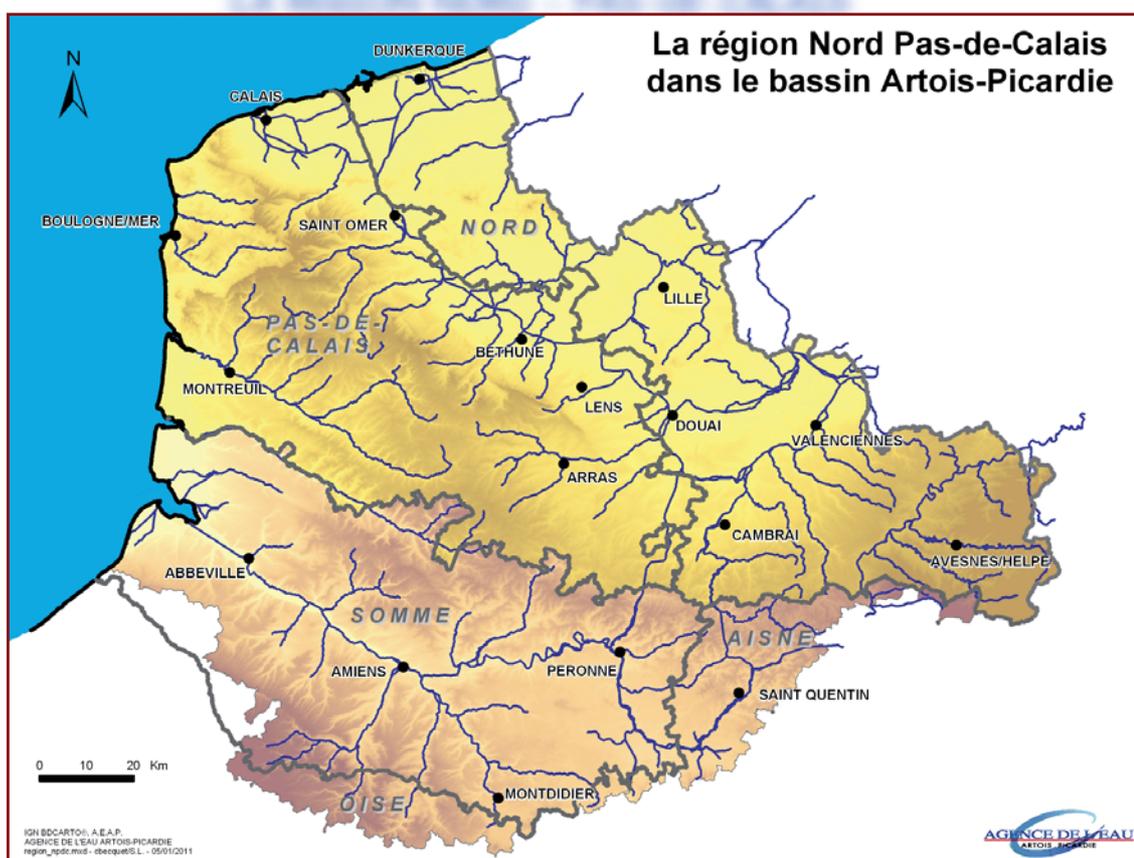
Equilibre de l'exercice 2010

Total des dépenses	170,91	Total des recettes	163,78
Charges non décaissables	-1,01	Produits non encaissables	-1,51
- Dotations aux amortissements et provisions	-1,01	- Reprises sur amortissements et provisions	-1,51
- Valeurs nette comptable des éléments d'actifs cédés		- Produits de cessions d'éléments d'actif	-
Total des dépenses décaissables	169,90	Total des produits encaissables	162,27
Apport au fonds de roulement		Prélèvement sur fonds de roulement	7,63
TOTAL	169,90	TOTAL	169,90

ANNEXE

Les interventions de l'année 2010 à l'échelle des régions et départements

LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS



La région Nord - Pas-de-Calais s'étend sur 12 414 km² soit 2,3% du territoire métropolitain et compte 1 547 communes réparties sur deux départements : le département du Nord et celui du Pas-de-Calais. Peuplée de 4,024 Millions d'habitants, soit 6,5% de la population métropolitaine, la région dispose d'une densité de population élevée (324 hab/km² pour 113 hab/km² de moyenne nationale).

La région dispose de 6 455 km de cours d'eau et de 1 464 km² de zones à dominante humide.

La région Nord - Pas-de-Calais, située au sein d'une zone où vivent dans un rayon de 300 km plus de 100 millions d'habitants, est un carrefour européen.

La région a été le berceau d'un développement industriel fondé sur une agriculture et une pêche intensive ainsi que sur les activités du charbon, de l'acier et du textile qui ont laissé des séquelles environnementales et économiques parfois lourdes.

En terme de ressource en eau, l'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour des actions de prévention des risques contre les pollutions, pour la gestion de milieux et de la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau potable. En 2010, près de 77% des participations financières décidées durant l'année sur le territoire du Bassin Artois-Picardie ont concerné la région Nord - Pas-de-Calais.

L'Agence a établi en 2008, avec le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais, une convention d'application du Contrat de Projets Etat Région.

Cette convention définit l'accord de coopération entre le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour répondre aux enjeux prioritaires de la région dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional Trame Verte et Bleue, de la coopération régionale et du 9ème Programme d'Intervention de l'Agence.

Une présentation des actions et faits marquants par département est réalisée dans les paragraphes suivants.

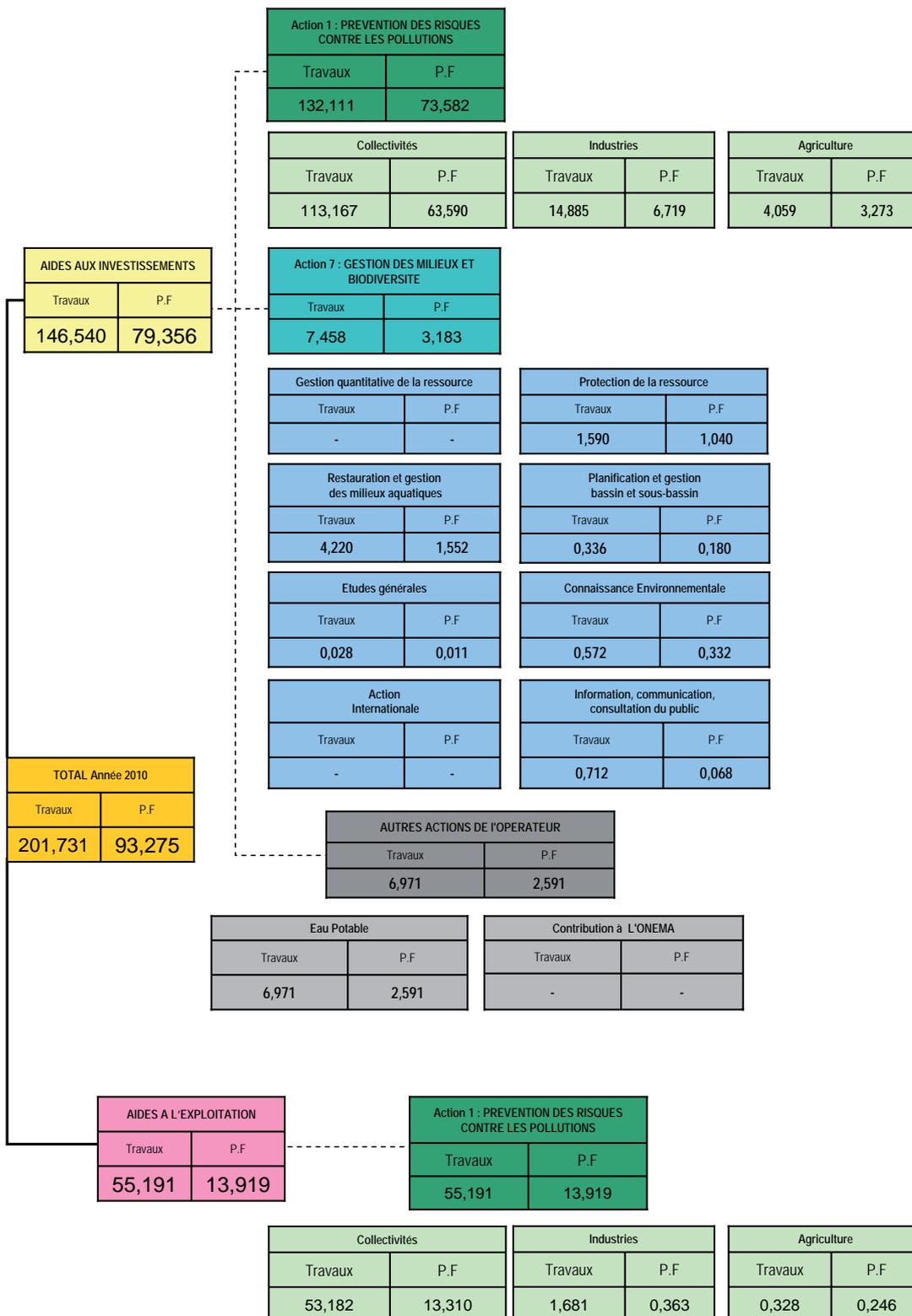
► Le département du Nord

Le département du Nord compte 652 communes, réparties sur une superficie de 5 743 km², et recense 2,565 Millions d'habitants (63,80% de la population régionale); il présente une densité moyenne de population de 447 hab/km². Ce département compte 3 699 km de cours d'eau et 815 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2010

En 2010, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le département du Nord atteignent 93,275 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'interventions en 2010 (en M€) dans le département du Nord



PF : Participations Financières

Collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a accordé en 2010 46,372 M€ de participations financières pour la réalisation de 75,348 M€ de travaux pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.



En 2010, le projet de reconstruction de la station d'épuration de Marquette Lez Lille a obtenu un complément de décision de 35,945 M€. Sur la période 2009-2010, ce projet a fait l'objet de 91 M€ de participations financières (56 M€ sous la forme d'une avance remboursable, 35 M€ sous la forme d'une subvention) pour la réalisation de 140 M€ de travaux.

Cette station d'une capacité de 620 000 EH, qui bénéficie de la participation financière la plus importante jamais décidée par l'Agence, s'inscrit dans le respect de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) échéance 2013.

Dans le respect de cette même échéance, l'Agence a apporté 0,286 M€ de participations financières pour l'amélioration de la station d'épuration d'Armentières ainsi que 0,031 M€ pour l'amélioration de la station d'épuration de Valenciennes.

L'Agence apporte également des financements pour la création et l'amélioration de stations hors Directive ERU notamment l'amélioration de la station d'épuration de La Bassée (13 600 Eh), la création de la station de Camphin en Carembault (7 220 Eh) et également pour des bassins de pollution, des ouvrages de gestion des pluies, des ouvrages d'assainissement non collectif, des études et autres actions.

En 2010, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement non collectif avec 6 Maîtres d'Ouvrages. Pour la première année de la mise en place de ce dispositif, 6 dossiers ont été financés à hauteur de 0,020 M€ pour la réalisation de 0,054 M€ de travaux.

Les opérations financièrement les plus importantes en 2010 sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Marquette Lez Lille	Amélioration de la station	55,300	35,945
La Bassée	Amélioration de la station	4,709	3,271
Camphin en Carembault	Création de la station	3,174	2,265
Caudry	Création bassin de pollution	2,450	0,826
Broxelle	Création de la station	0,900	0,720
Hazebrouck	Création bassin de pollution	1,979	0,685
Famars	Gestion des eaux de pluies	1,271	0,572
Salome	Création bassin de pollution	0,791	0,514
Armentières	Amélioration de la station	0,440	0,286
Hardifort	Création de la station	0,300	0,185

En 2010, 9 stations d'épuration ont été mises en service (STEP à mise en service partielle en 2009, totale en 2010 et STEP à mise en service 2010) dans le département du Nord. Il s'agit des ouvrages de Coudekerque Branche (100 000 EH), Wavrechain sous Denain (45 000 EH), Somain (24 300 EH), Aulnoye Aymeries (21 000 EH), Bergues (12 000 EH), Ennetières en Weppes (5 000 EH), Masnières (5 000 EH), Glageon (400 EH) et Grand Fayt (400 EH).

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a accordé en 2010 17,218 M€ de participations financières pour la réalisation de 37,819 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes portent sur la création ou l'extension des ouvrages de transport des eaux usées (OTEU), la création ou l'amélioration de réseaux d'assainissement ainsi que sur l'élimination des eaux claires parasites.

Il est également à noter, dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, la signature à fin 2010 de 18 conventions avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 582 communes du département. Les conventions les plus importantes ont été établies avec la Communauté Urbaine de Lille, Noreade et la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Au total, ces conventions ainsi que les interventions relevant du PACT ont permis la réalisation de 3 717 dossiers de raccordement pour un montant de 4,651 M€ de participations financières représentant 8,952 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Lille	Raccordement au réseau via le partenaire CUDL	3,894	2,079
Armentières	Elimination des eaux claires parasites	3,700	1,850
-	Raccordement au réseau via le partenaire NOREADE	2,767	1,407
Marquette lez lille	Branchements sous domaine public	1,800	0,825
Lille	Elimination des eaux claires parasites	1,500	0,750
Auberchicourt	Amélioration du réseau	1,409	0,704
Escautpont	Amélioration du réseau	1,200	0,479
Marquette lez lille	Amélioration du réseau	0,900	0,450
Raismes	Amélioration du réseau	0,942	0,359
Lille	Branchements sous domaine public	0,700	0,315

► La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

L'Agence a décidé en 2010 l'attribution de 6,719 M€ de participations financières portant sur la réalisation de 14,885 M€ de travaux à destination des industriels raccordés et non raccordés du bassin ainsi que pour les sites et sols pollués.

Les opérations les plus importantes concernent la mise en place de traitement biologique, traitement physico chimique et la lutte contre la pollution accidentelle.

Une opération de 2,660 M€ d'aide a été décidée pour la réalisation d'un traitement biologique d'effluents d'une société de transformation et de conservation de légumes. Ces travaux, d'un montant de 3,800 M€ HT permettront de valoriser les eaux ainsi épurées en irrigation et de valoriser les boues en épandage.

L'Agence a également financé la réalisation, auprès de 47 industriels du département, de recherche de substances dangereuses pour l'eau pour un montant total de 0,258 M€ de participations financières.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Transformation et conservation de légumes	Traitement biologique des effluents	3,800	2,660
Commerce de gros alimentaire	Traitement biologique par boues activées	1,000	0,700
Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Traitement physico-chimique	0,942	0,659
Démantèlement d'épaves	Lutte contre la pollution accidentelle	1,425	0,498
Industrie alimentaire	Réfection des réseaux de collecte	0,690	0,483
Commerce de voitures	Lutte contre la pollution accidentelle	1,899	0,458
Activités de nettoyage	Traitement biologique	0,560	0,392
Commerce de détail d'équipements automobiles	Lutte contre la pollution accidentelle	1,400	0,357
Terrain de camping	Restructuration de réseaux	0,270	0,163

► La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2010 d'accorder pour la lutte contre la pollution des activités agricoles 3,273 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'Eau a attribué 1,714 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,300 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Pour la première année de mise en place du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 0,886 M€ pour 36 Maîtres d'Ouvrages.

L'Agence a également financé 9 nouvelles acquisitions d'outils alternatifs (broyeurs de végétaux, désherbeuses à eau chaude, désherbeuses infrarouge) pour un montant de 0,082 M€.

► Aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire de STEP, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2010 les aides à l'exploitation ont atteint 13,919 M€ pour le département du Nord.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,293	
Assistance technique à la dépollution	0,027	0,070	0,246
Aide à la performance épuratoire	13,283		

► Eau potable

Les participations financières versées par l'Agence en 2010 concernant l'eau potable atteignent 2,591 M€ pour la réalisation de 6,971 M€ de travaux.

Parmi ces participations, la sécurisation du traitement ainsi que l'extension de la capacité de production journalière de l'usine d'eau potable située à Vicq a été aidée à hauteur de 1,785 M€ d'aides sur un total de 3,570 M€ HT de travaux. Cette opération permettra de mettre en place un traitement spécifique du manganèse et d'augmenter la capacité de production à hauteur de 14 000 m³/j d'eau potable.

Les autres opérations les plus importantes concernent des travaux d'interconnexion et d'adduction, la réhabilitation de réservoirs de stockage ainsi que des études préalables aux travaux.

Les principales opérations financées en 2010 dans le département du Nord sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Vicq	Usine de traitement	3,570	1,785
Vicq	Etude préalable aux travaux	0,403	0,202
Le Favril	Travaux d'interconnexion	0,450	0,164
Douai	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	1,050	0,158
Douai	Travaux d'adduction	0,500	0,125
Lille	Etude hydrogéologique	0,222	0,111
Bouchain	Etude d'amélioration du traitement de l'eau	0,177	0,089
Wandignies Hamage	Etude d'amélioration du traitement de l'eau	0,177	0,089
Esquerchin	Etude hydrogéologique	0,107	0,053
Denain	Pose de compteurs sectoriels	0,105	0,052

► Gestion des milieux et de la biodiversité

L'Agence a accordé en 2010 2,772 M€ de participations financières au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité (hors conduite et développement de nos politiques).

Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

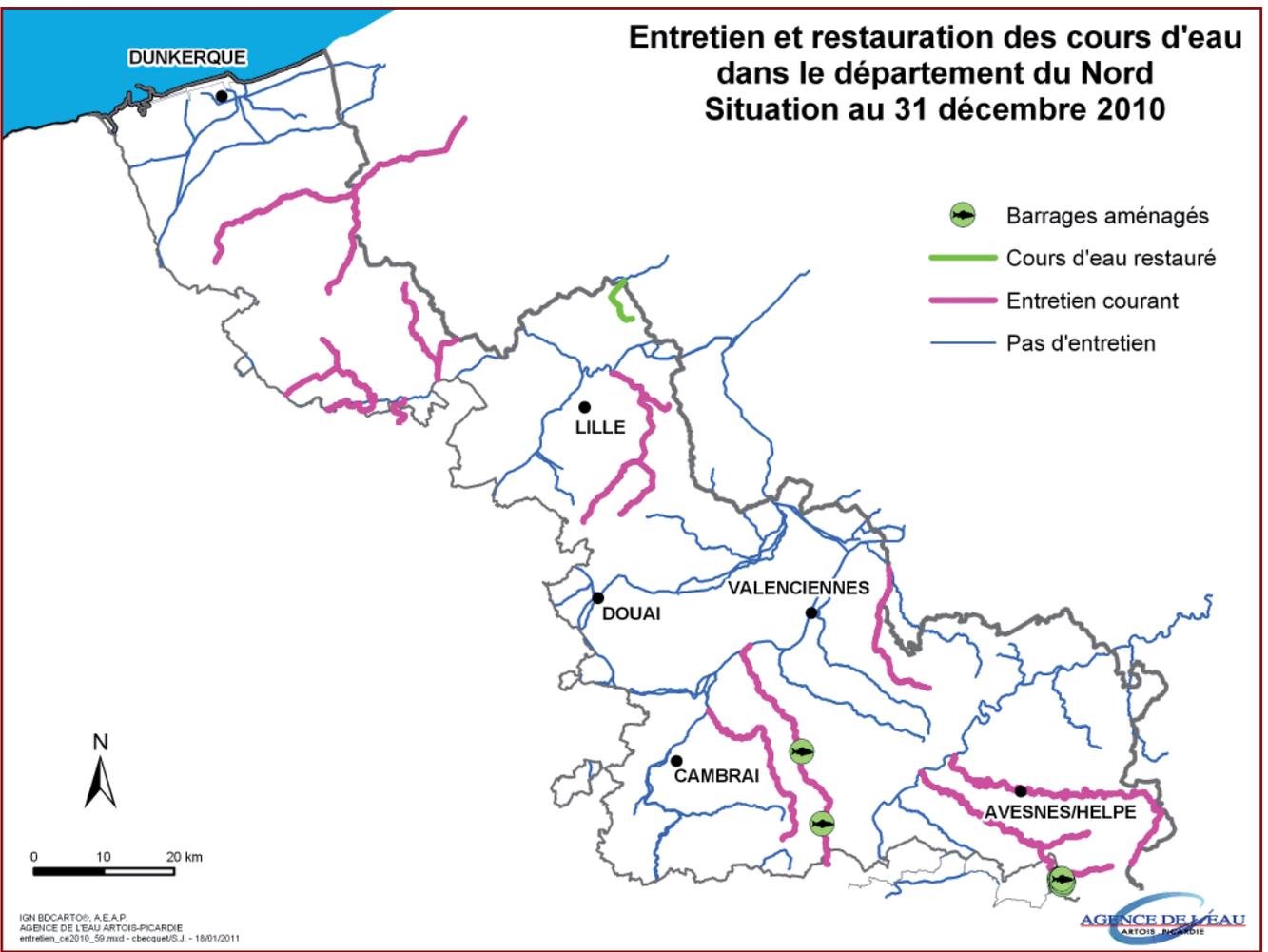
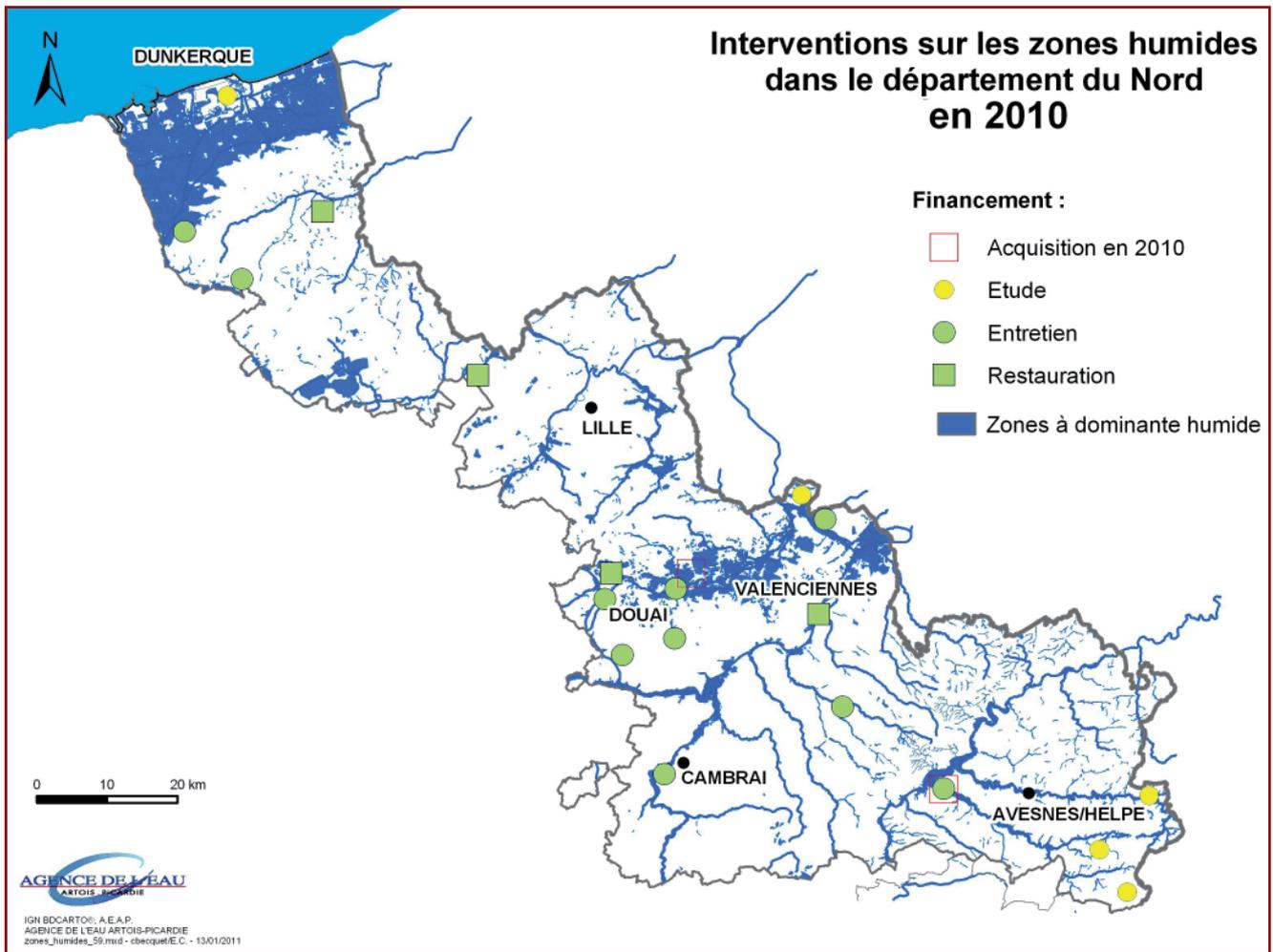
Le tableau des principales interventions pour ces domaines d'intervention en 2010 est le suivant :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Wandignies Hamage	Travaux liés à une déclaration d'utilité publique	0,522	0,365
Emmerin	Acquisition foncière	0,377	0,264
Douai	Opération de reboisement	0,173	0,173
Avesnes sur Helpe	Etude pour une opération de reconquête de la qualité des eaux	0,200	0,140
Avesnes sur Helpe	Animation d'une opération de reconquête de la	0,147	0,106
Douai	Etude de faisabilité de traitement et valorisation de sédiments fluviaux contaminés	0,439	0,184
Lille	Animation territoriale des aménagements de lutte	0,271	0,136
Eppe Sauvage	Plan de gestion et études sur des zones humides	0,215	0,108
Le Quesnoy	Etude diagnostic	0,149	0,105
Roubaix	Etude relative aux sédiments de dragage	0,200	0,100

Il est à noter pour 2010 le financement pour la réalisation et l'animation d'un Diagnostic Territorial Multi Pressions sur le secteur du Sud Avesnois dans le cadre d'une Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux, pour un montant total de 0,246 M€ de participations financières.

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département du Nord

Après la suppression en 2004 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2010, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département du Nord est de 1,847 M€.

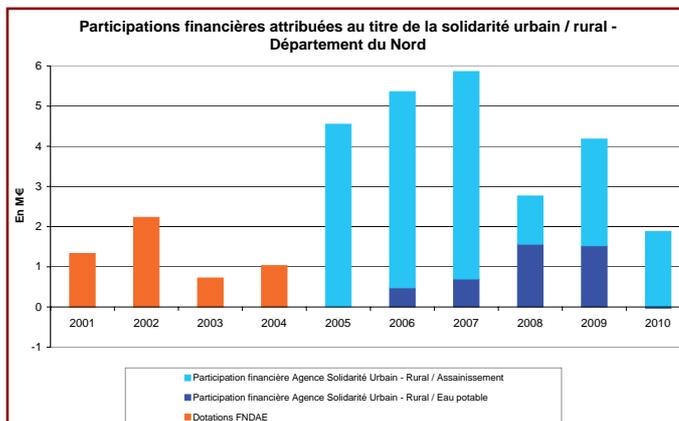
Ces interventions concernent majoritairement les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées qui totalisent 1,480 M€.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département du Nord sont les suivantes :

Participations financières attribuées au titre de la solidarité urbain / rural dans le département du Nord

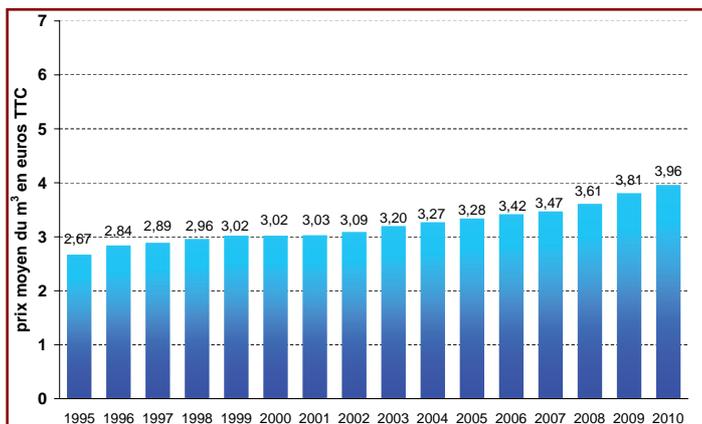
Données en M€

Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	4,547	0,000	4,547
2006	4,886	0,474	5,360
2007	5,165	0,696	5,861
2008	1,200	1,561	2,761
2009	2,655	1,524	4,179
2010	1,877	-0,030	1,847



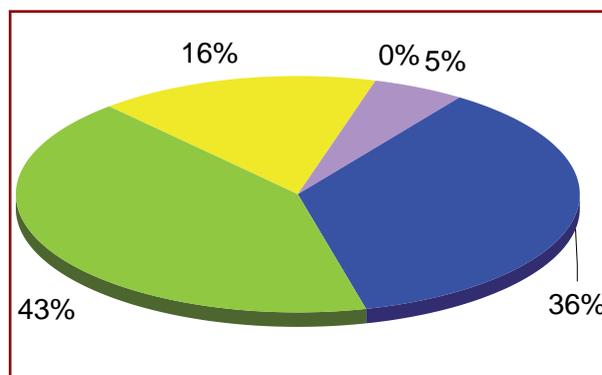
Le prix de l'eau

Dans le département du Nord, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2010 est de 3,96€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :



La décomposition du prix moyen du m3 d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m3	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,44
Assainissement	1,68
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,63
Taxe VNF	0,003
TVA	0,21
Total	3,96



Le taux de croissance du prix du m3 est de 3,94% par rapport à 2009.

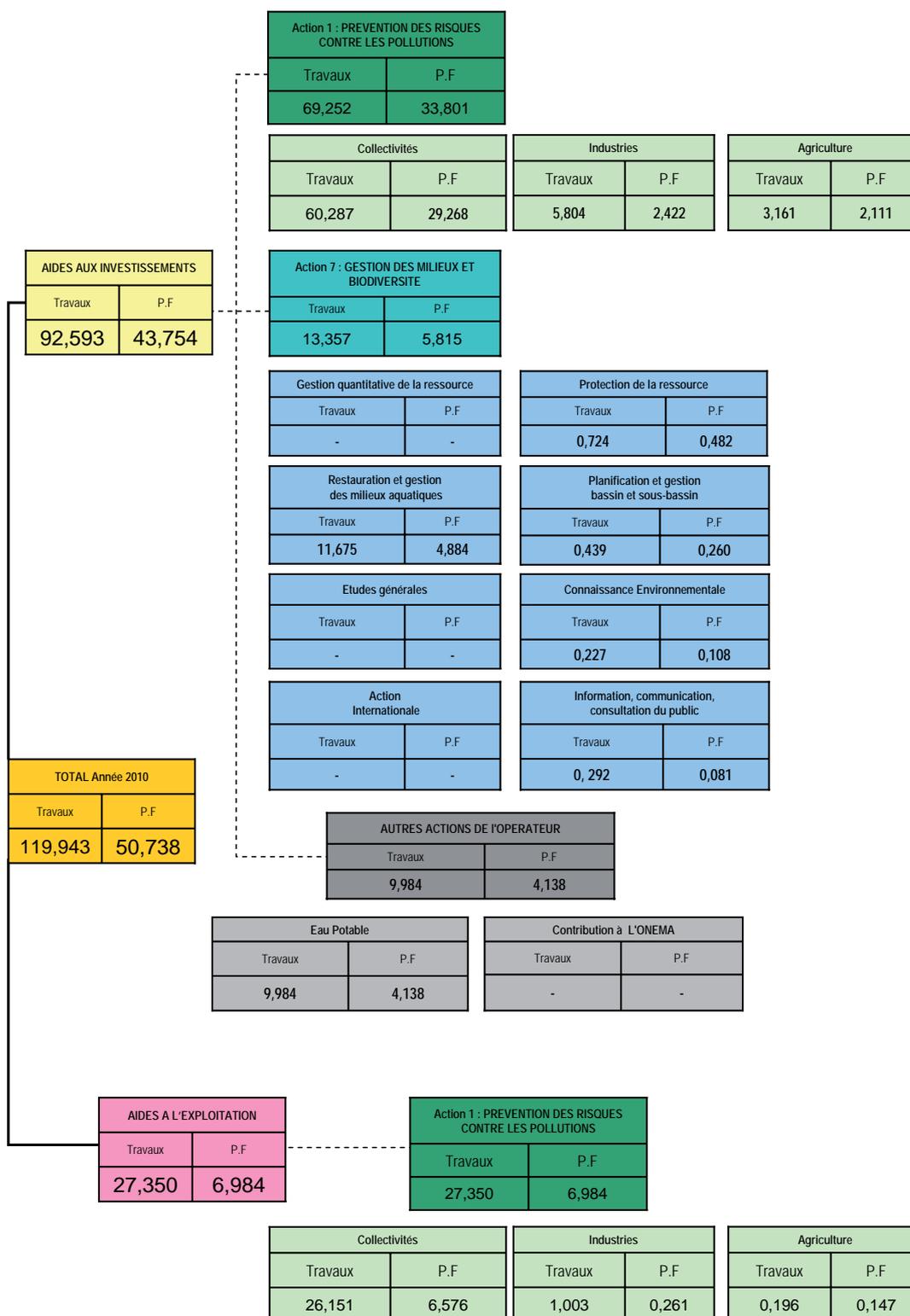
► **Le département du Pas-de-Calais**

Le département du Pas-de-Calais compte 895 communes, réparties sur une superficie de 6 671 km², et recense 1,459 Millions d'habitants (36,20% de la population régionale) ; il présente donc une densité moyenne de population de 218 hab/km². Ce département compte 2 756 kms de cours d'eau et 649 km² de zones à dominante humide.

► **Les interventions financières décidées en 2010**

En 2010, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le département du Pas de Calais atteignent 50,738 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2010 (en M€) dans le département du Pas-de-Calais



PF : Participations Financières

Collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a accordé en 2010 13,936 M€ de participations financières pour la réalisation de 27,919 M€ de travaux pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les décisions les plus importantes concernent la création des stations d'épuration à Vieille Eglise (9 700 Eh), Marquion (4 800 Eh), Richebourg (4 000 Eh), Licques (2 000 Eh), Journy (1 880 Eh) et Esquerdes (1775 Eh).

D'autres interventions telles que des améliorations de stations, la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales et de dispositifs d'assainissement non collectif ont également été financées.

En 2010, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement non collectif avec 16 maîtres d'ouvrages.

Pour la première année de la mise en place de ce dispositif, 67 dossiers ont été financés à hauteur de 0,218 M€ pour la réalisation de 0,568 M€ de travaux.

En 2010, les opérations financièrement les plus importantes financées en 2010 sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Vieille Eglise	Création de la station	3,800	2,553
Marquion	Création de la station	2,000	1,596
Richebourg	Création de la station	2,968	1,230
Licques	Création de la station	1,500	0,970
Journy	Création de la station	1,400	0,947
Esquerdes	Création de la station	1,653	0,919
Auchy les Mines	Amélioration de la station	1,297	0,648
Nielles les Blequin	Création de la station	0,616	0,481
Quercamps	Création de la station	0,794	0,413
Loos en Gohelle	Création bassin de pollution	2,443	0,405

En 2010, 11 stations d'épuration ont été mises en service (STEP à mise en service partielle en 2009, totale en 2010 et STEP à mise en service 2010). Il s'agit des ouvrages du Touquet (60 000 EH), Noeux les Mines (20 000 EH), Neufchatel Hardelot (16 200 EH), Bapaume (7 500 EH), Montreuil (4 000 EH), Leulinghem (3 750 EH) Wailly (1 300 EH), Acquin Westbecourt (1 060 EH), Wittes (900 EH), Dohem (900 EH) et Bainthun (800 EH).

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a accordé en 2010 15,333 M€ de participations financières pour la réalisation de 32,368 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes portent sur la création ou l'extension des ouvrages de transport des eaux usées (OTEU), l'extension de réseaux d'assainissement et la mise en place de dispositifs d'autosurveillance.

Il est également à noter, dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, la signature à fin 2010 de 41 conventions avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 441 communes du département. Les conventions les plus importantes en terme de nombre de communes ont été établies avec la Communauté d'Agglomération de l'Artois (CAA), la Communauté de Communes Opale Sud et la Communauté Urbaine d'Arras.

Au total, ces conventions ainsi que les interventions relevant du PACT ont permis la réalisation de 2 562 dossiers de raccordement pour un montant de 3,119 M€ de participations financières représentant 5,047 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Bethune	Raccordement au réseau via le partenaire CAA	0,740	0,479
Lillers	Réseau de transfert OTEU	0,906	0,453
-	Raccordement au réseau via le partenaire PACT	0,806	0,433
La Couture	Réseau de transfert OTEU	0,860	0,430
Berck	Extension du réseau	0,810	0,405
Isbergues	Réseau de transfert OTEU	0,750	0,375
Berck	Raccordement au réseau via le partenaire Opale Sud	0,642	0,372
Groffliers	Extension du réseau	1,213	0,359
Wailly	Extension du réseau	0,513	0,359
Calais	Mise en place autosurveillance	0,652	0,326

La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

L'Agence a décidé en 2010 l'attribution de 2,422 M€ de participations financières portant sur la réalisation de 5,804 M€ de travaux à destination des industriels raccordés et non raccordés du Bassin.

Les opérations les plus importantes concernent la mise en place de traitements biologiques, et la réalisation de travaux de recyclage intégral des eaux.

Une intervention portant sur l'extension du traitement biologique de la station d'épuration d'une entreprise de transformation et de conservation de légumes située à Violaines a été décidée pour un montant d'aide de 0,980 M€, donnant lieu à la réalisation de 1,400 M€ de travaux.

Aussi, la réalisation de 0,437 M€ de travaux de réhabilitation d'une décharge à Camblain Chatelain pour lesquels 0,131 M€ de participations financières ont été apportées.

L'Agence a également financé la réalisation, auprès de 24 industriels du département, de recherche de substances dangereuses pour l'eau pour un montant total de 0,113 M€ de participations financières.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Transformation et conservation de légumes	Traitement biologique membranaire	1,400	0,980
Commerce de gros alimentaire	Traitement biologique	2,947	0,688
Fabrication de produits chimiques	Traitement biologique membranaire	0,500	0,350
Collecte des déchets non dangereux	Travaux de réhabilitation	0,437	0,131
Transformation et conservation de la viande de volaille	Traitement biologique	0,150	0,098
Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Travaux d'économie d'eau	0,240	0,065

La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé d'attribuer en 2010 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles 2,11 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'Eau a attribué en 2010, 0,418 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,887 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Pour la première année de mise en place du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 0,781 M€ pour 26 Maîtres d'Ouvrages.

L'Agence a également financé 4 nouvelles acquisitions d'outils alternatifs (broyeurs de végétaux, désherbeuses thermiques et mécaniques) pour un montant de 0,017 M€.

Aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire des stations d'épuration publiques, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2010 les aides à l'exploitation ont atteint 6,984 M€ pour le département du Pas-de-Calais. Leur décomposition en est la suivante :

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,147	
Assistance technique à la dépollution	0,078	0,113	0,147
Aide à la performance épuratoire	6,499		

Eau potable

En 2010, l'Agence a attribué 4,138 M€ de participations financières pour la réalisation de 9,984 M€ de travaux.

Les participations financières principales décidées concernent la réalisation de travaux d'adduction et d'interconnexion ainsi que la pose de compteurs sectoriels.

Les travaux d'adduction financés à Avesnes le Comte permettront la pose de 7,5 km de canalisations entre les forages de Montencourt et Avesnes le Comte et de 2 km de canalisations pour raccorder le château d'eau d'Hauteville dans lesquelles 7 300 m³/j d'eau potable transiteront.

L'Agence finance également la pose de compteurs sectoriels qui permettent d'améliorer la connaissance, et à terme le rendement des réseaux d'eau potable.

Les principales opérations financées en 2010 dans le département du Pas-de-Calais sont les suivantes :

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Avesnes le Comte	Travaux d'adduction	1,103	0,496
Maresquel Ecquemicourt	Travaux d'adduction	1,079	0,486
Beaurainville	Travaux d'interconnexion	1,008	0,454
Sains les Fresin	Travaux d'interconnexion	0,761	0,343
Vitry en Artois	Travaux d'adduction	0,830	0,303
Boulogne sur Mer	Pose de compteurs sectoriels	0,500	0,250
Alquines	Travaux d'interconnexion	0,473	0,213
Lepine	Pose de compteurs sectoriels	0,410	0,205
Bruy la Buisnière	Pose de compteurs sectoriels	0,405	0,203
Serques	Création de captage	0,678	0,169

Gestion des milieux et de la biodiversité

L'Agence a financé, en 2010, 5,626 M€ au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité (hors conduite et développement des politiques).

Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

Les principales interventions financées en 2010 concernent des acquisitions foncières de zones humides, la réhabilitation d'ouvrages et la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Deux opérations d'acquisitions foncières pour un total de 397 hectares de zones humides ont été financées avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).

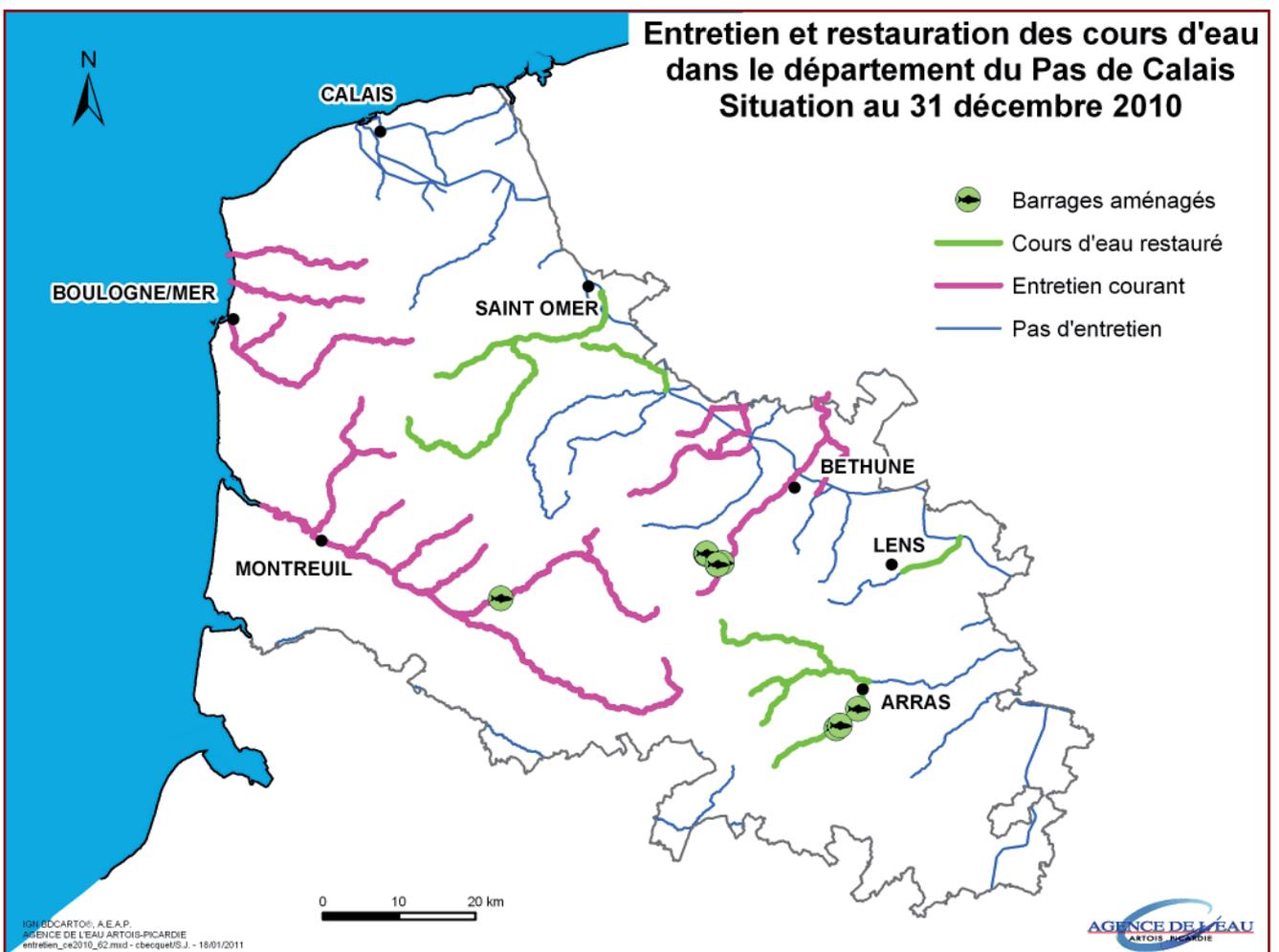
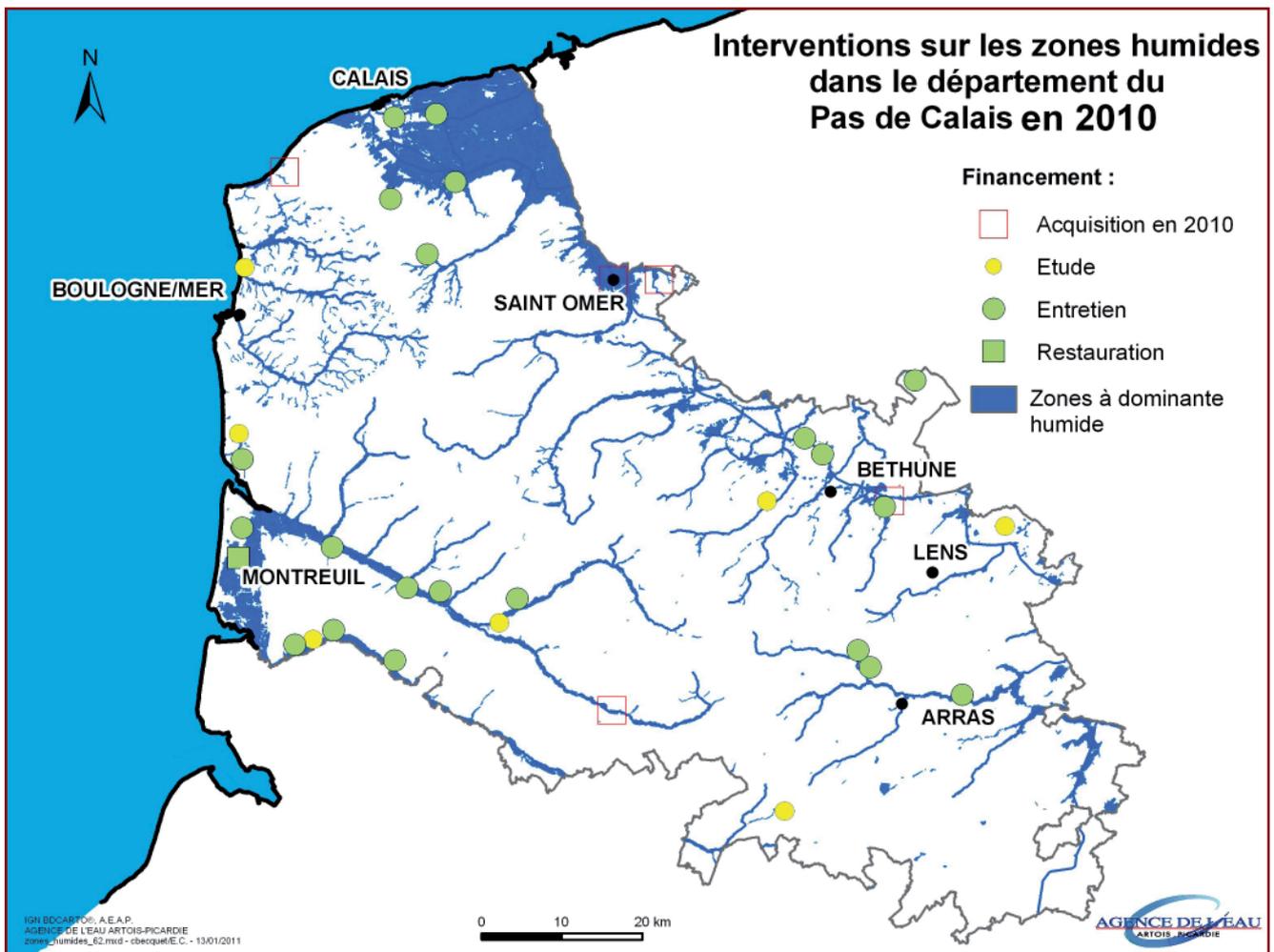
Ces acquisitions visent à protéger ces zones humides remarquables, à préserver la vocation naturelle des terrains conservés, à mettre en place un plan de gestion écologique du site et à valoriser ces sites auprès du public dans la mesure où l'accueil du public n'altère pas le fonctionnement écologique du site.

L'Agence a également financé la réalisation de Diagnostics Territoriaux Multi Pressions sur les secteurs de Berck-sur-Mer et Guines pour un montant total de 0,203 M€ de participations financières.

Le tableau des principales interventions pour ces domaines d'intervention en 2010 est le suivant :

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Marck	Acquisition foncière de zones humides	3,411	1,310
Clairmarais	Acquisition foncière de zones humides	1,380	0,523
Lens	Dragage et mise en confinement de sédiments pollués	1,199	0,402
Cuinchy	Consolidation foncière	0,520	0,259
Auchy les Hesdin	Mise en conformité d'un barrage	0,404	0,243
Calais	Réhabilitation d'ouvrages	0,528	0,211
Hesdin	Plan de gestion d'aménagement et entretien	0,256	0,205
Lillers	Entretien de zones humides	0,392	0,190
Calais	Etude DTMP	0,225	0,158
Lens	Remise en navigation du canal de Lens	0,234	0,151
Boureçq	Zones d'expansion de crues	0,273	0,128
Boulogne sur Mer	Animation de la CLE du SAGE du Boulonnais	0,133	0,095
Saint Omer	Animation de la CLE du SAGE de l'Audomarrois	0,133	0,095

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département du Pas-de-Calais

Après la suppression en 2004 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2010, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département du Pas de Calais est de 4,901 M€.

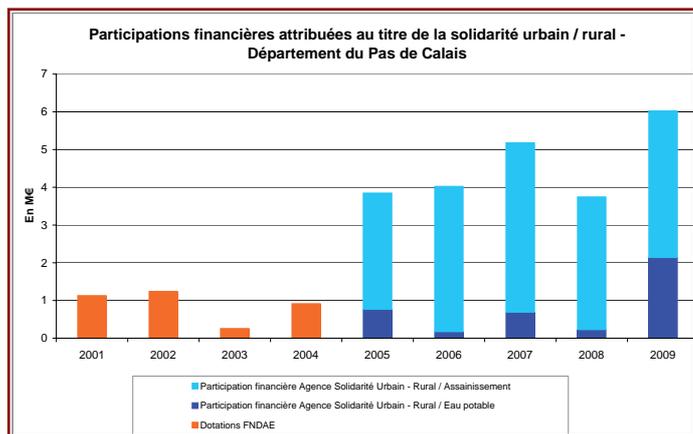
Ces interventions concernent majoritairement le financement d'installations et de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées qui totalisent 3,620 M€ de participations financières au titre de la Solidarité Urbain/Rural.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département du Pas-de-Calais sont les suivantes :

Participations financières attribuées au titre de la solidarité urbain / rural dans le département du Pas de Calais

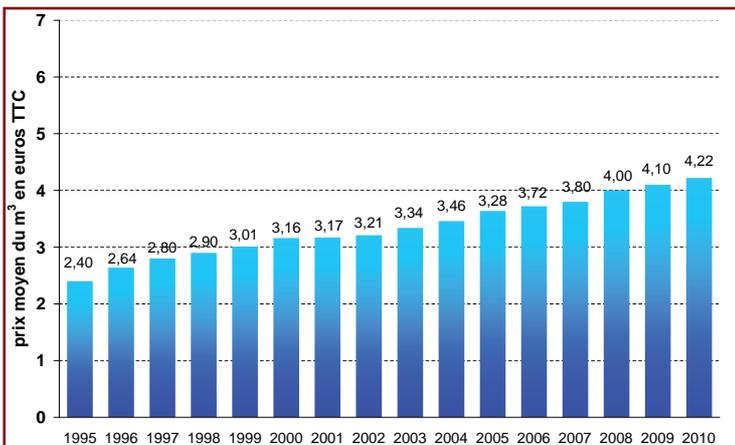
Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	3,086	0,762	3,848
2006	3,857	0,169	4,026
2007	4,491	0,687	5,178
2008	3,521	0,224	3,745
2009	3,889	2,135	6,024
2010	3,620	1,281	4,901

en M€



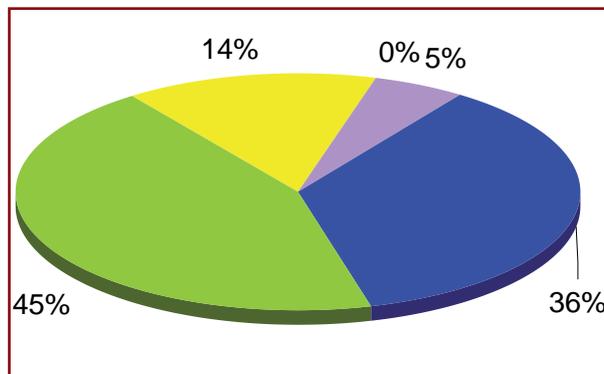
Le prix de l'eau

Dans le département du Pas-de-Calais, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2010 est de 4,22€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :



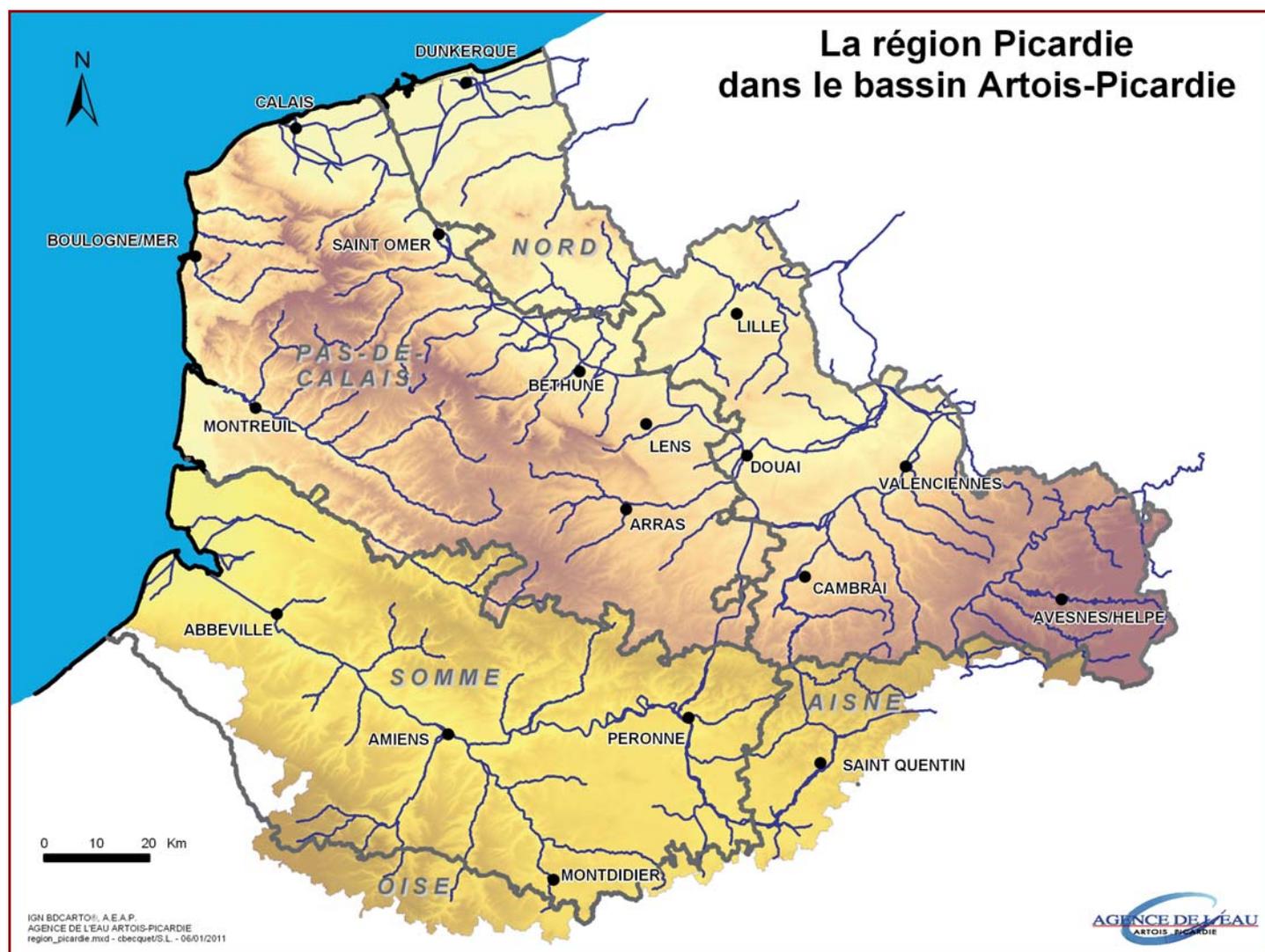
La décomposition du prix moyen du m3 d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m3	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,52
Assainissement	1,87
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,61
Taxe VNF	0,000
TVA	0,22
Total	4,22



Le taux de croissance du prix du m3 est de 2,93% par rapport à 2009.

LA REGION PICARDIE



La région Picardie s'étend sur 19 399 km² soit 3,6% du territoire métropolitain et compte 2 291 communes. Cette région compte trois départements : la Somme, l'Aisne et l'Oise. Peuplée de 1,894 Millions d'habitants, soit 3,1% de la population métropolitaine, la région dispose d'une densité de population de 98 hab/km² qui est inférieure à la moyenne nationale.

Le Bassin Artois-Picardie couvre partiellement le département de la Somme (735 communes soit 96% de ses habitants), de l'Aisne (115 communes soit 24% de ses habitants) et de l'Oise (89 communes soit seulement 4% de ses habitants).

La partie de la région Picardie couverte par le Bassin dispose de 1 771 km de cours d'eau et de 497 km² de zones à dominante humides.

En plus d'une activité agricole étendue, la Picardie a également développé une industrie manufacturière performante basée sur les secteurs textiles, métaux, chimie, plasturgie, automobile, et de l'aéronautique.

Cette région héberge également des pôles de recherche et d'enseignement supérieur de qualité ainsi qu'un réseau de voies de communication qui s'est nettement densifié au fil des ans pour en faire l'une des zones d'Europe les mieux desservies.

L'Agence apporte des participations financières pour des actions de prévention des risques contre les pollutions, pour la gestion de milieux et la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau potable.

Une présentation des actions et faits marquants par département est réalisée dans les paragraphes suivants.

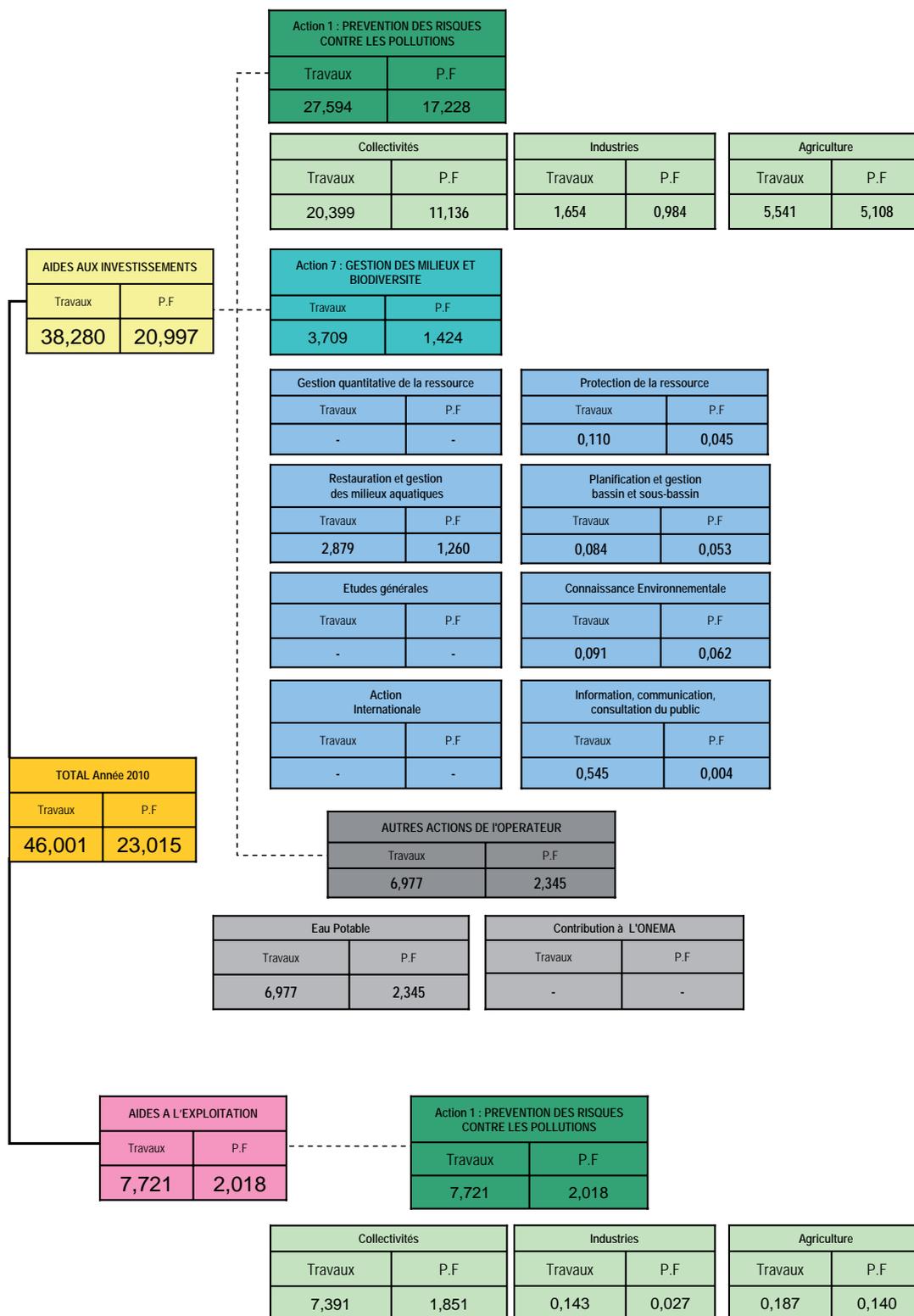
► Le département de la Somme

Le département de la Somme compte 782 communes, réparties sur une superficie de 6 170 km², et recense 0,564 Millions d'habitants (29,80% de la population régionale) ; il présente donc une densité moyenne de population de 91 hab/km². Ce département compte 1 458 km de cours d'eau et 451 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2010

En 2010, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le département de la Somme atteignent 23,015 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2010 (en M€) dans le département de la Somme



PF : Participations Financières

Collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a participé en 2010 à hauteur de 6,626 M€ de participations financières à la réalisation de 12,119 M€ de travaux pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les décisions les plus importantes financièrement concernent l'amélioration de la station d'épuration de Doullens (11 666 Eh) qui est réalisée dans le cadre du respect de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) échéance 2013 et la création des stations d'épuration à Poix-de-Picardie (4 135 Eh) et Fieffes Montrelet (800 Eh).

D'autres interventions telles que des études préalables aux travaux, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des dispositifs d'assainissement non collectif ont également été financés.

En 2010, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement non collectif avec 15 Maîtres d'Ouvrages. Pour la première année de la mise en place de ce dispositif, 52 dossiers ont été financés à hauteur de 0,153 M€ pour la réalisation de 0,390 M€ de travaux.

En 2010 les opérations financièrement les plus importantes sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Doullens	Amélioration de la station	2,440	1,584
Poix de Picardie	Création de la station	2,350	1,399
Fieffes Montrelet	Création de la station	0,660	0,528
Poix de Picardie	Création bassin de pollution	0,900	0,487
Moreuil	Création bassin de pollution	0,650	0,423
Heudicourt	Création de la station	0,491	0,392
Boves	Etude préalable	0,374	0,165
Villers Bretonneux	Etude préalable	0,281	0,141
Bettencourt Riviere	Amélioration de la station	0,240	0,111
Crecy en Ponthieu	Amélioration de la station	0,180	0,105

En 2010, 3 stations d'épuration ont été mises en service (STEP à mise en service partielle en 2009, totale en 2010 et STEP à mise en service 2010) dans le département de la Somme. Il s'agit des ouvrages d'Albert (15 000 EH), Cayeux sur Mer (6 700 EH) et Pont Rémy (3 000 EH).

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a participé en 2010 à hauteur de 4,509 M€ de participations financières à la réalisation de 8,280 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes portent sur la création ou l'extension des réseaux d'assainissement, la réalisation d'ouvrages de transport des eaux usées (OTEU), et le financement de raccordements aux réseaux publics de collecte.

Dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, 25 conventions avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 75 communes du département ont été établies à fin 2010. Les conventions les plus importantes en terme de nombre de communes ont été établies avec la Communauté de Communes du Vimeu industriel, la Commune du Crotoy et le Syndicat intercommunautaire d'assainissement Val de Somme.

Au total, ces conventions ainsi que les interventions relevant du PACT ont permis la réalisation de 400 dossiers de raccordement pour un montant de 0,433 M€ de participations financières représentant 0,671 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Quend	Extension du réseau	0,846	0,447
-	Raccordement au réseau via le partenaire PACT	0,282	0,151
Doullens	Amélioration du réseau	0,650	0,325
Heudicourt	Extension du réseau	0,491	0,287
Contoire	Extension du réseau	0,456	0,283
Yzengremer	Extension du réseau	0,445	0,271
Herissart	Réseau de transfert OTEU	0,379	0,265
Doingt	Extension du réseau	0,366	0,247
Pont remy	Réseau de transfert OTEU	0,347	0,243
Pertain	Extension du réseau	0,566	0,227
Amiens	Amélioration du réseau	0,360	0,180

La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

L'Agence a décidé en 2010 l'attribution de 0,984 M€ de participations financières portant sur la réalisation de 1,654 M€ de travaux à destination des industriels raccordés et non raccordés du Bassin.

Les deux opérations les plus importantes financièrement concernent l'épuration et l'épandage des eaux usées d'une entreprise de fabrication de produits alimentaires à Rancourt et l'amélioration du traitement biologique et de l'autosurveillance des rejets d'une entreprise de fabrication de carton ondulé à Contoire.

L'Agence a également apporté 0,036 M€ pour la réalisation de 11 campagnes de recherche de substances dangereuses auprès d'industriels du département.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Fabrication de produits alimentaires	Traitement biologique	0,950	0,594
Fabrication de carton ondulé	Traitement biologique	0,437	0,277
Edition , imprimerie	Opération collective	0,070	0,029
Ingénierie, études techniques	Etude du recyclage partiel des eaux	0,026	0,013
Traitement et revêtement des métaux	Recyclage intégral	0,022	0,011

► La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé l'attribution en 2010 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles de 5,108 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'Eau a attribué en 2010, 1,054 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,265 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Pour la première année de mise en place du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 3,715 M€ pour 94 Maîtres d'Ouvrages.

L'Agence a par ailleurs apporté 0,072 M€ pour l'association Agriculture Biologique en Picardie (ABP) pour la mise en place d'une animation territoriale portant sur l'eau et l'agriculture.

► Aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire des STEP, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2010 les aides à l'exploitation ont atteint 2,018 M€ pour le département de la Somme.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,027	
Assistance technique à la dépollution	0,066		0,140
Aide à la performance épuratoire	1,785		

► Eau potable

En 2010, l'Agence a financé 2,345 M€ de participations financières, pour la réalisation de 6,977 M€ de travaux.

Les participations financières principales décidées concernent la réalisation de travaux d'adduction, d'interconnexion et de télésurveillance.

Ainsi, l'Agence a attribué à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole des participations financières visant à la réalisation d'une interconnexion entre Amiens et Camon ainsi qu'à la modernisation du système de supervision des installations de production d'eau potable (Captages, interconnexions, vannes motorisées, ...).

L'Agence a également financé plusieurs interventions d'adduction visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Les principales opérations financées en 2010 dans le département de la Somme sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Amiens	Travaux de télésurveillance	1,700	0,486
Amiens	Travaux d'interconnexion	1,500	0,429
Mesnil en Arrouaise	Travaux d'adduction	0,627	0,282
Hangest sur Somme	Travaux d'adduction	0,518	0,233
Amiens	Travaux d'adduction	0,650	0,186
Flaucourt	Travaux d'interconnexion	0,384	0,173
Oresmaux	Travaux d'adduction	0,370	0,167
Limeux	Travaux d'adduction	0,335	0,151
Epeville	Etude de fuites	0,214	0,107

► Gestion des milieux et de la biodiversité

L'Agence a financé en 2010 1,358 M€ au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité (hors conduite et développement des politiques).

Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

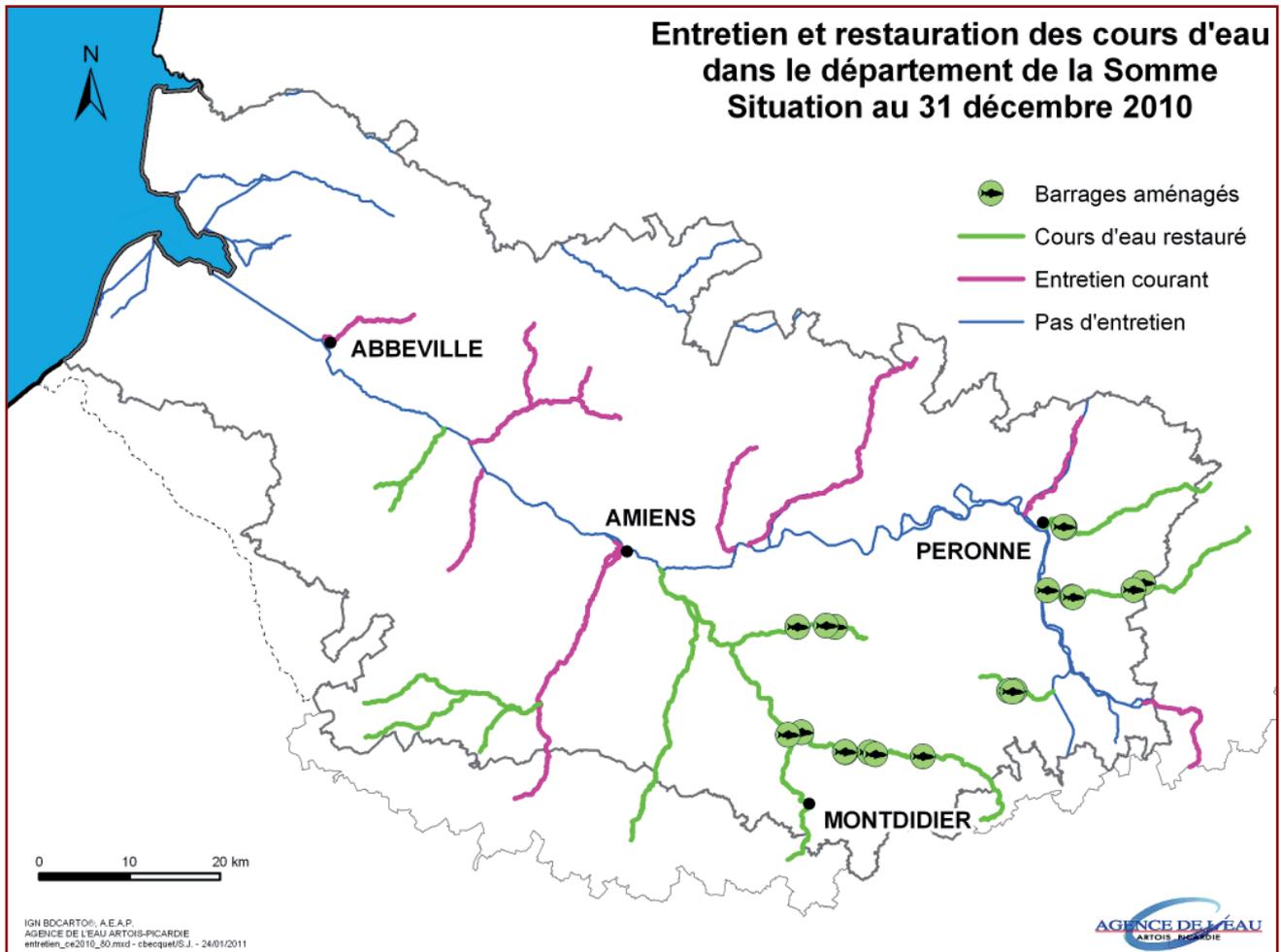
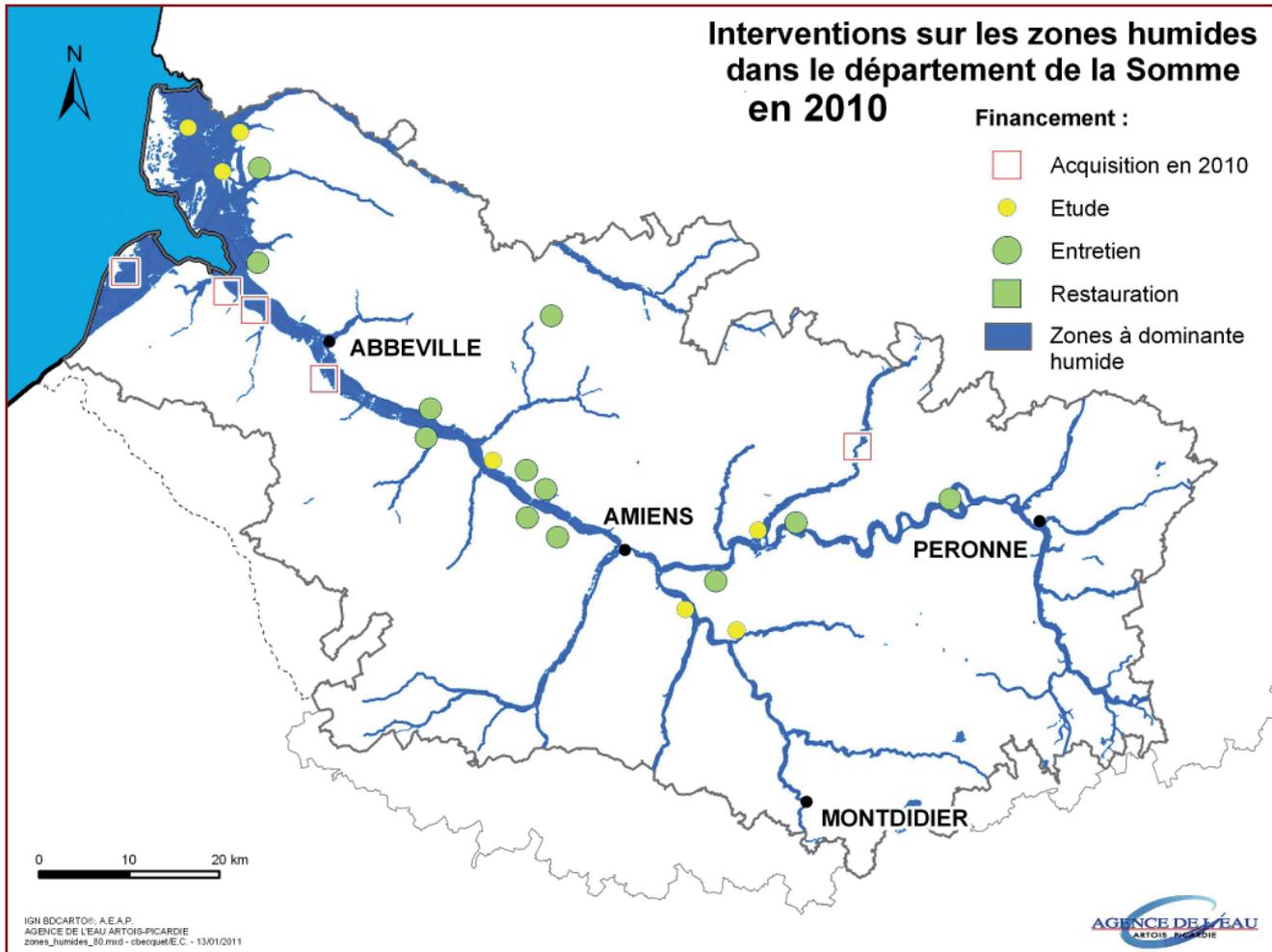
L'Agence a financé en 2010 plusieurs interventions de restauration des cours d'eau dans le cadre du Plan Somme, établi dans le cadre de la lutte contre les inondations et de la gestion des bassins versants pour l'atteinte écologique du bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le tableau des principales interventions pour ces domaines d'intervention en 2010 est le suivant :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Amiens	Mission d'assistance technique à l'aménagement des rivières	0,264	0,161
Picquigny	Restauration et entretien écologique	0,227	0,091
Longpre les Corps Saints	Plan Somme : restauration des cours d'eau	0,110	0,069
Doullens	Etude préalable aux travaux	0,080	0,064
Poecilly	Plan Somme : restauration des cours d'eau	0,100	0,060
Miannay	Restauration et entretien écologique	0,095	0,047
Roisel	Plan Somme : restauration des cours d'eau	0,094	0,047
Long	Restauration et entretien écologique	0,115	0,046

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de la Somme

Après la suppression en 2004 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

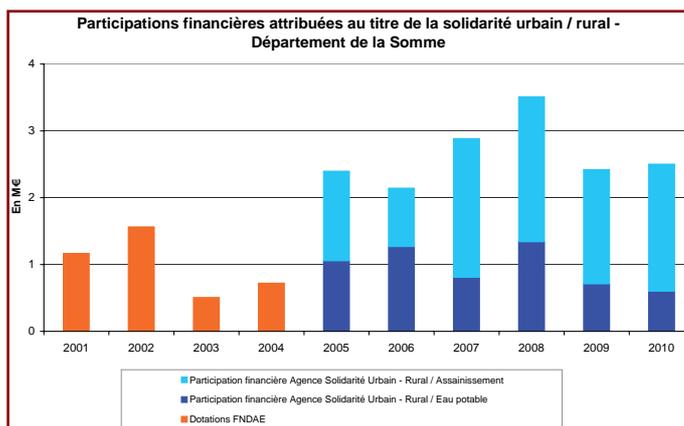
En 2010, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département de la Somme est de 2,502 M€.

Ces interventions concernent majoritairement le financement d'installations et de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées qui totalisent 1,903 M€ de participations financières au titre de la Solidarité Urbain/Rural.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département de la Somme sont les suivantes :

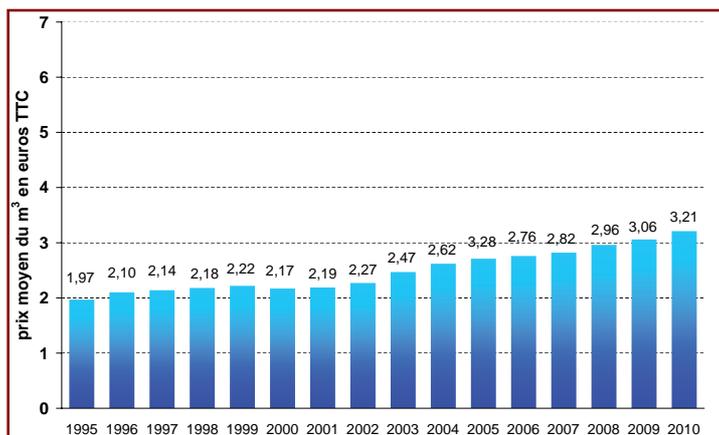
Participations financières attribuées au titre de la solidarité urbain / rural dans le département de la Somme

Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	1,342	1,055	2,397
2006	0,876	1,267	2,143
2007	2,080	0,806	2,886
2008	2,169	1,340	3,509
2009	1,710	0,710	2,419
2010	1,903	0,599	2,502



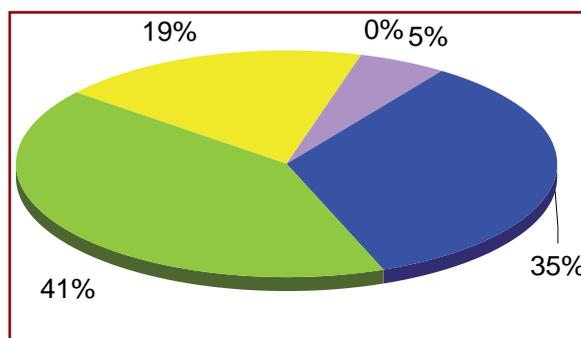
Le prix de l'eau

Dans le département de la Somme, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2010 est de 3,21€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :



La décomposition du prix moyen du m3 d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m3	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,11
Assainissement	1,33
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,6
Taxe VNF	0,000
TVA	0,17
Total	3,21



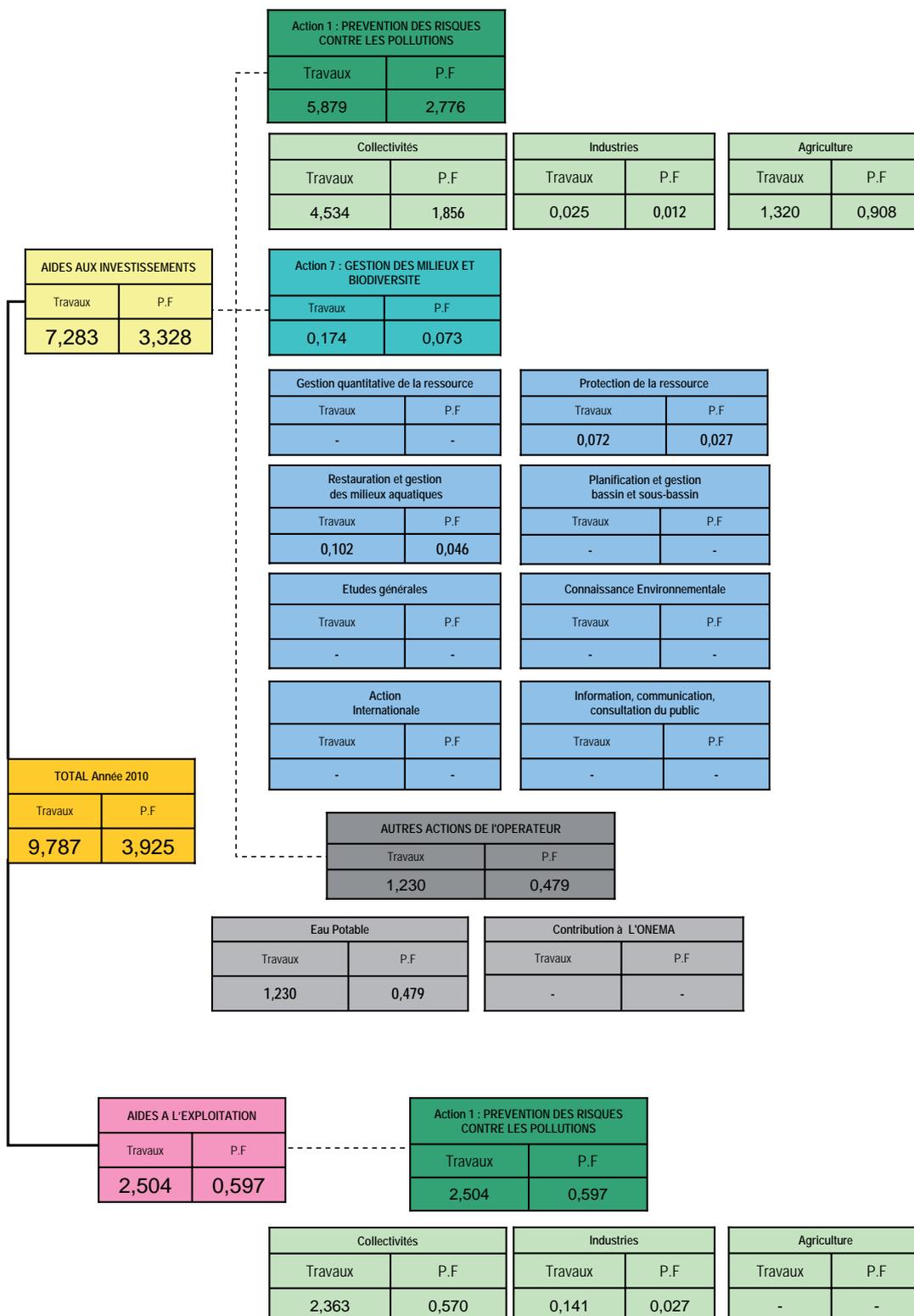
► **Le département de l'Aisne**

Le département de l'Aisne compte 816 communes, réparties sur une superficie de 7 369 km², et recense 0,537 Millions d'habitants (28,40% de la population régionale) et présente donc une densité moyenne de population de 73 hab/km². Le territoire du département de l'Aisne rattaché au bassin Artois-Picardie compte 270 km de cours d'eau et 38 km² de zones à dominante humide.

► **Les interventions financières décidées en 2010**

En 2010, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le département de l'Aisne atteignent 3,925 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2010 (en M€) dans le département de l'Aisne



PF : Participations Financières

► Collectivités

▪ Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a financé en 2010 à hauteur de 0,031 M€ la création d'un bassin de pollution de 125 m³ à Bohain en Vermandois. Les travaux de cette opération sont estimés à 0,250 M€.

Par ailleurs, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement non collectif avec la Communauté de Commune de la Thiérache du Centre et avec la Communauté de Communes du Pays du Vermandois. Pour la première année de la mise en place de ce dispositif, 11 dossiers ont été financés à hauteur de 0,029 M€ pour la réalisation de 0,071 M€ de travaux pour la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

En 2010, 2 stations d'épuration ont été mises en service (STEP à mise en service partielle en 2009, totale en 2010 et STEP à mise en service 2010). Il s'agit des ouvrages de Vermand (6 000 EH) et Seraucourt Grand (2 160 EH).

▪ Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a participé en 2010 à hauteur de 1,796 M€ de participations financières à la réalisation de 4,213 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes portent sur la création ou l'extension des réseaux d'assainissement ainsi que sur des branchements sous domaine public et la réalisation d'une étude diagnostique du réseau pluvial.

Pour le raccordement aux réseaux publics d'assainissement, l'Agence a financé la réalisation de 218 dossiers pour un montant de 0,240 M€ de participations financières représentant 0,560 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2010 est la suivante :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Cugny	Extension du réseau	0,677	0,435
Saint Quentin	Amélioration du réseau	1,289	0,293
Saint Quentin	Amélioration du réseau	0,585	0,292
Bohain en Vermandois	Amélioration du réseau	0,550	0,275
-	Raccordement au réseau via le partenaire PACT	0,461	0,187
Saint Quentin	Etude diagnostic pluvial	0,175	0,088
Saint Quentin	Branchements sous domaine public	0,120	0,060

► La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

L'Agence a financé en 2010 3 actions de recherche de substances dangereuses pour l'eau auprès d'industriels du département pour un total de 0,011 M€ d'aides et la mise en place d'un dispositif d'autosurveillance pour une entreprise de fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central située à Vaux Andigny. Les financements apportés pour cette intervention sont de 0,001 M€.

► La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2010 d'attribuer pour la lutte contre la pollution des activités agricoles 0,908 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué en 2010, 0,363 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Pour la première année de mise en place du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 0,545 M€ auprès de 18 Maîtres d'Ouvrages.

► Aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire des STEP, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2010 les aides à l'exploitation ont atteint 0,597 M€ pour le département de l'Aisne.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,027	
Assistance technique à la dépollution	-0,042		
Aide à la performance épuratoire	0,612		

Le montant observé pour les collectivités dans le domaine de l'assistance technique à la dépollution concerne des réductions sur des décisions passées au titre des années antérieures.

► Eau potable

Les participations financières versées par l'Agence en 2010 concernant l'eau potable s'élèvent à 0,479 M€ pour la réalisation de 1,230 M€ de travaux.

Les participations financièrement les plus importantes concernent des travaux d'adduction à Oisy et Saint Quentin ainsi que l'équipement et le raccordement d'un forage situé à Vaux Andigny.

Egalement, des aides ont été attribuées pour la réhabilitation de réservoirs de stockage situés à Beaufeuille et Wassigny.

Les principales opérations financées en 2010 dans le département de l'Aisne sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Vaux Andigny	Equipement et raccordement d'un forage	0,402	0,181
Oisy	Travaux d'adduction	0,240	0,088
Saint Quentin	Travaux d'adduction	0,221	0,062
Beaurevoir	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,147	0,051
Urvillers	Travaux d'adduction	0,104	0,047

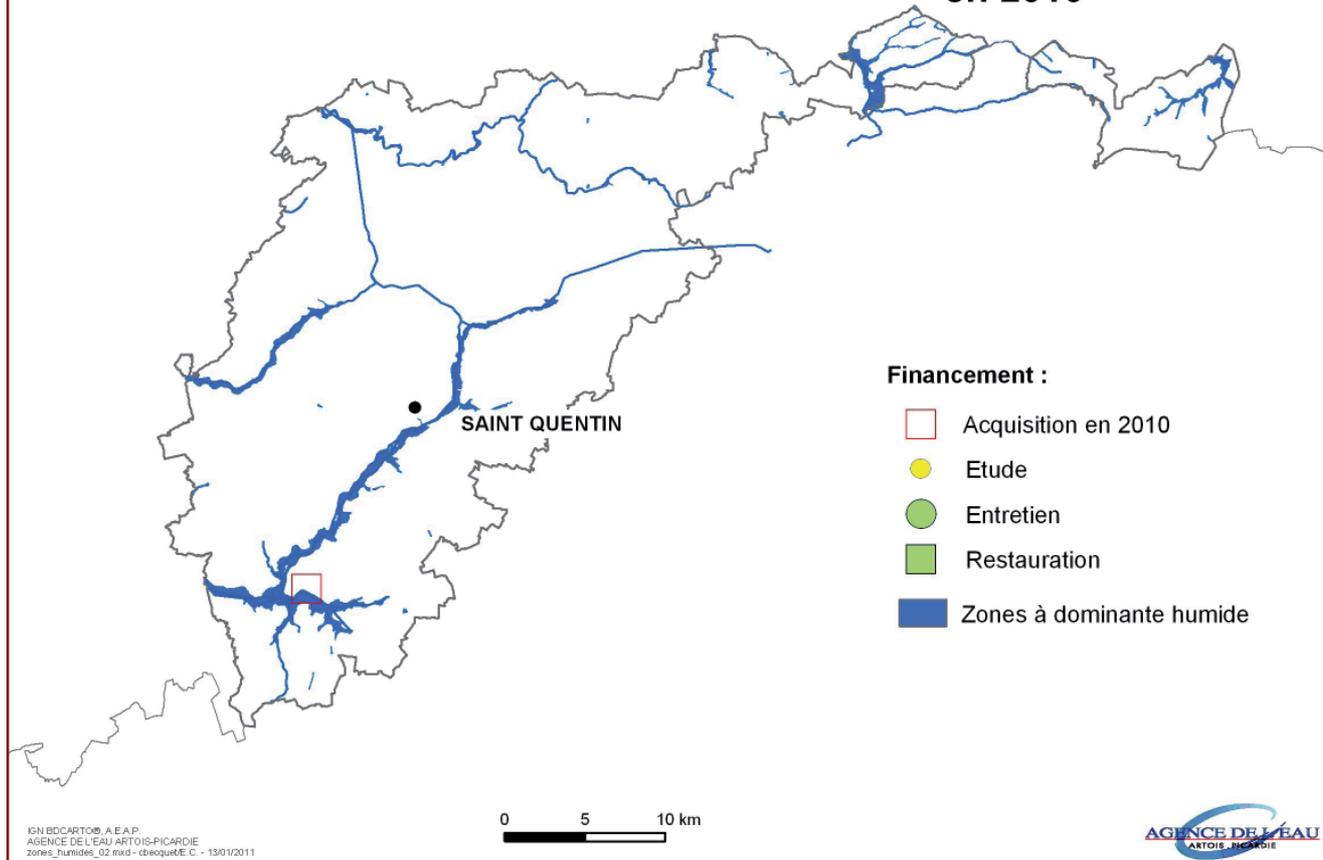
► Gestion des milieux et de la biodiversité

L'Agence a financé en 2010, 0,074 M€ au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité. Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.

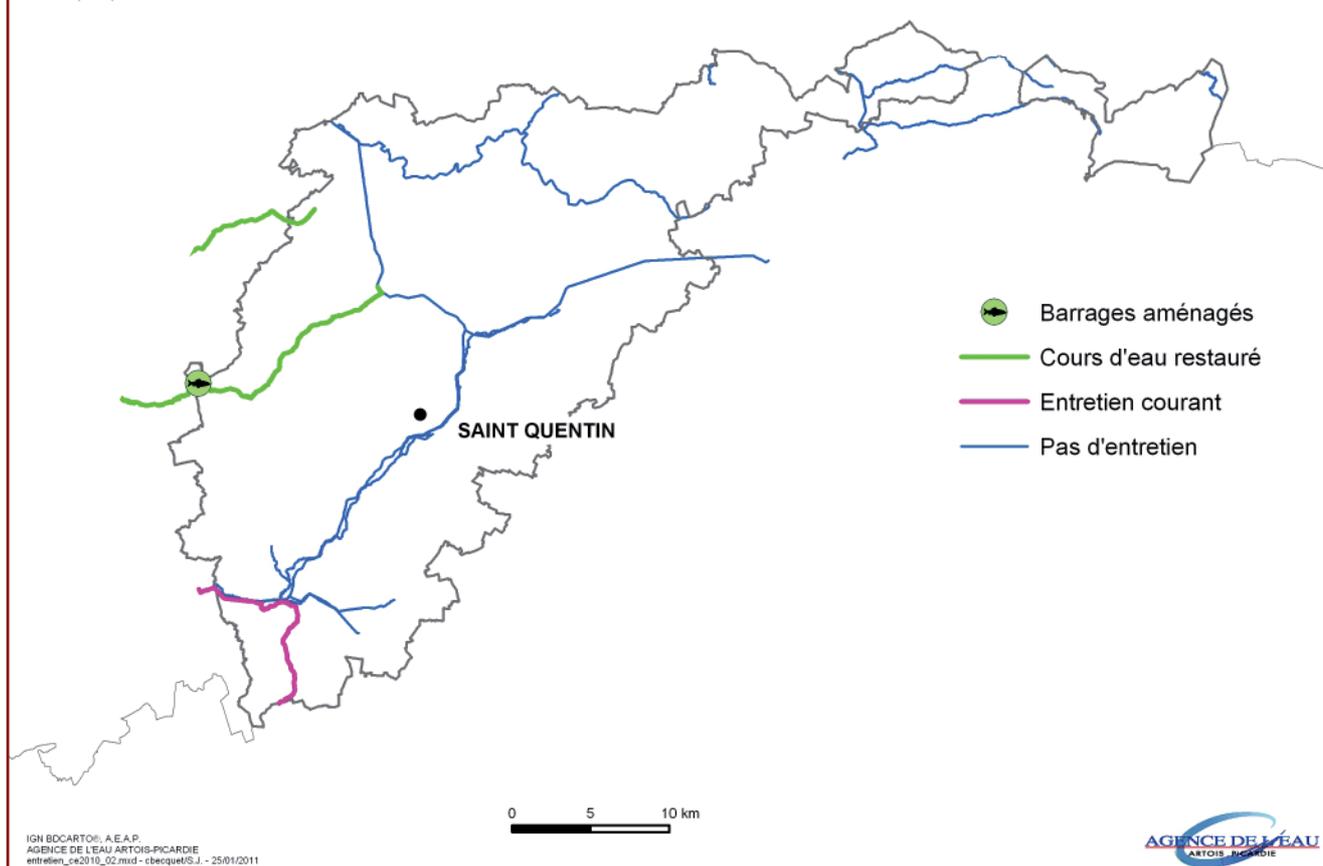
Les actions réalisées en 2010 portent sur l'élaboration de plans de gestion et de procédures de périmètres de protection.

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :

Interventions sur les zones humides dans le département de l'Aisne en 2010



Entretien et restauration des cours d'eau dans le département de l'Aisne Situation au 31 décembre 2010



La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de l'Aisne

Après la suppression en 2004 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

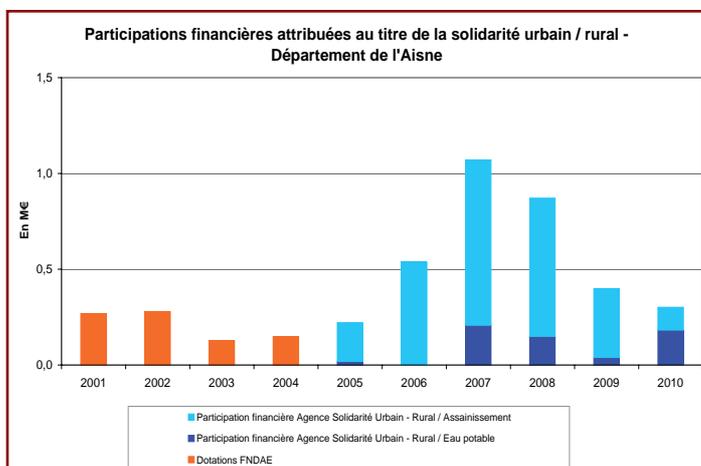
En 2010, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département de l'Aisne est de 0,302 M€.

Ces interventions se partagent entre le domaine de l'assainissement et celui de l'eau potable.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département de l'Aisne sont les suivantes :

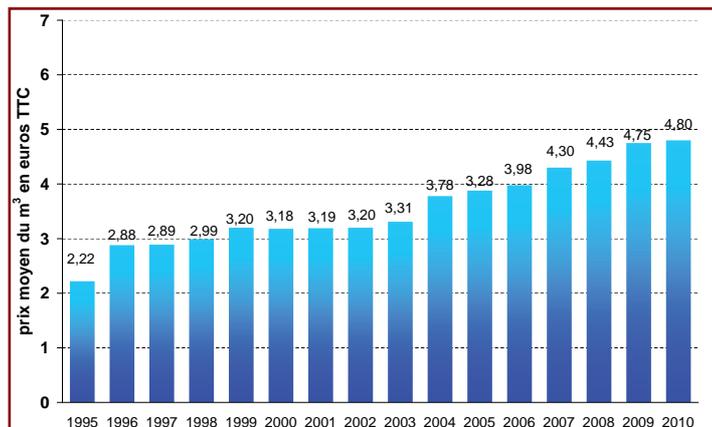
Participations financières attribuées au titre de la solidarité urbain / rural dans le département de l'Aisne

Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	0,202	0,019	0,221
2006	0,538	0,000	0,538
2007	0,864	0,207	1,071
2008	0,723	0,149	0,871
2009	0,360	0,039	0,399
2010	0,120	0,182	0,302



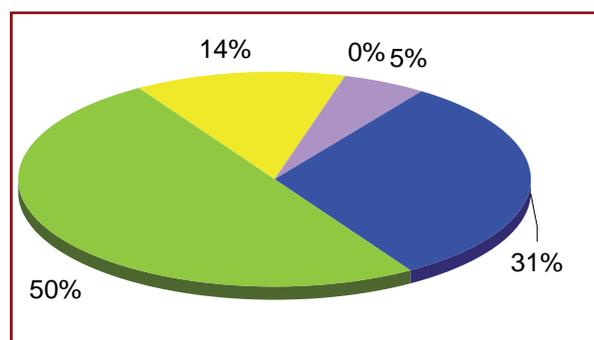
Le prix de l'eau

Dans le département de l'Aisne, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2010 est de 4,80€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :



La décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,5
Assainissement	2,4
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,65
Taxe VNF	0,000
TVA	0,25
Total	4,80



Le taux de croissance du prix du m³ est de 1,05% par rapport à 2009.

► Le département de l'Oise

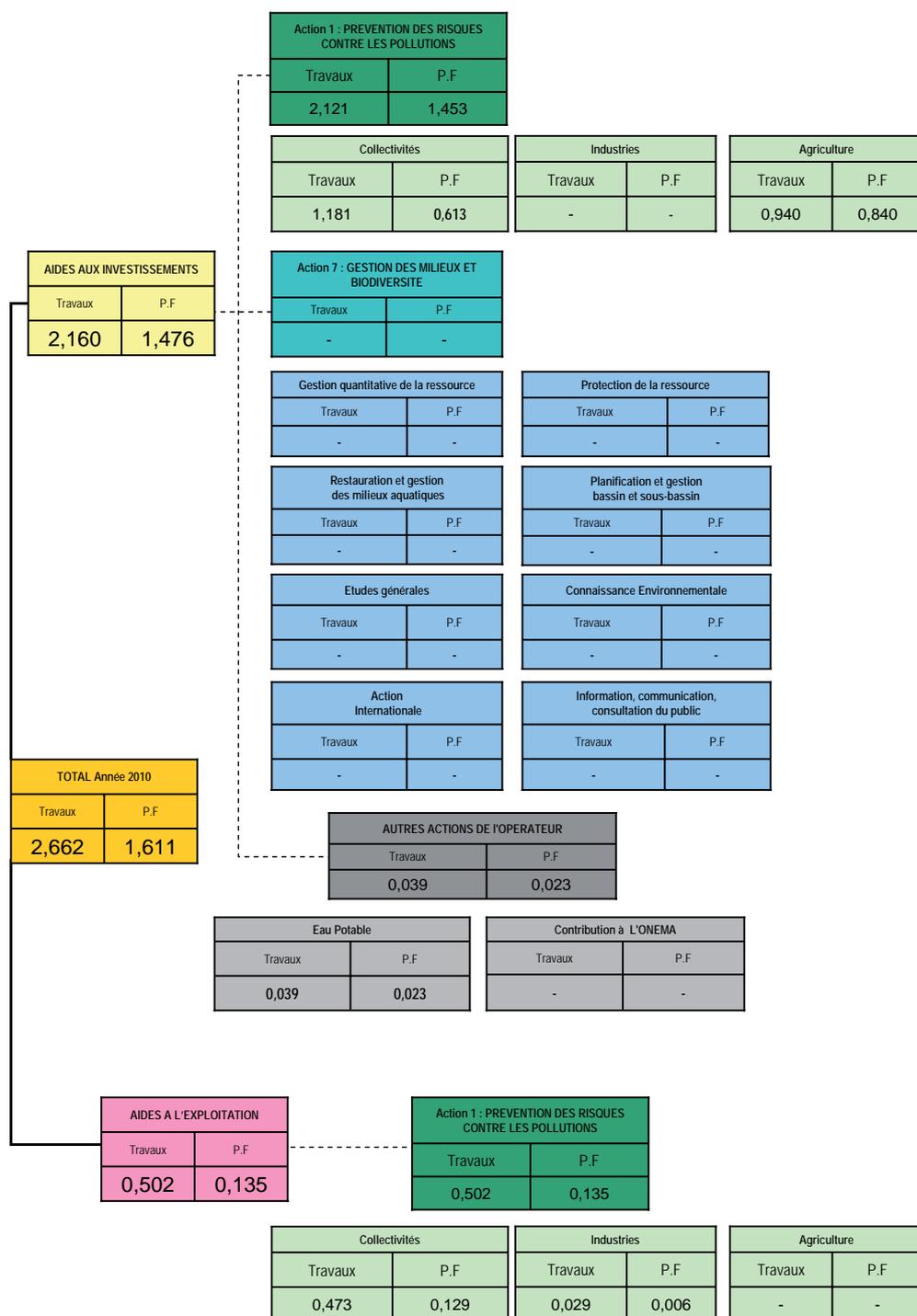
Le département de l'Oise compte 693 communes, réparties sur une superficie de 5 860 km², et recense 0,793 Millions d'habitants (34,60% de la population régionale) ; il présente donc une densité moyenne de population de 135 hab/km².

Depuis le début de l'année 2008, au titre de l'application des nouvelles délimitations des districts hydrographiques, 89 communes soit 32 469 habitants ont été rattachés au Bassin Artois-Picardie. Sur cette zone, on compte 43 km de cours d'eau et 7 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2010

En 2010, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour le département de l'Oise atteignent 1,611 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2010 (en M€) dans le département de l'Oise



PF : Participations Financières

► Collectivités

▪ Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a décidé en 2010 l'attribution de 0,498 M€ de participations financières pour la réalisation de 0,883 M€ de travaux pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les décisions listées ci-dessous concernent la création d'une station d'épuration à Catigny (733 EH), la réalisation de dispositifs d'assainissement non collectif et la réalisation d'une étude préalable en vue d'un projet de construction d'un ouvrage d'épuration à Crèvecœur-le-Grand.

Les opérations les plus importantes financées en 2010 sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Catigny	Création de la station	0,379	0,303
Grez	Travaux d'assainissement non collectif	0,301	0,096
Crèvecœur le Grand	Etude préalable	0,168	0,084

▪ Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

Les participations financières versées en 2010 ont concerné 89 dossiers de raccordement aux réseaux publics d'assainissement, pour un montant de 0,097 M€ pour la réalisation de 0,197 M€ de travaux. L'Agence a également financé à hauteur de 0,018 M€ une étude préalable aux travaux de réseaux d'assainissement sur les communes de Ferrières, Dompierre, Godenvillers et Crèvecœur le Petit.

► La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2010 d'attribuer pour la lutte contre la pollution des activités agricoles 0,840 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué en 2010, 0,452 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,085 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Pour la première année de mise en place du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 0,292 M€ auprès de 13 Maîtres d'Ouvrages.

L'Agence a par ailleurs financé une action d'animation de 0,011 M€ pour promouvoir les MAE, le PVE et le PEA auprès des agriculteurs de trois aires d'alimentation de captage du Bassin Artois-Picardie.

► Aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire des STEP, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2010 les aides à l'exploitation ont atteint 0,135 M€ pour le département de l'Oise.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,006	
Assistance technique à la dépollution	0,022		
Aide à la performance épuratoire	0,107		

► Eau potable

En 2010, l'Agence a financé 2 interventions pour un montant de 0,023 M€ de participations financières, assurant la réalisation de 0,039 M€ de travaux.

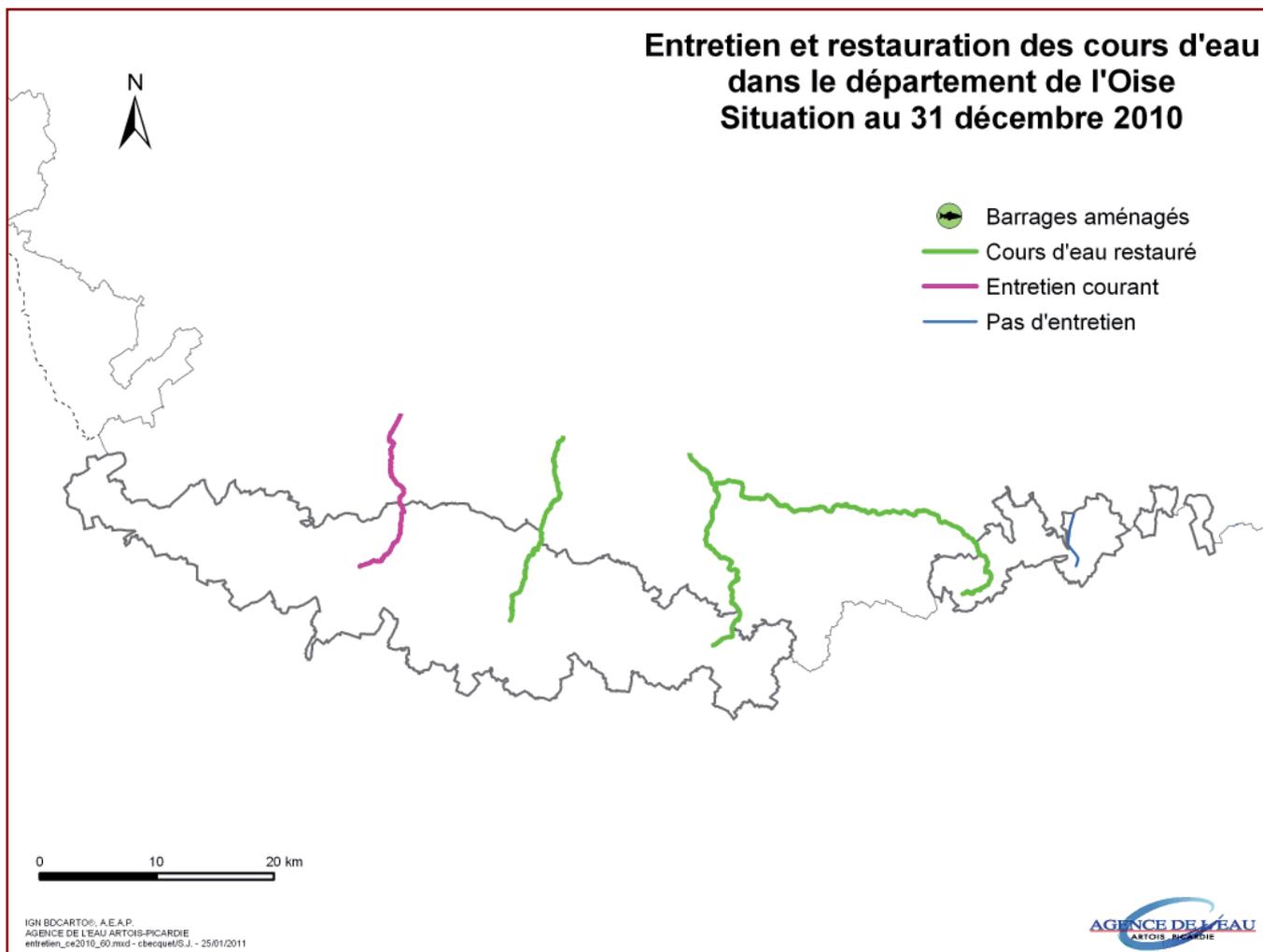
Ces actions concernent la réalisation d'un schéma d'alimentation en eau potable sur la commune de Grandvilliers et de Tricot.

► Gestion des milieux et de la biodiversité

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie n'a pas traité en 2010 de dossier relatif à la gestion des milieux et de la biodiversité sur des communes situées sur le département de l'Oise.

Néanmoins, les actions financées les années précédentes permettent l'entretien et la restauration de cours d'eau présentés dans la carte ci après :

Entretien et restauration des cours d'eau dans le département de l'Oise Situation au 31 décembre 2010



► La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de l'Oise

Après la suppression en 2004 du FND AE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2010, la participation financière dans le domaine de l'assainissement attribuée au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département de l'Oise atteint 0,076 M€.

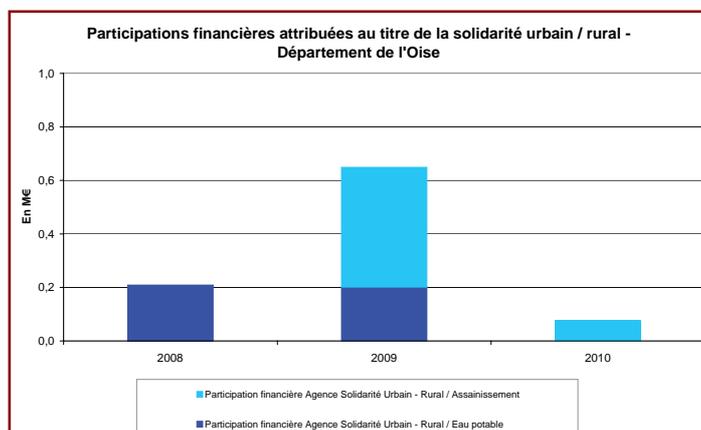
Ces interventions concernent majoritairement le financement d'installations et de réseaux.

L'historique des participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département de l'Oise est le suivant :

Participations financières attribuées au titre de la solidarité urbain / rural dans le département de l'Oise

Années	Assainissement	Eau potable	Total
2008	0,000	0,209	0,209
2009	0,448	0,201	0,649
2010	0,076	0,000	0,076

en M€



► Le prix de l'eau

Dans le département de l'Oise, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2010 est de 3,98€ TTC soit un taux de croissance de 3,38% par rapport à 2009 ; sa décomposition est la suivante :

Composantes du prix du m3	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,27
Assainissement	1,9
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,6
Taxe VNF	0,000
TVA	0,21
Total	3,98

